



Communiqué de presse No. 17/233
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
20 juin 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord élargi de 642 millions de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon

- Le programme aidera le Gabon à assurer la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance durable et équitable.
- L'accord triennal élargi contribuera à ancrer des politiques budgétaires prudentes et une situation viable de balance des paiements.
- L'assainissement budgétaire contribuera à assurer la viabilité de la dette et à appuyer la stabilisation des réserves de change régionales.

Le 19 juin 2017, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon pour un montant de 464,4 millions de DTS (soit environ 642 millions de dollars et 215 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de relance à moyen terme défini par les autorités.

Le programme appuyé par le MEDC aidera le Gabon à assurer la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance durable et équitable. Il vise à atteindre la viabilité de la dette au niveau national et à contribuer à rétablir et préserver la stabilité extérieure pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La décision adoptée hier par le Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 71,43 millions de DTS, soit environ 98,8 millions de dollars. Le montant restant sera étalé sur la durée du programme et son décaissement sera subordonné à des revues semestrielles.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Gabon, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le Gabon se heurte à de redoutables défis macroéconomiques en raison de la chute marquée des cours du pétrole. La croissance a ralenti, les marges de manœuvre budgétaire et

extérieure se sont rétrécies et les niveaux d'endettement public se sont accrus. Le programme économique des autorités appuyé par le FMI se centre à juste titre sur la correction de ces grands déséquilibres budgétaires et extérieurs, ainsi que sur les réformes structurelles propres à accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques, et les politiques visant à renforcer la stabilité du secteur financier et la diversification économique.

«L'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit aidera à ancrer des politiques budgétaires prudentes et une situation de balance des paiements viable. À court terme les risques baissiers sont certes considérables, mais les autorités ont présenté un ensemble adéquat de mesures pour gérer les risques. À moyen terme, les perspectives économiques demeurent positives, pour autant que les politiques envisagées dans le cadre du programme appuyé par le FMI soient rigoureusement mises en œuvre.

«L'assainissement budgétaire contribuera à assurer la viabilité de la dette et à appuyer la stabilisation des réserves de change régionales. Les autorités entendent maîtriser les dépenses courantes tout en protégeant les programmes sociaux, et mener un travail de mobilisation des recettes non pétrolières grâce à l'amélioration de l'administration de l'impôt et à la rationalisation des exonérations fiscales. Une gestion financière prudente contribuera à accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques, notamment pour prévenir les problèmes récurrents de dépenses extrabudgétaires et d'accumulation d'arriérés. Les efforts visant à améliorer la gestion des recettes pétrolières devraient également jouer un rôle important.

«La sauvegarde de la stabilité du secteur financier et la promotion de l'inclusion financière feront en sorte que le secteur financier accompagne les objectifs économiques. Une résolution rapide des trois banques publiques en difficultés et le renforcement du dispositif de supervision des banques commerciales permettront aussi d'appuyer l'intermédiation financière et contribueront à une croissance économique tirée par le secteur privé.

«Une amélioration plus poussée du climat des affaires — notamment en ce qui a trait à la création d'entreprises, à l'obtention de permis de construire, au transfert de propriété, au paiement des taxes et impôts et à l'exécution des contrats — aiderait à diversifier l'économie. Il est en outre nécessaire d'améliorer la production et la diffusion de statistiques économiques.

«La réussite du programme du Gabon dépendra aussi de la mise en œuvre de politiques et réformes d'accompagnement par les institutions régionales».

Annexe

Évolution récente de la situation économique

Depuis le milieu de 2014, le repli des cours du brut provoque une forte chute des exportations de pétrole et des recettes budgétaires. Dans ce contexte, le Gabon doit relever trois grands défis macroéconomiques : le ralentissement de la croissance, l'augmentation des niveaux d'endettement public et l'insuffisance des marges de manœuvre budgétaire et extérieure. Le repli de l'activité économique s'est poursuivi en 2016, avec un taux de croissance de 2,1 %, contre 3,9 % en 2015. Malgré l'ajustement budgétaire considérable opéré depuis 2014, la situation budgétaire globale s'est fortement détériorée. En outre, le creusement du déficit budgétaire global a entraîné une augmentation des besoins financiers qui s'est traduite par un financement intérieur bancaire élevé et par une accumulation d'arriérés. Le déficit des transactions courantes s'est creusé sensiblement en 2016, dépassant 10 % du PIB, contre un excédent moyen d'environ 14 % du PIB sur la période 2010-14. L'inflation moyenne a grimpé à 2 % en 2016, mais elle reste alignée sur le critère de convergence de la CEMAC.

Les perspectives économiques à moyen terme demeurent favorables, pour autant que des politiques prudentes soient mises en œuvre comme prévu. La croissance peut renouer avec les niveaux antérieurs de 4-5 % grâce à la stratégie de diversification menée par les autorités. D'importants investissements dans l'agriculture et la logistique devraient développer un avantage comparatif dans l'agroalimentaire et mettre en valeur les activités d'aval liées à d'autres produits de base hors pétrole. La stratégie de diversification du Gabon axée sur ces projets pourrait contribuer à doper la compétitivité et la productivité et à rétablir la stabilité extérieure dans la durée.

Synthèse du programme

Le programme triennal appuyé par le MEDC repose sur la stratégie tracée par les Chefs d'État de la CEMAC au Sommet de décembre 2016 de Yaoundé. Conscients des graves perturbations économiques et politiques qui pourraient résulter d'un changement de régime de change, ils ont convenu d'une stratégie basée sur le maintien de la parité fixe actuelle, tout en opérant d'importants ajustements budgétaires dans chaque pays, avec l'accompagnement d'un durcissement de la politique monétaire au niveau régional. Dans ce contexte, le programme du Gabon appuyé par le MEDC contribuera aux grands objectifs du programme national de relance économique. Le programme appuyé par le MEDC repose sur trois grands piliers : un assainissement budgétaire bien équilibré réduisant dans toute la mesure du possible l'impact sur la croissance et protégeant les populations vulnérables; des réformes structurelles pour accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques; et des politiques destinées à renforcer la stabilité du secteur financier et la diversification économique.

Dans le cadre du programme appuyé par le FMI, les autorités sont déterminées à protéger les dépenses en faveur des secteurs sociaux et à redéployer une partie des ressources budgétaires vers ces secteurs. Le principal objectif est de veiller à ce que les dépenses en faveur des secteurs prioritaires — santé, éducation et protection sociale — continuent de promouvoir la mise en valeur du capital humain et protègent les couches de population les plus vulnérables face à l'impact de l'ajustement budgétaire qui s'impose.

La politique budgétaire du programme vise à ramener le déficit global (base caisse) à 4,6 % du PIB en 2017, contre 6,6 % en 2016, et le déficit primaire hors pétrole à 8,9 % du PIB non pétrolier, contre 11 % en 2016. En outre, le gouvernement a entrepris d'améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières, de renforcer le civisme fiscal et la lutte contre la fraude fiscale, de moderniser les déclarations d'impôts et les procédures de paiement, d'élargir l'assiette fiscale en réduisant les régimes spéciaux et les exonérations, notamment en matière de TVA, et de créer un office des recettes.

Une stratégie de remboursement intégral des arriérés sera également mise en œuvre durant la période du programme appuyé par le MEDC et le gouvernement accélérera les réformes de gestion des finances publiques, y compris pour la mise en œuvre des directives de la CEMAC, l'amélioration de la transparence budgétaire et de la gestion des investissements publics, et le renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques et des organismes d'État.

Rappel

Le Gabon, qui a adhéré au FMI le 10 septembre 1963, dispose d'une quote-part de 216 millions de DTS.

Pour plus d'informations sur le FMI et le Gabon :

<http://www.imf.org/external/country/GAB/index.htm>



GABON

5 juin 2017

DEMANDE D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Le Gabon est la deuxième économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Depuis le milieu de 2014, le repli des cours du brut a provoqué un net ralentissement de l'activité, une chute marquée des exportations pétrolières et des recettes budgétaires et un creusement des déficits budgétaire et courant. Les autorités gabonaises sollicitent un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) d'un montant équivalent à 464,400 millions de DTS, correspondant à 215 % de la quote-part du Gabon au FMI.

Objectifs du programme. Le programme vise principalement à assurer la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance durable et équitable. Dans cette perspective, il cherche à assurer la soutenabilité de la dette au niveau national et à contribuer à rétablir et à préserver la stabilité extérieure au niveau régional. Le programme s'appuie sur trois piliers: i) une consolidation budgétaire équilibrée qui réduise l'impact sur la croissance et protège les groupes vulnérables; ii) des réformes structurelles budgétaires pour accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques; et iii) des politiques destinées à renforcer la stabilité du secteur financier et la diversification économique.

Politiques du programme. Le gouvernement vise un ajustement budgétaire d'environ 2 % du PIB en 2017. La consolidation budgétaire contribuera à assurer la soutenabilité de la dette et à soutenir la stabilisation des réserves de change au niveau régional. L'amélioration de la gestion des finances publiques, afin notamment de prévenir les problèmes récurrents de dépenses extrabudgétaires et d'accumulation d'arriérés, est nécessaire pour réduire les risques budgétaires. Les politiques du secteur financier se centrent sur la maîtrise des risques liés aux banques en difficulté et aux créances non productives, tandis que les réformes relatives au climat des affaires visent principalement à attirer des investissements dans les nouveaux secteurs stratégiques de manière à renforcer la résilience face aux chocs.

Avis des services du FMI. Les services du FMI appuient la demande des autorités en faveur d'un accord élargi au titre du MEDC. La lettre d'intention et le memorandum de politiques économiques et financières offrent un cadre approprié pour réaliser les objectifs du programme. Grâce à des mesures prudentielles solides, les risques pesant sur le programme seront maîtrisables à condition que le gouvernement agisse de manière décisive pour concentrer en début de programme la mise en œuvre des principales mesures et assurer un suivi soutenu des engagements.

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde-
 Wolf (AFR) et Yan Sun
 (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Washington les 26 et 27 janvier, à Libreville du 14 au 28 février, puis de nouveau à Washington du 29 mars au 7 avril. L'équipe des services du FMI était composée de M. Segura-Ubierno (chef de mission), Mme Suc (Département des finances publiques) et MM. Nassar, Orav et Rosa (tous du Département Afrique), Dupont (Département des marchés monétaires et de capitaux) et Meyer-Cirkel (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a eu des entretiens avec le Premier ministre, M. Emmanuel Issoze-Ngondet, le ministre du Développement durable, de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement, M. Régis Immongault, le ministre du Budget et des comptes publics, M. Mathias Otounga Ossibadjouo, le Directeur national de la Banque des États d'Afrique centrale, M. Denis Meporewa, et d'autres hauts responsables du gouvernement. La mission a également eu des échanges de vues avec des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	4
CONTEXTE	6
ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	10
POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–20	12
A. Stratégie globale	12
B. Politique budgétaire	12
C. Renforcement de la gestion des finances publiques (GFP)	18
D. Préserver la stabilité du secteur financier	20
E. Accompagner la croissance économique et la diversification	21
MODALITÉS DU PROGRAMME	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
ENCADRÉS	
1. Aspects conceptuels relatifs à l'évaluation de la position et des cibles budgétaires au Gabon	14

2. Évaluation PEFA de 2016 _____	19
----------------------------------	----

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs économiques, 2010–16 _____	27
2. Indicateurs budgétaires, 2010–16 _____	28
3. Perspectives à moyen terme, 2016–22 _____	29

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2014–22 _____	30
2. Balance des paiements, 2014–22 _____	31
3a. Comptes de l'administration centrale, 2014–22 _____	32
3b. Comptes de l'administration centrale, 2014–22 _____	33
3c. Comptes de l'administration centrale, 2014–22 _____	34
4a. Financement du déficit budgétaire, 2014–22 _____	35
4b. Financement du déficit budgétaire, 2014–22 _____	36
5. Situation monétaire, 2014–22 _____	37
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2011-16 _____	38
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30 _____	39
8. Proposition de calendrier de décaissement et des dates de revue de l'accord élargi, 2017–20 _____	40

ANNEXES

I. Nouvelles sources de croissance au Gabon _____	41
II. Stratégie des autorités pour apurer les arriérés _____	46
III. Évaluation de la stabilité extérieure _____	52
IV. Analyse de soutenabilité de la dette _____	57

APPENDICES

I. Lettre d'Intention _____	69
Attachement I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF) _____	71
Attachement II. Protocole d'Accord Technique (PAT) _____	92

Sigles et acronymes

AC	Administration centrale
AP	Action préalable
AFD	Agence française de développement
ANGTI	Agence nationale des grands travaux d'infrastructures
ANPI	Agence nationale de promotion des investissements
ASD	Analyse de soutenabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BDP	Balance des paiements
BEAC	Banque des États d'Afrique centrale
BGD	Banque gabonaise de développement
BHG	Banque de l'Habitat du Gabonq
BM	Banque mondiale
CC	Compte courant
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CP	Critère de performance
CPQ	Critère de performance quantitatif
EP	Entreprise publique
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
CICMHZ	<i>China's Huanzhou Industrial and Commercial Industries</i>
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COMILOG	Compagnie Minière de l'Ogooué
DGD	Direction générale de la dette
DGE	Direction générale de l'économie
DMP	Direction des marchés publics
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FGIS	Fonds gabonais d'investissements stratégiques
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GRAINE	Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés
HCI	Haut conseil pour l'investissement
HRP	Hypothèses du revenu permanent
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
IFRS	Normes internationales d'informations financières
SIGIF	Système intégré de gestion de l'information financière
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LDI	Lettre d'intention
LOLFEB	Loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques

ONG	Organisations non gouvernementales
OQI	Objectif quantitatif indicatif
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PIB	Produit intérieur brut
PNP	Prêts non performants
PPP	Partenariat public-privé
PRE	Plan de relance économique
PSGE	Plan stratégique Gabon émergent
RSE	Responsabilité sociale d'entreprise
RGCP	Règlement général de la comptabilité publique
RS	Repère structurel
SIGIF	Système intégré de gestion des informations financières
SOTRADER	Société gabonaise de Transformation Agricole
SPHP	Solde primaire hors pétrole
TCER	Taux de change effectif réel
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAN	Valeur actuelle nette
ZES	Zones économiques spéciales

CONTEXTE

1. Dans une conjoncture de détérioration rapide des perspectives économiques, les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont fait appel à l'assistance du FMI. Les autorités gabonaises sollicitent un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) d'un montant équivalent à 464,400 millions de DTS correspondant à 215 % de la quote-part du Gabon au FMI. Durant ces derniers mois le Gabon a été l'un des membres les plus actifs de la Communauté, préparant un Plan de relance économique, faisant appel à l'assistance du FMI pour trouver le juste équilibre entre financement et ajustement, et contribuant à faire avancer le dialogue avec les autres pays membres et les institutions régionales sur la nécessité d'une action rapide et concertée afin de prévenir une situation de crise. Le programme du Gabon appuyé par le FMI est conforme à la réponse concertée des pays membres de la CEMAC et aux engagements de politique économique énoncés dans le rapport régional¹.

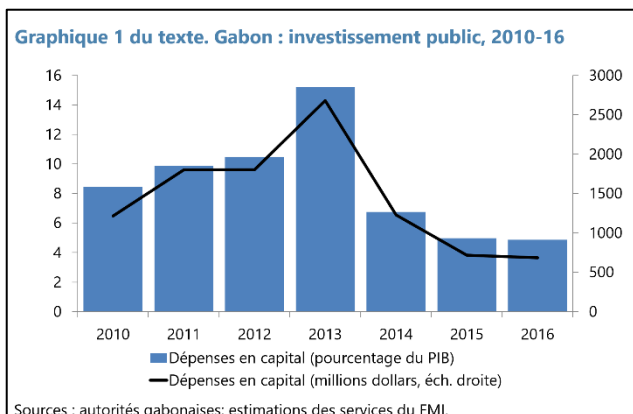
2. Depuis le milieu de 2014, le repli des cours du brut a entraîné une forte chute des exportations de pétrole et des recettes budgétaires. Cela a provoqué un creusement des déficits budgétaire et courant et une accumulation rapide d'arriérés intérieurs et extérieurs. Les autorités ont commencé à prendre des mesures correctrices pour prévenir une situation de crise. Le programme proposé avec l'appui du FMI contribuerait à préserver la stabilité extérieure au plan national et régional et à assurer la soutenabilité de la dette au niveau national. Il repose sur trois piliers : i) consolidation budgétaire, ii) réformes structurelles budgétaires, et iii) mesures destinées à renforcer la stabilité financière et à promouvoir la diversification économique.

3. Dans cette conjoncture, l'économie gabonaise se heurte à trois grands défis macroéconomiques qui exigent des actions décisives à court terme.

- *Ralentissement de la croissance.* La croissance du PIB est descendue d'une moyenne de 6 % sur la période 2010–13 avant le choc à 3,5 % en 2014–16, et elle devrait ralentir davantage pour descendre 1 % en 2017. Trois facteurs expliquent le tassement de l'activité économique.

Premièrement, l'économie gabonaise a été traditionnellement portée par un vaste secteur pétrolier ; or, la

production est en déclin. La chute de la production pétrolière s'explique par l'arrivée à maturité de gisements et par l'impact de la faiblesse des prix énergétiques internationaux sur



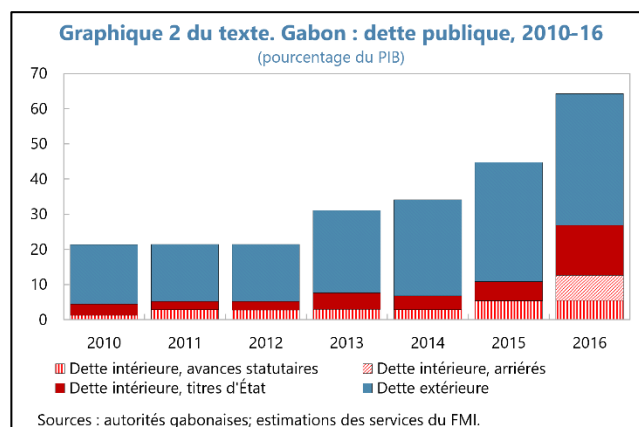
¹ Voir Fonds monétaire international. «Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Rapport des services du FMI sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres». Les politiques régionales comprennent le durcissement de la politique monétaire, la suppression du financement monétaire des pays membres, l'élimination progressive des avances statutaires, la modernisation du dispositif de gestion des liquidités, la mise en œuvre de réglementations prudentielles pour limiter les flux de refinancement aux pays membres, et le renforcement du dispositif de supervision bancaire.

les nouveaux investissements. Deuxièmement, le repli des cours du pétrole a entraîné une diminution des recettes publiques et, partant, des dépenses (notamment d'investissement public), qui ont sensiblement baissé depuis 2013 (graphique 1 du texte). Enfin, bien qu'il existe des niches de dynamisme dans le secteur des produits de base hors pétrole (notamment secteurs forestier et agro-industriel), la montée en régime de ces activités n'est pas encore suffisamment forte pour porter l'ensemble de l'économie à court terme.

➤ *Augmentation des niveaux*

d'endettement. La dette publique totale est passée d'environ 31 % du PIB en 2013, avant le choc des prix pétroliers, à 64 % du PIB en 2016, bien que l'augmentation de la dette extérieure ait été plus modérée (de 24 à 37 % du PIB) (graphique 2 du texte).

Trois facteurs interdépendants contribuent à cette tendance : i) un repli du PIB nominal d'environ 4 %, principalement imputable à la chute des cours du pétrole et à ses retombées négatives sur le déflateur du PIB; ii) la chute marquée des recettes pétrolières, qui sont passées d'environ 17 % du PIB en 2013 à 5 % du PIB en 2016, et l'utilisation du produit des euro-obligations et des instruments de dette intérieure pour couvrir le déficit budgétaire au lieu de procéder à un ajustement budgétaire suffisant; et iii) l'intégration totale et transparente des arriérés intérieurs (environ 7,5 % du PIB) et des avances statutaires de la BEAC (5,5 % du PIB) dans les statistiques de dette.



- *Des marges de manœuvre budgétaire et extérieure insuffisantes.* Les dépôts du Trésor, qui sont la contrepartie des réserves imputées à la BEAC, demeurent faibles et doivent être progressivement reconstitués. Les réserves imputées ont chuté de 2,7 milliards de dollars en 2013 (couvrant plus de quatre mois d'importations) à environ 600 millions de dollars à la fin 2016 (couvrant seulement 1,4 mois d'importations)². Par ailleurs, les dépôts du Trésor à la BEAC ont diminué de 8,5 % à environ 2,4 % du PIB durant la même période. Les difficultés enregistrées par le Trésor ont provoqués l'apparition d'arriérés de paiement extérieurs (qui faisaient déjà partie des statistiques de dette) de l'ordre de 2 % du PIB à la fin 2016.

4. À moyen terme, si des politiques prudentes sont mises en œuvre comme prévu, les perspectives économiques du Gabon devraient rester positives. Les récents investissements dans les infrastructures et l'IDE dans les secteurs où le Gabon dispose déjà d'un avantage comparatif ou est en train de le développer (par exemple, manganèse et agro-industries) pourraient faire remonter le taux de croissance à environ 5 %. L'émergence de nouveaux secteurs contribuera à diversifier l'économie, à réduire la dépendance à l'égard du pétrole et à accroître la résilience du pays face aux chocs exogènes.

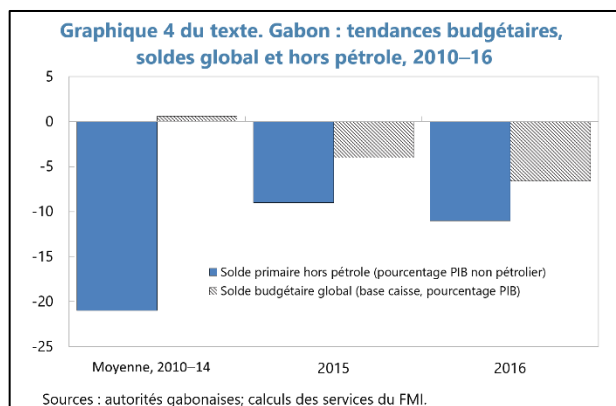
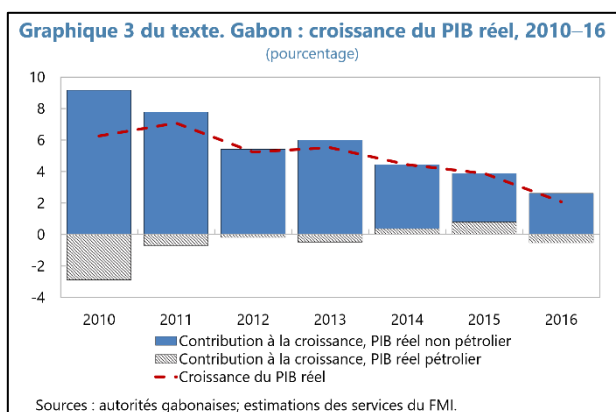
² Les réserves officielles brutes comprennent l'or et les DTS.

5. Malgré quelques troubles graves au moment de l'élection présidentielle d'août 2016, la situation politique demeure relativement calme. Il est important que le gouvernement intensifie son dialogue avec toutes les forces politiques afin d'expliquer ses politiques économiques et de mobiliser un soutien relativement vaste en faveur des initiatives soutenant son programme économique. La préservation des dépenses sociales fondamentales, ainsi qu'une communication adéquate sur les priorités et les choix en présence, notamment en matière d'ajustement budgétaire, seront essentiels pour assurer une mise en œuvre efficace du programme et sa viabilité dans la durée.

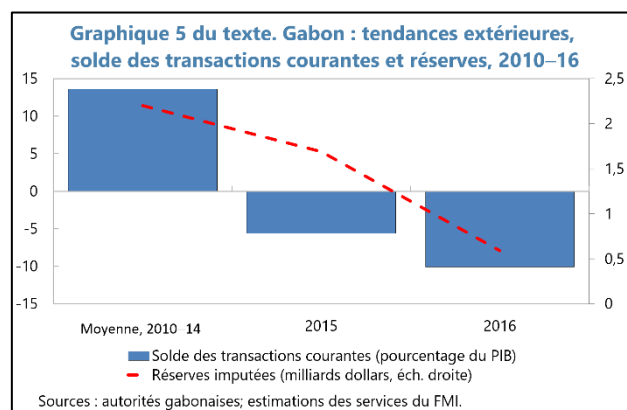
ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

6. Le ralentissement de l'activité économique s'est poursuivi en 2016

(graphique 1, et graphique 3 du texte). Le taux de croissance est passé de 3,9 % en 2015 à environ 2,1 % en 2016. L'économie du Gabon, dépendante du pétrole, se heurte à une chute de la production dans les gisements plus anciens et à ses retombées sur la croissance non pétrolière, notamment via les investissements publics. La croissance non pétrolière a diminué de moitié, passant d'une moyenne d'environ 7 % durant la période 2012–14 à près de 3 % en 2015–16. Les secteurs économiques qui sont relativement à l'abri de l'évolution des cours du pétrole et de l'activité du secteur public — notamment l'agriculture, les agro-industries et le secteur forestier — ont continué d'afficher un taux de croissance solide de 9 % en 2016, apportant une impulsion décisive à l'économie lorsque les moteurs traditionnels de croissance s'essoufflaient.



7. Malgré l'ajustement budgétaire substantiel opéré depuis 2014, la situation budgétaire globale s'est sensiblement détériorée (graphique 2 et graphique 4 du texte). Le solde primaire hors pétrole s'est amélioré, passant d'un déficit moyen de 21 % du PIB non pétrolier sur la période 2010–14 à 9 % du PIB en 2015, mais il s'est de nouveau creusé à 11 % en 2016. Durant la même période, le solde budgétaire global (base caisse) s'est dégradé, passant d'un excédent moyen



modeste de 0,6 % à un déficit de 6,6 % du PIB en 2016. Le solde primaire hors pétrole rend mieux compte des changements discrétionnaires de politique budgétaire et se prête sans doute mieux à l'évaluation des problèmes d'épuisement et de volatilité, mais le solde budgétaire global demeure un indice pertinent compte tenu de l'importance de la soutenabilité de la dette et des contraintes globales de financement. De fait, le creusement du déficit budgétaire global a entraîné une augmentation des besoins de financement qui s'est elle-même traduite par un important financement intérieur bancaire et par une accumulation d'arriérés (annexe II).

8. Le déficit des transactions courantes s'est fortement creusé en 2016. Le solde des transactions courantes est passé d'un excédent moyen d'environ 14 % du PIB sur la période 2010–14 à un déficit de plus de 5 % du PIB en 2015 (graphique 5 du texte). Le déficit s'est davantage accru pour se situer aux alentours de 10 % du PIB en 2016. Cette détérioration s'explique principalement par la forte chute des exportations (les exportations de pétrole représentant plus de 80 % du total), qui sont descendues d'un niveau moyen d'environ dix milliards de dollars par an avant le choc des prix du pétrole à moins de cinq milliards de dollars en 2016. Les exportations ont baissé de plus de moitié par rapport aux années de *boom* pétrolier, mais l'ajustement des importations a été beaucoup plus lent, sans ajustement en 2015 et avec un repli plus modeste d'environ 20 % en 2016. La détérioration du solde des transactions courantes est le principal facteur qui explique la baisse des réserves imputées, ayant chuté de 1,7 milliards de dollars à la fin décembre 2015 à environ 600 millions de dollars à la fin décembre 2016 (soit l'équivalent de 1,4 mois d'importations).

9. L'inflation a augmenté, mais elle reste alignée sur le critère de convergence de la CEMAC. Elle est passée d'une moyenne d'environ 0 % en 2015 à 2 % en 2016, en raison de l'augmentation des prix des carburants après la suppression par le gouvernement de la plupart des subventions. Par ailleurs, les conditions monétaires se sont durcies en 2016. La monnaie au sens large et le crédit au secteur privé ont diminué de 7 et 10 %, respectivement, en 2016. Le tassement du crédit tenait à plusieurs facteurs, dont l'impact négatif du repli des cours du brut sur la confiance générale des entreprises, la diminution des dépenses publiques et le refus des banques de prêter aux entreprises exposées aux arriérés de l'État.

10. Le secteur financier exige un suivi rapproché, car des signes importants de tensions commencent à se manifester. Le secteur est relativement modeste (34 % du PIB) et il se heurte à une dégradation de l'activité économique, à un durcissement des conditions de liquidité et à un accroissement de la part des créances en souffrance³. Ces facteurs, auxquels s'ajoute un éventuel effet d'éviction imputable à l'augmentation des emprunts publics, sont liés à une diminution de la croissance du crédit privé en 2016. Les banques privées ont certes accumulé des volants de fonds propres suffisants, mais le niveau des fonds propres doit être suivi de près, car les trois plus grandes banques (qui représentent trois quarts du total des actifs) pourraient épuiser leurs marges si les prêts en souffrance continuaient d'augmenter. Cependant, il ressort des données préliminaires que la rentabilité des banques semble solide à la fin 2016, ce qui donnait une marge pour contrecarrer certaines de ces tendances. Trois banques publiques sont insolubles et placées sous administration

³ Les prêts en souffrance sont mesurés à partir du premier jour où ils sont considérés échus. Lorsque les arriérés dépassent 90 jours ces créances sont considérées improductives.

provisoire. Bien que leur taille modeste exclue les risques systémiques et que le risque budgétaire soit modéré (inférieur à 0,5 % du PIB), leur résolution demeure en suspens.

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Le repli tendanciel de la croissance économique devrait se poursuivre en 2017

(graphique 3). La croissance globale du PIB devrait descendre à 1 %. La croissance non pétrolière devrait ralentir de 3,3 à 1,7 %. Plusieurs facteurs expliquent ces tendances :

- **Secteur pétrolier.** Le recul de la production pétrolière devrait contribuer négativement à hauteur de 2,5 points de pourcentage du PIB. L'arrivée à maturité de gisements et le tassement des prix du pétrole limitent les nouveaux investissements dans le secteur, tandis que les mesures de compression des coûts réduisent l'acquisition de biens et de services auprès de l'économie dans son ensemble.
- **Ajustement budgétaire.** L'ajustement budgétaire est certes nécessaire pour assurer la stabilité macroéconomique, mais à court terme il pourrait avoir des retombées négatives sur la croissance. L'investissement public en pourcentage du PIB devrait rester globalement constant en 2017, mais il a déjà diminué de 2/3 environ par rapport aux maxima de 2013, ce qui risque d'avoir des retombées décalées dans le temps sur des secteurs essentiels (notamment le BTP), qui devront s'adapter progressivement à des niveaux plus modestes de marchés publics. Par ailleurs, l'agriculture et les projets liés aux produits de base, secteurs relativement à l'abri des ajustements budgétaires, devraient continuer d'enregistrer une croissance d'environ 10 % en 2017, en ligne avec la forte expansion de la production de manganèse et des projets engagés dans le secteur agro-industriel. Toutefois ces secteurs représentent environ 15 à 20 % du PIB et ne peuvent pas à eux seuls entièrement compenser les tendances négatives observées par ailleurs.
- **Conditions financières.** Le durcissement de la politique monétaire au niveau de la Communauté à l'appui de la parité fixe limitera l'expansion du crédit au secteur privé à court terme. Comme le signale le rapport régional, les conditions de crédit devront rester rigoureuses pour pouvoir réduire les tensions sur les comptes extérieurs provenant du secteur hors administrations. En outre, compte tenu de l'existence d'arriérés de l'État, les banques pourraient être davantage réticentes à prêter aux entreprises qui dépendent fortement des marchés publics. Cela pourrait avoir des retombées négatives sur le secteur de la construction, le commerce et les services, qui représentent environ 60 % du PIB. Pour que la croissance du crédit puisse se redresser, il faudra rétablir la confiance économique, notamment par le règlement des arriérés de paiement de l'État et par des réformes structurelles propres à améliorer le climat des affaires.

12. Les perspectives à moyen terme sont plus prometteuses. À moyen terme, la croissance pourrait renouer avec des niveaux de 4–5 %, impulsée par la stratégie de diversification menée par les autorités. De vastes investissements dans l'agriculture et l'infrastructure logistique devraient développer des avantages comparatifs dans le secteur agro-industriel et mettre en valeur des activités d'aval dans les produits de base hors pétrole (manganèse) (voir annexe I sur les nouvelles sources de croissance du Gabon). La stratégie de diversification du Gabon fondée sur ces projets pourrait

stimuler la compétitivité et la croissance sans qu'il soit nécessaire de procéder à de changements majeurs dans les politiques sectorielles.

13. D'importantes faiblesses structurelles pèsent sur les perspectives de croissance et sur les perspectives budgétaires. Le système de gestion des finances publiques (GFP) a toujours besoin d'être mis à niveau par des réformes qui permettront d'accroître l'efficacité et la transparence de la chaîne de la dépense (voir ci-dessous). En outre, pour conduire avec succès la stratégie de diversification économique, il est essentiel de préserver la stabilité financière et d'améliorer le climat des affaires, dans lesquels le Gabon a perdu du terrain durant ces dernières années.

14. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont élevés, mais ils sont gérables pour autant que les politiques adéquates continuent d'être menées.

- À court terme, la croissance peut enregistrer des contre-performances si la confiance reste faible. Cela pourrait être le cas si, par exemple, les autorités accusaient des retards dans la mise en œuvre des plans de remboursement des arriérés. La croissance pourrait également être inférieure aux attentes à court terme si le durcissement attendu de la politique monétaire de la BEAC limitait plus que prévu la croissance du crédit.
- Le Gabon ne présente pas de problèmes de solvabilité, mais les besoins élevés de financement brut du pays exigent l'application rigoureuse d'un plan de trésorerie correctement articulé.
- La baisse des prix énergétiques et/ou le durcissement des conditions de financement extérieur pourrait contrarier le plan de relance du Gabon, d'où la nécessité d'utiliser des hypothèses conservatrices de production pétrolière et de recettes et de définir des politiques budgétaires prudentes disposant de marges pour imprévus.
- À moyen terme, les effets persistants de l'ajustement budgétaire, la lenteur du processus d'ajustement des prix des facteurs ou les retards dans la mise en œuvre des projets agro-industriels (essentiels pour réussir le rééquilibrage économique) pourraient amputer la croissance de deux à trois points de pourcentage.
- En revanche, si la stabilité macroéconomique est préservée et que l'environnement des affaires s'améliore, un niveau beaucoup plus élevé d'IDE pourrait stimuler la croissance au-delà des estimations actuelles. Les services du FMI n'ont inclus dans leurs projections qu'environ 50 % des flux d'IDE escomptés sur la durée du programme afin de prendre en charge d'éventuels retards dans la mise en œuvre des projets tout en maintenant la possibilité de marges potentielles.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–20

A. Stratégie globale

15. Le programme s'appuie sur la stratégie définie à Yaoundé⁴. Conscients des graves perturbations économiques et politiques que pourrait provoquer un changement de régime de change, les chefs d'État réunis à Yaoundé ont convenu d'une stratégie fondée sur le maintien de la parité actuelle combinée à d'importants ajustements budgétaires dans chaque pays et accompagnée par le durcissement de la politique monétaire au niveau régional. Conformément à cette approche, la stratégie du Gabon s'appuie sur un programme national d'ajustement spécifique qui — conjointement à celui d'autres pays membres de l'union monétaire — vise à corriger les difficultés de balance des paiements et à assurer la viabilité de l'union monétaire.

16. Les autorités sollicitent un accord élargi au titre du MEDC pour accompagner leur programme de relance économique à moyen terme. L'une des priorités absolues du programme économique des autorités consiste à assurer la soutenabilité de la dette et à contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales. «En outre, le programme traitera les faiblesses structurelles récurrentes liées aux cycles d'expansion-contraction» qui ont caractérisé l'économie gabonaise. Le programme vise aussi à renforcer la solidité du secteur financier et à protéger les couches de population les plus vulnérables. Compte tenu de la nature des besoins persistants de balance des paiements et des échéances des réformes structurelles envisagées dans le cadre du programme, il est proposé de faire appel à un accord élargi au titre du MEDC.

17. Le financement du FMI au titre de cet accord élargi sera complété par un appui budgétaire de la part d'autres bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Les échéances de long terme de ces appuis, conjuguées à l'ajustement budgétaire auront pour effet de réduire les tensions de trésorerie et contribueront à préserver la soutenabilité de la dette. Tous les partenaires ont collaboré étroitement pour assurer la cohérence et la complémentarité des mesures associées à leurs prêts.

B. Politique budgétaire

18. La stabilité des perspectives macroéconomiques à moyen terme est tributaire d'efforts de consolidation budgétaire soutenus. L'ajustement budgétaire vise à réduire le déficit budgétaire global (base caisse), de 6,6 % du PIB en 2016 à 4,6 % en 2017, puis à le réduire davantage progressivement pour parvenir à l'équilibre à l'horizon 2020. Le déficit primaire hors pétrole (qui est la cible opérationnelle dans le cadre du programme) devrait passer de 11 % du PIB non pétrolier en 2016 à 8,9 % en 2017, puis tendre progressivement vers 3–4 % d'ici 2020 (encadré 1).

⁴ Réunis à Yaoundé le 23 décembre 2016, les chefs d'État ont traité de la démarche régionale globale.

19. Quatre facteurs doivent être pris en considération pour évaluer la position budgétaire.

- *Assurer la soutenabilité de la dette.* La mise en œuvre intégrale d'un programme d'ajustement budgétaire résolu et une reprise solide de la croissance non pétrolière sont nécessaires pour contribuer à stabiliser la dette publique (y compris arriérés intérieurs) en dessous de 65 % du PIB à court terme, et pour descendre progressivement vers 50 % du PIB au bout de cinq ans.
- *Faciliter l'ajustement extérieur.* L'ajustement budgétaire est également essentiel pour contribuer à l'ajustement extérieur. Il aidera à améliorer le déficit des transactions courantes, de 10 % du PIB en 2016 à moins de 3 % du PIB d'ici la fin du programme (2020), et à faire en sorte que le Gabon contribue progressivement à l'accumulation de réserves de change au niveau régional.
- *Gérer l'épuisement et la volatilité.* Au niveau actuel de production pétrolière, si aucun nouveau gisement n'est découvert, le Gabon disposera d'un horizon de réserves d'environ 20–25 ans, bien que tous les gisements pétroliers ne soient pas commercialement viables sans de nouveaux investissements. La situation budgétaire actuelle ne permet pas d'épargner une part substantielle des recettes pétrolières, mais la loi de finances rectificative de 2017 prévoit que 5 % des recettes pétrolières seront épargnées dans un fonds de stabilisation (MPEF, par. 9).
- *Conditions conjoncturelles.* Compte tenu des besoins considérables de financement brut d'environ 12 % du PIB en moyenne chaque année en 2017–18, et au vu des risques baissiers qui pèsent sur la croissance, un ajustement budgétaire plus important aurait pu être envisagé. Cependant, comme la croissance est déjà orientée à la baisse, un ajustement budgétaire plus marqué risquerait d'en aggraver le ralentissement.

Encadré 1. Aspects conceptuels relatifs à l'évaluation de la position et des cibles budgétaires au Gabon

L'évaluation de la position budgétaire et le choix de la cible budgétaire la plus appropriée pour guider les décisions de politique budgétaire au Gabon sont des questions particulièrement complexes. Tout d'abord, le pays étant riche en ressources naturelles et l'horizon d'épuisement des réserves étant rapproché (les réserves pétrolières devraient durer moins de 30 ans), les craintes liées à l'épuisement des ressources revêtent une importance particulière. Dans ce type de situation, le solde primaire hors pétrole, hors recettes pétrolières et paiements d'intérêts, semble être l'indicateur budgétaire le plus approprié. Compte tenu des changements fréquents des prix du pétrole qui affectent le déflateur du PIB pétrolier, l'alignement du solde primaire hors pétrole sur le PIB non pétrolier réduit la volatilité de l'indice. Le principal constat est que le Gabon ne devrait pas «consommer» tous ses actifs pétroliers dans son budget comme il le faisait durant les années d'expansion pétrolière (2010–14), lorsque le solde primaire hors pétrole enregistrait des déficits supérieurs à 20 %. Durant cette période, les recettes pétrolières représentaient en moyenne 15,5 % du PIB par an (27,5 % du PIB non pétrolier). Elles devraient désormais diminuer de 2/3 les cinq prochaines années (2017–22) et ne représenter en moyenne qu'environ 5 % du PIB.

L'une des façons de calibrer le solde primaire hors pétrole consiste à prendre la règle de l'hypothèse du revenu permanent (HRP). D'après cette règle, le Gabon pourrait assurer un flux constant de consommation qui serait égal à la valeur actuelle nette (VAN) de sa richesse pétrolière. Cependant, cette démarche se heurte à l'incertitude liée à la viabilité de certaines réserves pétrolières et à la sensibilité des calculs à l'égard des hypothèses de prix du pétrole à long terme. Les grandes décisions de politique budgétaire à court terme ne sauraient être prises sur la base de calcul aussi imprécis. En outre, cette règle est critiquée pour être excessivement prudente pour les pays non avancés.

Une approche pragmatique consisterait à calculer les variations du solde primaire hors pétrole à partir d'autres indicateurs budgétaires traitant plus directement des questions de gestion de la demande et de soutenabilité. Le principal objectif budgétaire est de stabiliser le niveau d'endettement public et de le placer sur une trajectoire baissière. À partir d'indicateurs budgétaires standard, il est possible de stabiliser le ratio d'endettement avec un *déficit primaire* d'environ 0,5 % (annexe IV). Comme les paiements d'intérêt devraient représenter en moyenne 2,25 % du PIB chaque année, il s'ensuit que le déficit budgétaire global (base engagements) ne devrait pas dépasser 3 % du PIB. Cet objectif est atteint en 2017–18, avec une dette qui se stabilise aux alentours de 64 % du PIB. Au-delà de ce point, un ajustement budgétaire complémentaire sur cinq ans pour parvenir à un excédent modeste placerait la dette publique sur une trajectoire inférieure à 50 %, ou fournirait une marge de manœuvre suffisante pour au moins maîtriser la dette si les hypothèses sous-jacentes de croissance de taux d'intérêt sont finalement moins bonnes que prévu.

Gabon : principaux indicateurs budgétaires, 2010–22

	2010–14 (moy.)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde budgétaire global (pourcentage PIB)									
Engagements	2,2	-1,0	-5,0	-3,3	-1,2	-0,6	-0,3	0,4	0,6
Caisse	0,6	-4,0	-6,6	-4,6	-2,3	-0,6	-0,1	0,4	0,6
Solde budgétaire primaire (pourcentage PIB)									
Engagements	3,5	1,1	-2,7	-0,1	1,5	2,1	2,4	2,9	3,0
Caisse	2,0	-2,0	-4,3	-1,5	0,4	2,1	2,5	2,9	3,0
Solde primaire hors pétrole (pourcentage PIB non pétrolier)									
Engagements	-21,4	-9,0	-11,0	-8,9	-6,0	-4,3	-3,6	-2,5	-2,0
Caisse	-24,0	-13,6	-13,2	-10,8	-7,5	-4,3	-3,5	-2,5	-2,0

Sources : autorités gabonaises; projections des services du FMI.

20. Le premier travail de consolidation budgétaire en 2017 repose sur une augmentation des recettes non pétrolières et des mesures énergiques de maîtrise des dépenses courantes.

L'augmentation des recettes non pétrolières semble être ambitieuse compte tenu du faible niveau d'activité économique, mais elle pourrait être atteinte si les mesures proposées par les autorités et incluses dans la loi de finances rectificative sont mises en œuvre comme prévu (MPEF, par. 12 et 13). Celles-ci comprennent : i) la mise en application de la retenue à la source des impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés non-résidentes grâce à l'utilisation de comptes bancaires (0,1 % du PIB), et ii) la réduction de plusieurs exonérations de TVA et de droits de douane (0,4 % du PIB)⁵. Le recouvrement de recettes fiscales devrait également s'accroître vers le second semestre de l'année, une fois que la situation de liquidité de l'État s'améliorera et que celui-ci commencera à apurer ses arriérés envers les fournisseurs. S'agissant des dépenses, l'investissement public ayant déjà diminué de deux tiers depuis les maxima de 2013, les autorités veulent mettre l'accent sur les mesures de maîtrise des dépenses courantes et notamment de la masse salariale (8,8 % du PIB en 2016), qui est très élevée par rapport aux normes internationales. Une épargne supplémentaire est également proposée sur les biens et services ainsi que sur les transferts et subventions (tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Gabon : composition de l'ajustement budgétaire
(pourcentage du PIB)

	2017
Recettes non pétrolières	0,7
Rationalisation des exonérations fiscales (y compris réduction du nombre de produits de base exonérés de droits d'importation et de TVA)	0,4
Exécution de la retenue à la source pour les non-résidents	0,1
Autres 1/	0,2
Dépenses primaires 2/	-1,7
Masse salariale	-0,5
Départ en retraite d'environ 1.200 fonctionnaires	...
Revue des politiques de rémunération	...
Biens et services	-0,7
Économie d'une dépense ponctuelle relative à la CAN 2017	-0,2
Établissement d'une centrale d'achat	-0,2
Rationalisation des baux administratifs	-0,2
Autres 3/	-0,1
Transferts et subventions	-0,5
Suppression de la subvention à la farine	-0,1
Rationalisation des bourses universitaires	-0,1
Rationalisation des autres subventions et mesures administratives 4/	-0,4

Sources : autorités gabonaises; calculs des services du FMI.

1/ Cela comprend plusieurs mesures, y compris l'assouplissement de la directive réglementant l'importation de véhicules d'occasion.
2/ À l'exclusion des prêts nets, du fonds routier et des comptes spéciaux financés à partir de recettes affectées (dont les dépenses sortaient en grande partie des procédures budgétaires avant 2017).
3/ Comprennent une liste de neuf mesures administratives différentes.
4/ Comprennent une liste de 14 mesures différentes.

21. À moyen terme (2017–20) la consolidation budgétaire repose sur des efforts de mobilisation de recettes non pétrolières, sur la réforme de la masse salariale et sur l'intégration dans le budget des recettes affectées (tableau 2 du texte)⁶. Les recettes non pétrolières devraient s'accroître de 12,7 à 14 % du PIB, compensant ainsi la diminution attendue des recettes pétrolières liée aux moindres niveaux de production. La reprise de l'activité économique et le durcissement des contrôles sur les dépenses fiscales rendent cet

Tableau 2 du texte. Gabon : trajectoire d'ajustement à moyen terme, 2017-20
(pourcentage du PIB)

	2017	2020	Diff.
Recettes totales	18,8	19,1	0,4
Recettes pétrolières	6,0	5,1	-0,9
Recettes non pétrolières 1/	12,7	14,0	1,3
Dépenses totales	22,0	19,4	-2,6
Dépenses courantes	15,8	14,4	-1,4
Traitements et salaires 2/	8,3	7,3	-0,9
Biens et services	2,2	2,2	0,0
Paiements d'intérêts	3,1	2,7	-0,4
Transferts et subventions	2,2	2,2	0,0
Fonds routier	0,2	0,0	-0,2
Comptes spéciaux 3/	1,2	0,0	-1,2
Dépenses en capital	4,9	5,0	0,1

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ La stratégie budgétaire à moyen terme repose sur la mobilisation de recettes non pétrolières grâce à i) la rationalisation des exonérations fiscales; et ii) le renforcement de l'administration de l'impôt (y compris l'établissement d'un office des recettes).
2/ Réduction de la masse salariale par départs en retraite et revue des politiques de rémunération.
3/ Suppression du système de recettes affectées en intégrant les dépenses y afférentes dans le budget.
4/ Enregistre les dépenses relatives aux ordonnancements de l'exercice précédent (instances du Trésor).

⁵ Certaines de ces exonérations peuvent être supprimées rapidement, tandis que d'autres exigeront un travail d'analyse plus approfondi. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une revue intégrale du système d'exonérations avec la publication d'une annexe dans la loi de finances 2018 (repère structurel fin décembre 2017).

⁶ Les services du FMI ont recommandé de réaliser un travail complémentaire pour obtenir des éléments plus précis sur le coût des mesures d'ajustement budgétaire à moyen terme. Les autorités ont indiqué qu'un travail est en cours et que la question sera approfondie dans le cadre des entretiens relatifs à la loi de finances 2018.

objectif réalisable. La réforme de la masse salariale devrait contribuer à une économie d'environ 1 % du PIB entre 2017 et 2020, avec une revue des politiques de rémunération, la suppression du système de promotion automatique et les réductions des taux de remplacement, ce qui permettra d'assurer une réduction modérée de l'emploi public dans les secteurs non prioritaires. Enfin, l'intégration transparente dans le budget des recettes affectées devrait éliminer la nécessité d'opérer des transferts vers les comptes spéciaux. Cela devrait aboutir à une économie d'environ 1,2 % du PIB⁷.

22. La stratégie budgétaire envisage également le remboursement des avances statutaires à la BEAC, une accumulation graduelle de dépôts et une règle budgétaire visant à limiter les instances du Trésor (MPEF, par. 9).

- *La fin du recours aux avances statutaires de la BEAC signifiera l'élimination d'une forme de domination budgétaire qui contribuait à la perte de réserves.* Comme d'autres pays de la région, le Gabon utilisait les avances statutaires non pas comme un instrument de gestion des liquidités à court terme, mais comme un moyen courant de financement du budget. En reconnaissant que le non remboursement de ces avances équivaut en fait à une accumulation d'arriérés intérieurs, et en incluant leur stock dans les statistiques de dette intérieure, les autorités gabonaises ont manifesté leur volonté de traiter ce dossier. Le programme prévoit un plan de remboursement étalé sur dix ans avec un premier paiement de 25 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) en 2017.
- *Les autorités visent également une accumulation graduelle des dépôts du Trésor à la BEAC.* L'accumulation de dépôts est liée à la nécessité d'épargner une partie des recettes pétrolières pour les raisons évoquées plus haut, avec une épargne initiale modeste en début de programme (5 % des recettes pétrolières), pour passer progressivement à 20 % des recettes pétrolières d'ici la fin du programme.
- *En 2017, les instances du Trésor⁸ sont plafonnées à 10 % des dépenses primaires hors salaires (à l'exclusion des investissements financés sur ressources extérieures).* Cela représente environ 51 milliards de FCFA (0,6 % du PIB), soit un tiers du niveau observé durant ces dernières années. Cela implique un suivi précis des engagements, ordonnancements et paiements effectifs pour les types de dépenses qui ont été jusque-là traditionnellement financées par l'accumulation d'arriérés vis-à-vis des fournisseurs.

23. Le programme intègre pleinement tous les arriérés dans les statistiques budgétaires et dans les statistiques de la dette. Par souci de transparence, tous les arriérés et avances statutaires ont été inclus dans le stock de la dette et les autorités ont préparé un plan pour les apurer dans la durée (annexe II; MPEF, par. 18–23). Ainsi, le stock de la dette a augmenté d'environ 10 % du PIB à

⁷ Les comptes spéciaux comprennent certaines entités publiques et fonds budgétaires dédiés à des buts spécifiques. Certains dégagent leurs propres recettes, tandis que d'autres sont financés à partir de recettes fiscales affectées qui ne sont pas toujours intégrées au processus budgétaire. Lorsque les fonds spéciaux sont en situation d'équilibre, cela signifie qu'ils n'accusent pas de déficit opérationnel et limitent les dépenses aux ressources qu'ils ont dégagées de manière autonome ou aux recettes affectées qui ont été comptabilisées de manière transparente. La loi exige que les dépenses des comptes spéciaux ne dépassent pas les recettes comptabilisées.

⁸ Les instances du Trésor désignent les dépenses ordonnancées, mais non payées. Elles se distinguent de la définition juridique des arriérés intérieurs qui en général concernent les retards de paiement de plus de 90 jours.

64 % du PIB à fin 2016. Globalement, il ressort de l'ASD (annexe IV) que la dette demeure soutenable et que l'ajustement budgétaire envisagé ainsi que le cadre macroéconomique plus général impriment à la dette une trajectoire descendante à moyen terme. Cependant, bien que le Gabon n'ait pas de problèmes de solvabilité, ses besoins de financement brut représentent environ 14,5 % du PIB en 2017. Ce niveau élevé de besoins de financement exige des autorités qu'elles appliquent rigoureusement un plan de trésorerie correctement articulé.

24. L'ajustement budgétaire doit tenir compte de la nécessité de protéger les couches de population les plus vulnérables. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités ont adopté un plancher de dépenses sociales comme objectif indicatif dans le cadre du programme. La portée de l'indicateur a été initialement limitée aux programmes les plus pertinents afin d'assurer un ciblage adéquat⁹. Les dépenses protégées comprennent i) les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et la remise en état des installations pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, ii) les biens et services de base et transferts aux centres de soins primaires, et iii) l'assurance-maladie et les filets de protection ciblés en faveur des groupes vulnérables (y compris programmes d'aide sociale en nature et en espèces) (MPEF, par. 30).

25. Le programme prévoit également des mesures pour imprévus au cas où la croissance ou les recettes ne seraient pas à la hauteur. Pour atténuer les risques considérables de liquidité à court terme, les autorités sont déterminées à signaler des projets d'investissement public totalisant au moins 40 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) qui pourraient faire l'objet de reports ou d'annulations si les recettes n'atteignaient pas les montants prévus. Elles prépareront en outre un plan destiné à mobiliser des recettes de privatisation supplémentaires comme mesure de secours¹⁰. Une planification adéquate est certes nécessaire pour éviter les ventes à perte et maximiser la valeur des actifs, mais l'État détient des parts liquides dans plusieurs entreprises (notamment dans le secteur des ressources naturelles), qui pourraient être cédées pour générer des recettes de privatisation si les contraintes de liquidité s'intensifiaient. En outre, il existe un montant estimé à environ 5 % du PIB d'arriérés fiscaux intérieurs que les autorités pourraient recouvrer en agissant de manière plus énergique auprès du secteur privé. Il importe surtout de noter que le gouvernement est déterminé à prendre d'autres mesures sur le plan des recettes et des dépenses pour atteindre ses objectifs budgétaires et limiter l'augmentation de la dette (MPEF, par. 10). Enfin, si toutes ces mesures se révèlent insuffisantes, les autorités pourraient redéfinir le profil de remboursement des arriérés intérieurs qui prévoit actuellement une forte concentration de l'apurement en début de période.

⁹ L'indicateur de dépenses sociales offre une protection à hauteur d'environ ¼ de la partie du budget financée sur ressources propres (hors traitements et salaires et paiements d'intérêts).

¹⁰ Le portefeuille du Fonds gabonais d'investissements stratégiques comprend 68 entreprises commerciales à la fin 2015, dont 80 % ont une participation minoritaire de l'État. D'après l'analyse préliminaire des services du FMI, la valeur de marché de ces actifs est d'au moins 550 milliards de FCFA en tenant compte des six entreprises les plus importantes (à savoir, production pétrolière, distribution, mines et télécommunications). Dans un scénario favorable, la valeur de marché pourrait grimper à 850 milliards de FCFA en tenant compte de plusieurs entreprises commerciales plus petites ainsi que des hypothèses plus favorables de valorisation de la part de l'État dans les entreprises pétrolières. Ces valorisations ne tiennent pas compte de la part de l'État dans les biens publics tels que les infrastructures de services d'utilité publique, où la participation grandissante du secteur privé exige une analyse d'impact considérable et des réformes réglementaires.

C. Renforcement de la gestion des finances publiques (GFP)

26. Le Gabon a considérablement avancé sur le front des réformes de GFP, mais d'importantes faiblesses subsistent à traiter urgemment (encadré 2). Toutes les directives de GFP de la CEMAC ont été transposées dans la législation nationale et le budget par programmes a été adopté en 2015 avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dont le FMI. Les autorités sont déterminées à mener les réformes incluses dans ce nouveau cadre législatif de GFP, notamment les dispositions clés relatives au reporting et aux ajustements infra-annuels, et à la transition progressive vers la comptabilité en droits constatés (MPEF, par. 24).

27. Les réformes de GFP se centreront sur trois domaines essentiels où des progrès décisifs s'imposent.

- **Gestion et prévention des arriérés.** Des contrôles stricts des procédures de paiement et des marchés publics ainsi qu'à un suivi précis des paiements en instance devraient contribuer à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Cela implique de i) renforcer le contrôle des dépenses en mettant en place un cadre juridique opérationnel relatif à l'exécution des dépenses et en limitant strictement les procédures dérogeant à la chaîne normale de la dépense (mesure préalable), ii) activer le module du système intégré de gestion des informations financières (SIGIF) qui assure le suivi des engagements de dépenses et conditionne les paiements à la production d'un bon de commande (MPEF, par. 22; repère structurel fin juin 2017), et iii) publier des rapports trimestriels sur le stock des instances du Trésor et des arriérées (MPEF, par. 22–23; repère structurel fin septembre 2017). Ces mesures s'accompagnent également d'un travail sera en outre accompagné par un audit indépendant des arriérés accumulés en 2015–16 afin de prendre les dispositions nécessaires, éviter des surfacturations, et certifier si certains arriérés intérieurs sont liés à des dépenses extrabudgétaires (repère structurel fin mars 2018)¹¹.
- **Efficiencia accrue de la dépense.** La réduction, conformément au code des marchés publics, du montant des marchés publics conclus de gré à gré à 15 % de la valeur totale des contrats, (MPEF, par. 27) devrait contribuer à réduire les coûts et à accroître l'efficacité des dépenses publiques. Dans le même ordre d'idées, un travail d'amélioration de la gestion des investissements publics, notamment en ayant davantage recours aux études de faisabilité et à des procédures de contrôle plus rigoureuses, contribuerait à mieux aligner les projets d'investissement sur les secteurs offrant le plus de potentiel (MPEF, par. 28; repère structurel fin décembre 2017).
- **Transparence budgétaire et gestion des risques.** La couverture et la transparence du budget doivent être renforcées. Cela implique de comptabiliser la totalité des recettes affectées et des programmes qu'elles financent, et d'intégrer les opérations des entités

¹¹ L'expérience de 2014 fait apparaître que l'audit pourrait révéler des passifs non comptabilisés de 1–2 % du PIB, ce qui devrait être traité en 2018–19 avec une décote considérable (car les dépenses auraient échappé aux procédures normales) et d'autres ajustements budgétaires.

actuellement extrabudgétaires dans le processus budgétaire. Les autorités ont déjà engagé cette démarche en réintégrant trois entités dans le budget et elles entendent améliorer davantage la couverture et la transparence budgétaire en incluant progressivement les opérations d'autres entités extrabudgétaires (MPEF, par. 26). Enfin, il est nécessaire de renforcer la supervision des établissements publics et des entreprises d'État et d'évaluer les risques budgétaires (MPEF, par. 29). Les autorités ont convenu avec les services du FMI que les risques budgétaires liés aux entités publiques en dehors de l'administration centrale doivent être analysés de manière plus approfondie, mais notent que ces organismes ne jouissent pas d'une capacité autonome d'emprunt et que leur dette envers des fournisseurs a déjà été prise en compte dans les instances du Trésor. Les services du FMI ont signalé qu'une évaluation et une présentation plus détaillées de ces risques étaient nécessaires.

Encadré 2. Évaluation PEFA de 2016

En 2016, les autorités gabonaises ont sollicité une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA) afin de dresser un bilan des progrès réalisés depuis l'évaluation de 2013. Cette évaluation est la première entreprise par un pays de la CEMAC à partir de la méthodologie PEFA mise à jour en 2016, qui repose sur 31 indicateurs analysant les forces et faiblesses de la GFP. L'évaluation, financée par l'Union européenne et dirigée par les services du FMI, a été achevée en avril 2017.

Bien que certaines améliorations apparaissent avec la mise en œuvre récente du budget de programmes, les fonctions de base du système de GFP élémentaires demeurent faibles. D'après la nouvelle évaluation PEFA, un quart des indicateurs se sont améliorés, principalement dans le domaine de la budgétisation de programme et de la ponctualité de la production de l'information budgétaire et comptable, grâce aux grandes réformes de GFP conduites par le gouvernement depuis 2015. Cependant, la plupart des indicateurs sont en dessous des niveaux de base des pratiques internationales, avec des faiblesses dans les domaines de la gestion des arriérés, de l'exécution de la dépense, du contrôle et de l'audit, des marchés publics, de la gestion de l'investissement public, de la surveillance des organismes publics et de l'information budgétaire. Parmi les causes qui permettent d'expliquer ces faiblesses, il convient de mentionner le recours excessif à des procédures dérogatoires d'exécution budgétaire et de marchés publics, ainsi qu'une coordination insuffisante pour consolider les informations et garantir leur fiabilité.

La nouvelle évaluation PEFA met en évidence la nécessité de consolider les fondamentaux du système. La stratégie de réformes de GFP devrait se centrer sur la nécessité de i) rétablir la régularité et la fiabilité de l'exécution budgétaire; ii) maîtriser les risques budgétaires; et iii) améliorer l'exhaustivité et la transparence de l'information budgétaire. À court terme, les autorités devraient accorder la priorité à i) la mise en œuvre de contrôles et procédures internes pour veiller à ce que les dépenses suivent les procédures régulières; ii) l'adoption d'un dispositif de suivi des arriérées de dépenses; iii) le renforcement des mécanismes institutionnels de surveillance des organismes publics; iv) le recueil et la diffusion de données pour renforcer la planification et le suivi des projets d'investissement public; et v) l'extension de la couverture du budget pour inclure les recettes et les dépenses qui ne sont actuellement pas rapportées.

D. Préserver la stabilité du secteur financier

28. La stabilité du secteur financier exige un suivi rapproché dans deux domaines essentiels : i) l'augmentation des prêts bancaires en souffrance et ii) la situation des trois banques publiques en difficulté. Durant les deux dernières années, les dix banques actives au Gabon ont été touchées par le ralentissement de l'activité économique et par les difficultés financières de leurs clients, notamment ceux qui subissent les conséquences de l'accumulation par l'État d'arriérés intérieurs et de la réduction de la commande publique.

- **Contexte global.** Les indicateurs du secteur financier font apparaître que le secteur bancaire demeure bien capitalisé (à l'exception des trois banques publiques) et rentable, mais que d'importants signes de tensions se font jour qui pourraient déstabiliser le système : i) une chute des dépôts au second semestre 2016 (8 % en glissement annuel); ii) un recours accru au refinancement de la banque centrale; iii) une chute du crédit au secteur privé, d'environ 10 % en 2016; et iv) une augmentation des prêts bancaires en souffrance, de 5,3 % du crédit total au milieu de 2014 à 9,7 % en décembre 2016.
- **Solvabilité et liquidité.** Les banques privées demeurent solvables, avec un ratio de solvabilité de 13,1 % à la fin décembre 2016, pourcentage largement supérieur au niveau prudentiel de 8 % qui devrait être porté progressivement à 10,5 %. En revanche, les banques publiques sont largement insolubles et présentent un ratio de solvabilité qui s'est détérioré durant ces trois dernières années de -5,6 % à -219 %. Les ratios de liquidité dans les banques privées continuent d'être observés, mais il se produit un durcissement des conditions de liquidités. Jusqu'en 2014 il y avait un excédent de liquidité dans le système et aucun besoin de faire appel aux guichets de refinancement de la banque centrale. Bien qu'il reste relativement faible, ce refinancement représente désormais 2,8 % des bilans bancaires et la tendance est à la hausse.

29. Le programme définit des mesures pour gérer les vulnérabilités à court terme du secteur financier. Les trois mesures les plus importantes que les autorités ont convenu d'entreprendre concernent i) la résolution ordonnée et en temps opportun des trois banques en difficulté, tout en examinant la nécessité d'atténuer les retombées sur l'inclusion financière, puisque la Poste Bank est actuellement le seul fournisseur de services bancaires de base pour la plupart des régions rurales (MPEF, par. 37) ; ii) une stratégie pour l'apurement des arriérés intérieurs qui portent atteinte aux liquidités des fournisseurs de l'État et à leur capacité d'assurer le service de leur dette (MPEF, par. 36); et iii) la préparation d'une stratégie nationale de renforcement des dispositifs de réglementation et de supervision applicables aux créances improductives (repère structurel fin septembre 2017).

30. Les trois banques publiques en difficulté ne revêtent pas une importance systémique, mais elles devraient faire l'objet d'une résolution dans les meilleurs délais. Leur part de marché est inférieure à 10 % et elles n'ont pas une importance systémique. Malgré la faiblesse de leur bilan, elles sont pour l'essentiel inactives et ne constituent pas une source de tensions pour le système bancaire. Cependant, elles n'observent pas les règles prudentielles, continuent d'accumuler des pertes et constituent une source de risques budgétaires. Cependant le coût global de leur recapitalisation

serait élevé (100–150 milliards FCFA, soit 1,2 à 1,7 % du PIB). Les estimations du coût d'une liquidation ordonnée seraient inférieures (environ 0,4 à 0,7 % du PIB).

31. Les trois établissements sont sous administration provisoire et la formulation d'un plan de résolution par les autorités constitue un des repères structurels du programme. Les autorités sont en train de finaliser le contenu du plan, mais les services du FMI estiment qu'une bonne stratégie devrait tenir compte de manière réaliste d'une liquidation ordonnée de la BGD et de la BHG. Si le cadre juridique actuel de résolution n'est pas adéquat, il devrait être révisé pendant que la BGD et la BHG continuent d'être sous administration provisoire. D'autres options pourraient toutefois être présentées par les autorités. Cela devrait se faire en coopération avec la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), qui devrait veiller à la cohérence au niveau régional. S'agissant de la restructuration de la Poste Bank, les services du FMI estiment qu'elle pourrait faire intervenir la cession de ses activités financières (le cas échéant avec l'accompagnement provisoire d'incitations financières). Si cela n'était pas faisable, les services financiers de base (par exemple, dépôts, comptes courants et cartes de débit) pourraient être restitués à la Poste tandis que les autres activités bancaires pourraient être dissoutes de manière ordonnée. Dans tous les cas, les services du FMI assureront un suivi rapproché avec les autorités et viseront une exécution rapide de leurs plans.

E. Accompagner la croissance économique et la diversification

32. Le choc des prix du pétrole a rappelé avec force la nécessité d'accélérer les efforts de diversification de l'économie gabonaise. L'établissement de zones économiques spéciales (ZES) et de partenariats public-privé (PPP) a contribué à attirer de gros investisseurs étrangers dans de nouveaux secteurs, dans lesquels le Gabon développe un avantage comparatif, tels que les activités agro-industrielles. Ces investissements contribueront à diversifier les exportations, mais leur potentiel de mise en valeur de nouveaux pôles de croissance dépendra de l'existence globale d'un climat des affaires propice, au-delà des ZES. La capacité du Gabon à suivre ces secteurs porteurs se heurte cependant à des contraintes dans la production de statistiques actualisées et fiables, ces capacités étant inférieures à celles observées dans d'autres pays présentant un niveau de développement comparable. Par exemple, l'absence de séries trimestrielles de PIB rend difficile le suivi de l'évolution de l'activité économique en temps réel. En outre, une meilleure coordination s'impose avec les institutions régionales (notamment avec la BEAC) pour améliorer la qualité et l'actualité des statistiques de balance des paiements¹².

33. Le programme se centre sur des réformes destinées à améliorer le climat des affaires. Malgré un revenu par habitant relativement élevé, le Gabon enregistre des scores inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le transfert de propriété, le paiement des taxes et impôts et l'exécution des contrats¹³. Les autorités intensifieront leur dialogue actif avec les investisseurs et les entreprises via le Haut conseil pour l'investissement (créé en 2014), en contribuant à définir les principales réformes structurelles stratégiques propres à améliorer le climat des affaires (MPEF, par. 41). Dans un premier

¹² Les dernières statistiques de la balance des paiements officiellement publiés remontent à 2005, et depuis seuls des tableaux synoptiques ont été mis à disposition. Avec le concours du Département des statistiques du FMI, la BEAC vise à produire des statistiques officielles de secteur extérieur jusqu'en 2012 d'ici la fin décembre 2017.

¹³ Au classement *Doing Business*, le Gabon occupe la 164^e position.

temps, le programme met l'accent sur les obstacles institutionnels et juridiques aux nouveaux investissements, notamment relatifs à la propriété foncière, au règlement des différends, à l'allégement des procédures administratives et à l'octroi de permis de construire (MPEF, par. 41). En outre, le programme souligne la nécessité de mettre en oeuvre le nouveau cadre régissant les PPP pour évaluer les nouveaux projets et faire un suivi des risques budgétaires potentiels (MPEF, par. 41, repère structurel fin septembre 2017). En outre, les autorités devraient renforcer la coordination avec les institutions régionales (notamment avec la BEAC) pour renforcer la qualité et l'actualité des statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements afin de renforcer la gestion macroéconomique.

MODALITÉS DU PROGRAMME

34. Le choc des prix du pétrole qui s'est produit en 2014 et s'est poursuivi par la suite a créé des besoins de balance des paiements exigeant un soutien du FMI pour rééquilibrer l'économie.

Pendant de nombreuses décennies, le Gabon s'est largement appuyé sur les exportations pétrolières comme moteur de production et pour assurer un équilibre extérieur. Avec le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) lancé en 2012, le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre une vaste stratégie de diversification de l'économie et de réduction de la dépendance aux ressources naturelles. Une série d'investissements, en particulier dans le secteur agro-industriel et dans l'amélioration des infrastructures, ont commencé à impulser la production et à contribuer à l'ajustement structurel de l'économie. Cependant, la plus grande partie de ces nouveaux investissements s'inscrit dans le court terme et la mise en production se produira par vagues successives. Par conséquent, pour accorder suffisamment de temps à ce rééquilibrage de l'économie, il est nécessaire de compter sur l'appui budgétaire des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Les conditions macroéconomiques justifient un accord élargi en faveur du Gabon au titre du mécanisme élargi de crédit.

35. Conditionnalité du programme. Le programme fera l'objet d'un suivi dans le cadre de revues semestrielles (tableau 8) au moyen de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (MPEF, tableaux 1–2). Les critères de réalisation portent sur le solde budgétaire primaire (hors recettes pétrolières; base ordonnancements), les créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale, les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale (hors utilisation du crédit du FMI), la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, et la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les objectifs indicatifs portent sur la réduction nette du stock d'arriérés intérieurs, les recettes fiscales (hors recettes pétrolières) et les programmes de dépenses sociales d'importance cruciale. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

36. Le niveau d'accès de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit est proposé à 215 % de la quote-part (464,4 millions de DTS ou environ 628,362 millions de dollars)¹⁴. Ce niveau d'accès repose sur l'évaluation qu'ont faite les services du FMI des perspectives, de la vigueur des réformes envisagées et des besoins de financement extérieur brut estimés durant la période du programme. Les écarts de financement projetés pour la période 2017–20 représentent 15,3 % du PIB,

¹⁴ Avec un revenu par habitant estimé à 7.506 dollars pour l'exercice 2016 — niveau nettement supérieur au seuil de 1.185 dollars de l'IDA — le Gabon est classé comme pays à revenu intermédiaire et n'est pas admissible aux ressources concessionnelles du FMI.

et le FMI devrait contribuer pour 4,3 % du PIB, ce qui représente environ 28 % de l'écart de financement. Le reste du déficit sera couvert par un appui budgétaire de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de la France. Des assurances fermes de financement pour la première année du programme ont été fournies avec de bonnes perspectives pour le reste de la période couverte par le programme.

37. Le Gabon a des arriérés bilatéraux envers l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Chine, la Corée, l'Espagne, la France et Israël. Les autorités gabonaises ont fait part de leur intention d'apurer avant la première revue du programme soutenu par le FMI environ 115 millions de dollars d'arriérés bilatéraux, qui se sont accumulés en raison des difficultés budgétaires liées à la forte chute des recettes pétrolières. Elles se sont mises en rapport avec ces pays créanciers qui ont donné leur accord. Le Gabon a également des arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux. Conformément à la politique du FMI en matière de prêts dans les situations d'arriérés, les services du FMI se sont assurés du fait que le Gabon s'employait de bonne foi à parvenir à un accord de collaboration avec ses créanciers commerciaux. Les autorités ont partagé les informations utiles sur leurs difficultés financières et ont donné l'occasion aux créanciers de se prononcer sur leur stratégie d'apurement des arriérés commerciaux. Étant donné qu'un appui financier rapide du FMI est jugé essentiel pour réaliser le programme du Gabon et que celui-ci met en place les mesures appropriées, le FMI peut apporter un financement au Gabon en dépit de ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux.

38. Capacité à rembourser le FMI. Le Gabon devrait pouvoir tenir ses obligations au titre de l'accord proposé. Actuellement, le pays n'a aucun encours de crédit auprès du FMI. L'engagement total du FMI serait limité au maximum à 3,8 % du PIB, ou 37,8 % des réserves brutes imputées. Par conséquent, les services du FMI estiment que le Gabon maintiendra une capacité suffisante de remboursement de ses obligations au FMI.

39. Les risques qui pèsent sur le programme sont considérables, mais restent gérables pour autant que les autorités maintiennent le niveau d'engagement qu'elles ont manifesté durant ces derniers mois. Il existe certes de considérables risques de dérapage des politiques intérieures, compte tenu de la nature sensible de plusieurs recommandations de politique générale et du cycle électoral (des élections législatives sont programmées pour le quatrième trimestre 2017), mais les autorités ont réaffirmé aux services du FMI que la mise en œuvre rigoureuse du programme était vitale pour préserver la solvabilité du Gabon. La capacité de mise en œuvre sera certes fortement sollicitée par le vaste programme de réformes, mais elle s'appuie sur un solide soutien politique, y compris au plus haut niveau du gouvernement, et les autorités ont convenu d'accueillir des visites trimestrielles des services du FMI entre les revues semestrielles. Le FMI est également déterminé à accompagner les autorités avec une assistance technique dans divers domaines.

40. Dans la perspective de la réunion du Conseil d'administration, les autorités ont mis en œuvre les mesures préalables suivantes :

- Dépôt au Parlement de la loi de finances rectificative pour 2017 incluant les mesures d'accompagnement conformes aux paramètres du programme.

- Publication d'un arrêté d'application du règlement général de la comptabilité publique sur les procédures d'exécution de la dépense, précisant les rôles et les responsabilités et les conditions d'application des dérogations prévues par la réglementation.

41. Évaluation des sauvegardes¹⁵. La BEAC est en train d'achever la mise en œuvre des recommandations prioritaires restantes dans le cadre des «mesures reconductibles» liées aux sauvegardes du FMI. Suite aux nombreuses mesures adoptées durant ces dernières années, à la fin mars 2017, le Conseil d'administration de la BEAC et le Comité ministériel de la CEMAC ont adopté les amendements essentiels des Statuts de la BEAC axés sur la gouvernance, marquant ainsi un jalon essentiel des travaux engagés de longue date pour renforcer la gouvernance de la banque centrale. En outre, d'importants progrès ont été réalisés en 2017 en vue de la transition intégrale de la BEAC vers les normes internationales d'information financière (IFRS). Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal habituel applicable aux banques centrales est prévue pour mai-juin 2017.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

42. Le Gabon est confronté à une conjoncture économique très délicate. L'économie dans son ensemble n'est pas encore officiellement entrée en récession, mais le système présente des signes graves de tensions. L'activité économique connaît une forte décélération, les déséquilibres budgétaire et extérieur sont devenus insoutenables et les niveaux d'endettement public augmentent rapidement, avec la prise en compte adéquate de l'impact des arriérés publics et du financement de la banque centrale par le biais des avances statutaires. Ces tendances ont amoindri la confiance dans les perspectives à court terme de l'économie gabonaise. Le repli des cours du pétrole observé depuis 2014 a indéniablement représenté un choc majeur des termes de l'échange qui explique pour une très grande part ces tendances. Cependant, l'absence d'épargne de précaution qui aurait pu être accumulée durant les années de *boom* pétrolier, et les retards des réponses budgétaires ont exacerbé la gravité du choc et accru l'ampleur des risques.

43. Les autorités se sont déclarées fermement déterminées à prendre des mesures fortes pour relever ces défis. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la consolidation budgétaire était l'instrument le plus important à court terme. Le principal objectif consiste à stabiliser la dette et à l'orienter sur une trajectoire descendante à moyen terme, tout en limitant les retombées négatives de l'ajustement sur la croissance (en protégeant dans toute la mesure du possible le programme d'investissement public) et sur les couches de population les plus vulnérables. Les efforts destinés à mobiliser les recettes non pétrolières et à maîtriser les dépenses courantes, y compris par une réforme de la masse salariale, devraient jouer un rôle essentiel. Une réduction du déficit budgétaire, des limites strictes au financement intérieur, l'accumulation progressive de dépôts du

¹⁵ La mise en application des recommandations des sauvegardes fait actuellement l'objet d'un suivi annuel comme condition pour le maintien des concours financiers du FMI aux pays de la CEMAC. Le suivi des sauvegardes réalisé en 2016 a révélé que deux recommandations prioritaires demeuraient en suspens : réformes de la gouvernance et amendement des Statuts de la BEAC et transition intégrale aux normes IFRS à compter des états financiers de 2018 pour renforcer la transparence de l'information financière.

Trésor, et le remboursement graduel des avances statutaires de la BEAC devraient contribuer à l'accumulation de réserves au niveau régional.

44. Les risques baissiers sont considérables. À court terme, trois types de risques pourraient peser sur le programme appuyé par le FMI. Le premier risque est que les autres pays de la région ne mènent pas à terme des programmes économiques similaires dans le cadre d'une réponse régionale coordonnée. Cela pourrait amoindrir la confiance à l'égard du Gabon et avoir des retombées négatives sur la croissance, menaçant ainsi la viabilité du programme appuyé par le FMI. Le deuxième risque serait lié aux retards dans la maîtrise prévue des dépenses. Il serait alors difficile de commencer à reconstituer les réserves et cela compromettrait le processus d'apurement des arriérés, avec des conséquences potentiellement négatives sur le système bancaire local et sur la solvabilité du Gabon. Le troisième risque se manifesterait si les réformes structurelles cruciales ne sont pas mises en œuvre comme prévu. Par exemple, si les systèmes de GFP et de passation de marchés n'étaient pas rigoureusement respectés, cela entraînerait de nouveaux problèmes de dépenses extrabudgétaires et pourrait compromettre la volonté de la communauté internationale de fournir les financements extérieurs essentiels, cruciaux pour couvrir le financement du déficit budgétaire.

45. Plusieurs facteurs atténuent ces risques en faveur du Gabon. Il convient de citer les solides résultats enregistrés par certains secteurs (par exemple les activités agro-industrielles), et la possibilité d'utiliser le produit de privatisations pour atténuer ou compenser les contraintes de financement. La réussite du programme soutenu par le FMI dépendra cependant de la détermination sans faille des autorités, d'une solide coordination à tous les niveaux de gouvernement et du déploiement de systèmes de suivi adéquats.

46. De solides mesures prudentielles s'imposent. Compte tenu de l'ampleur des besoins bruts de financement, les autorités devront gérer leur budget avec une prudence extrême. Les contrôles stricts des engagements de dépenses devront tenir compte des fonds disponibles au Trésor, en alignant les niveaux maxima de dépenses sur le rythme de mobilisation de recettes, qui pourrait être décevant si les risques baissiers pesant sur la croissance venaient à se matérialiser. La décision de geler 10 % du budget d'investissement et de ne le débloquer qu'ultérieurement durant l'exercice selon l'évolution de la situation budgétaire constitue une avancé, mais pourrait se révéler insuffisant. Si le remboursement des instances du Trésor des précédents exercices doit s'étaler sur deux ans (dans le cadre de la stratégie d'apurement des arriérés), les instances de l'exercice budgétaire à la fin 2017 devraient être rigoureusement limitées dans le respect des paramètres convenus au titre du programme appuyé par le FMI. Cela est essentiel pour réaliser l'ajustement budgétaire et éviter que les fortes contraintes de liquidité de l'exercice en cours ne soient reportées sur le budget de l'exercice suivant. La dette demeure certes soutenable, mais les autorités devraient se tenir prêtes à adopter les mesures de dépenses ou de recettes pouvant se révéler nécessaire pour éviter toute nouvelle augmentation des niveaux d'endettement.

47. Si les mesures correctrices envisagées dans le cadre du programme appuyé par le FMI sont mises en œuvre de façon rigoureuse, les perspectives du Gabon à moyen terme devraient rester solides. Selon l'évaluation faite par les services du FMI, la situation extérieure du Gabon en 2016 était sensiblement plus faible que ne le justifiaient les fondamentaux et les politiques souhaitables. La forte détérioration du solde des transactions courantes suite au choc des prix pétroliers a provoqué des besoins de balance des paiements qui seront essentiellement couverts par

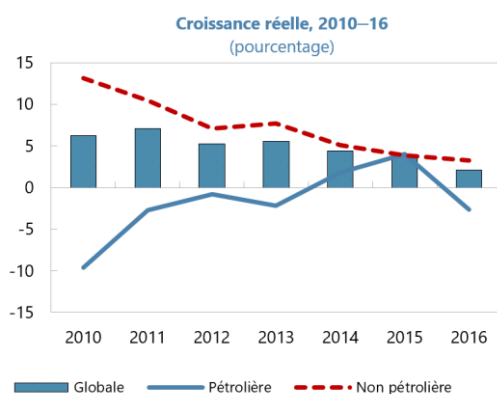
un appui budgétaire bilatéral et multilatéral. Ces fonds accorderont aux autorités suffisamment de temps pour ajuster et rééquilibrer l'économie. La stratégie de diversification des autorités produit déjà des résultats positifs, qui compensent en partie le repli de la croissance dans d'autres secteurs et offrent la possibilité de stimuler la croissance à moyen terme. L'augmentation de la production agricole et des activités de transformation pourrait réduire la dépendance à l'égard des importations et ouvrir de nouveaux débouchés d'exportation capables de réduire la dépendance à l'égard du pétrole. Cela contribuerait à rétablir la stabilité extérieure sans avoir à opérer de profonds changements dans les prix sectorielles pour rétablir la compétitivité.

48. Le suivi du programme, notamment par la production et la diffusion de statistiques économiques en soutien à l'élaboration des politiques, nécessitera des progrès importants. La production de données budgétaires exigera également des améliorations substantielles pour pouvoir assurer i) des délais plus courts dans la production de données relatives aux recettes et dépenses, ii) un meilleur rapprochement des données au-dessus et en dessous de la ligne, et iii) un système pour neutraliser les distorsions produites par les recettes affectées et les fonds spéciaux. Les autorités reconnaissent que ces questions sont importantes et elles reçoivent une assistance technique pour corriger les faiblesses existantes en matière de données.

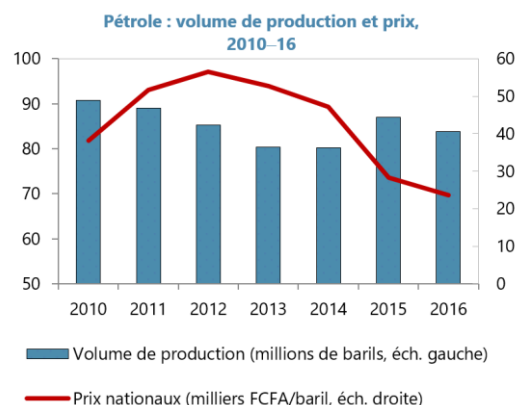
49. Compte tenu des besoins de financement extérieur importants du Gabon et des engagements fermes de politique générale pris par les autorités, les services du FMI appuient la demande de ces dernières en faveur de l'accord élargi au titre du MEDC avec un niveau d'accès équivalent à 464,4 millions de DTS (215 % de la quote-part).

Graphique 1. Gabon : principaux indicateurs économiques, 2010–16

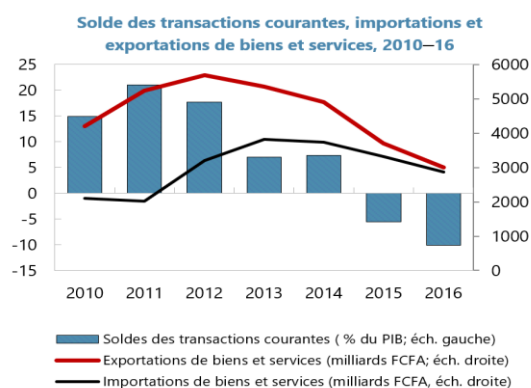
La croissance a continué de ralentir en raison du choc des prix du brut et des retombées sur l'activité non pétrolière...



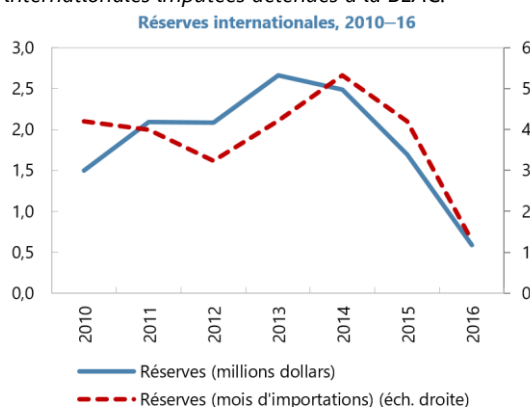
...et hormis une augmentation ponctuelle en 2015, la production de pétrole est orientée à la baisse.



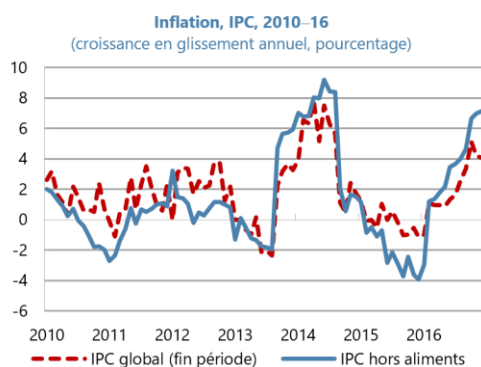
Une chute marquée des exportations et une compression plus modeste des importations ont provoqué une forte détérioration du solde des transactions courantes...



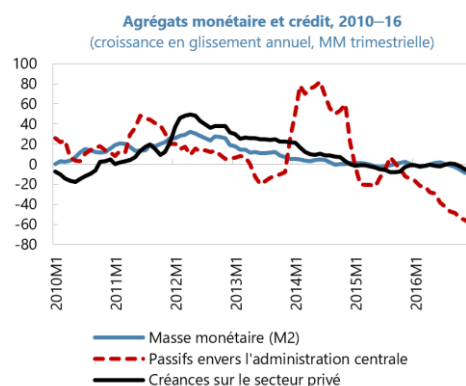
... qui a contribué à une nette diminution des réserves internationales imputées détenues à la BEAC.



L'inflation en glissement annuel a augmenté suite au renchérissement des carburants, imputable à l'élimination de la plupart des subventions.



M2 et le crédit à l'économie ont baissé en raison du ralentissement de l'activité.

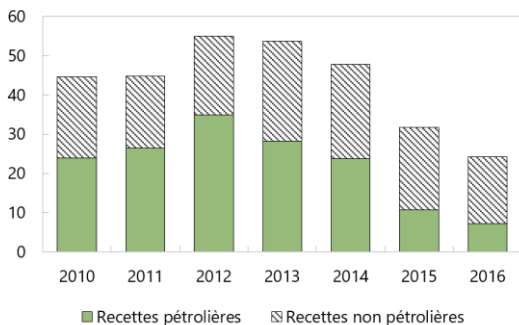


Sources : autorités gabonaises; FMI.

Graphique 2. Gabon : indicateurs budgétaires, 2010–16

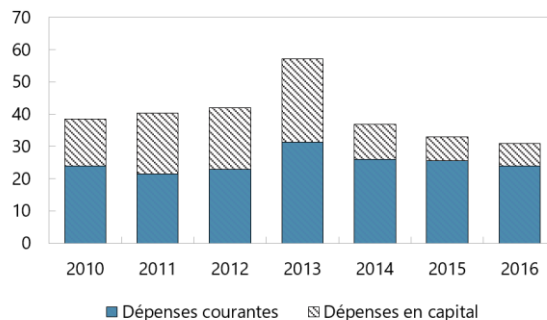
Les recettes pétrolières ont fortement chuté en raison du choc des prix du pétrole ...

Recettes pétrolières et non pétrolières, 2010–16
(pourcentage du PIB non pétrolier)



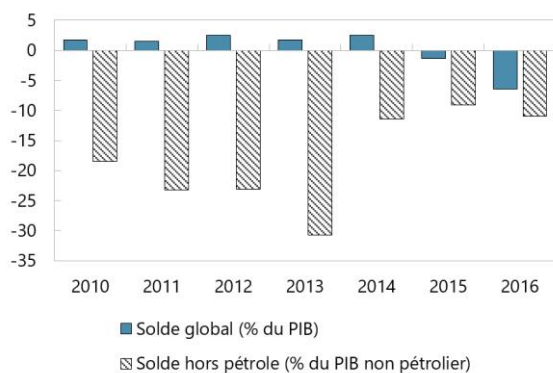
... d'où la nécessité de réduire les dépenses en capital, encore que les dépenses courantes soient restées globalement stables...

Dépenses en capital et dépenses courantes, 2010–16
(pourcentage du PIB non pétrolier)



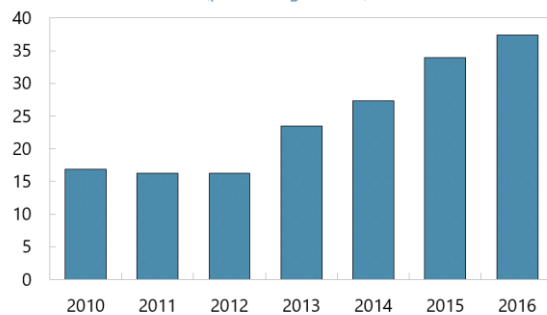
... et le déficit global s'est creusé ...

Soldes budgétaires, 2010–16



... parallèlement à une augmentation du stock de la dette extérieure.

Dette extérieure, 2010–16
(pourcentage du PIB)

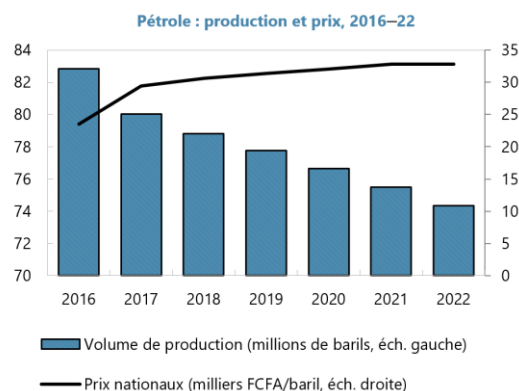
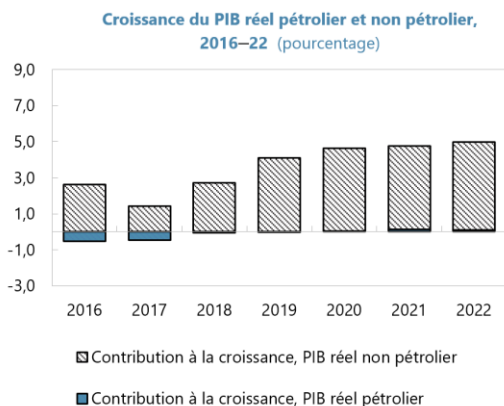


Sources : autorités gabonaises; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Gabon : perspectives à moyen terme, 2016–22

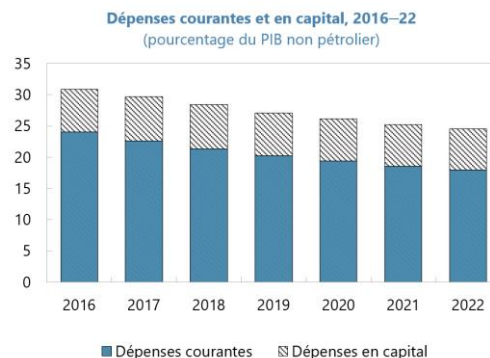
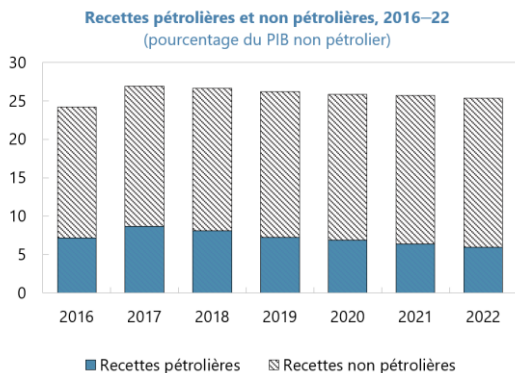
La croissance globale reprendra en 2018 grâce à l'activité non pétrolière, notamment dans l'agriculture et les secteurs connexes ...

... mais le repli de la production pétrolière continuera de peser sur l'activité économique globale...



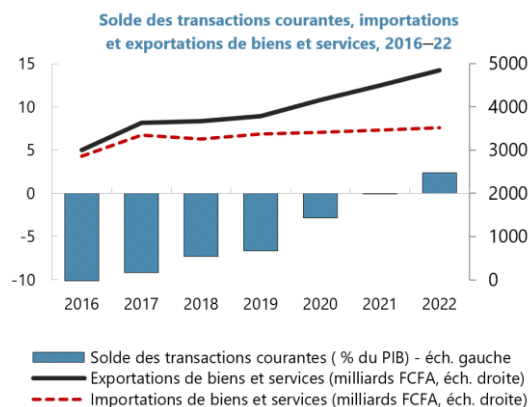
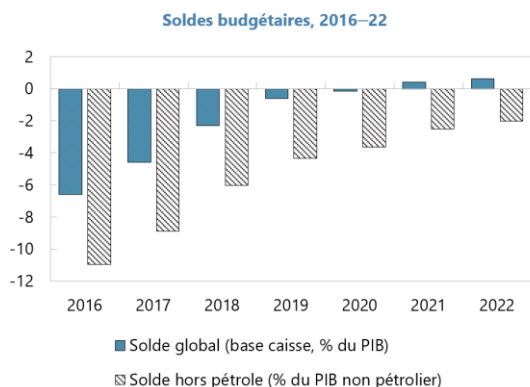
... ce qui limitera les recettes publiques...

... et exigera un ajustement budgétaire important, notamment sur le plan des dépenses courantes...



... de manière à pouvoir maîtriser le déficit budgétaire...

... et accompagner un ajustement du solde des transactions courantes.



Sources : autorités gabonaises; FMI.

Tableau 1. Gabon : principaux indicateurs économiques, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prél.			Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage sauf indication contraire)									
Secteur réel									
PIB à prix constants	4,4	3,9	2,1	1,0	2,7	4,1	4,6	4,8	5,0
Pétrolier	1,8	4,0	-2,7	-2,4	-0,4	0,0	0,2	0,7	0,7
<i>Dont : pétrole primaire</i>	-0,3	8,6	-3,7	-3,7	-1,8	-1,5	-1,5	-1,3	-1,5
Non pétrolier	5,1	3,8	3,3	1,7	3,3	5,0	5,5	5,5	5,8
Déflateur du PIB	-1,0	-8,9	-4,3	2,5	0,6	1,5	1,0	1,4	1,6
Pétrolier	-6,3	-20,2	-11,9	9,9	-0,1	-0,9	0,0	2,0	1,9
Pétrole primaire	-6,4	-24,3	-16,1	16,3	-0,2	-2,0	-0,7	1,0	1,8
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	4,5	-0,1	2,1	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Fin de période	1,7	-1,2	4,1	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b	-8,5	-26,8	-19,2	23,3	1,5	3,1	10,6	7,6	7,3
Importations, f.à.b.	-6,7	-0,9	-21,4	20,7	-2,7	2,4	-0,2	0,6	3,8
Termes de l'échange (détérioration= -)	-9,2	-44,8	-10,0	23,5	-2,5	-3,9	-2,1	-1,0	-0,2
Finances de l'administration centrale									
Total recettes	-2,7	-32,8	-20,8	13,3	3,9	6,6	6,0	7,0	6,5
Recettes pétrolières	-8,3	-54,4	-29,9	22,9	-1,8	-3,2	2,3	-0,3	0,3
Total dépenses	-29,1	-11,4	-4,0	4,3	-5,7	3,4	4,1	3,5	5,3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-11,5	-9,0	-11,0	-8,9	-6,0	-4,3	-3,6	-2,5	-2,0
Solde global (base engagements)	6,0	-1,0	-5,0	-3,3	-1,2	-0,6	-0,3	0,4	0,6
Solde global (base caisse)	2,3	-4,0	-6,6	-4,6	-2,3	-0,6	-0,2	0,4	0,6
Total dette publique 1/	34,1	44,7	64,2	64,6	63,8	61,5	56,5	52,8	49,5
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	2,9	5,3	5,4	5,0	4,3	3,5	2,8	2,2	1,6
Épargne nationale brute	43,4	29,3	24,1	24,6	26,1	27,5	30,5	32,1	33,3
Investissement fixe brut	36,0	34,9	34,2	33,8	33,4	34,1	33,4	32,2	30,8
<i>dont privé</i>	29,3	29,9	29,3	28,9	28,4	29,1	28,4	27,2	25,8
<i>public</i>	6,7	5,0	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Solde des transactions courantes	7,3	-5,6	-10,1	-9,2	-7,3	-6,6	-2,8	0,0	2,4
hors gros projets agro-industriels 2/	8,4	-3,6	-7,9	-6,5	-4,1	-3,7	-1,3	-0,1	1,5
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (milliards dollars)	2,49	1,69	0,63	0,89	1,14	1,53	1,87	2,14	2,44
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (mois d'importations)	5,3	4,2	1,4	1,9	2,6	3,3	4,0	4,5	5,1
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
PIB nominal	8.988	8.503	8.311	8.598	8.880	9.378	9.910	10.528	11.229
PIB nominal non pétrolier	5.581	5.676	5.885	5.995	6.289	6.812	7.339	7.886	8.518
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	494	591	593
Prix du pétrole (PEM, dollars/baril)	96	51	43	55	55	54	54	54	55

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2016, les séries de données comprennent le stock des arriérés intérieurs.

2/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agroindustriel.

Tableau 2. Gabon : balance des paiements, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prél.				Proj.		
	(Milliards FCFA)								
Solde des transactions courantes	658	-475	-842	-790	-648	-623	-281	-2	265
Biens (net)	2.508	1.314	1.107	1.405	1.507	1.567	1.937	2.217	2.446
Exportations de biens (fàb)	4.528	3.315	2.679	3.304	3.355	3.459	3.827	4.118	4.420
Hydrocarbures	3.600	2.494	1.941	2.285	2.244	2.172	2.221	2.214	2.220
Bois	234	293	335	423	459	502	603	723	868
Manganèse	391	421	279	433	436	437	454	477	504
Autres	103	108	125	162	215	349	549	704	828
Importations de biens (fàb)	-2.020	-2.001	-1.573	-1.899	-1.847	-1.893	-1.890	-1.902	-1.974
Secteur pétrolier	-227	-242	-227	-267	-262	-254	-250	-246	-242
Autres	-1.793	-1.759	-1.346	-1.632	-1.585	-1.639	-1.639	-1.655	-1.731
Services (net)	-1.349	-932	-965	-1.122	-1.090	-1.147	-1.190	-1.184	-1.123
Exportations	370	383	326	324	317	328	330	373	423
Importations	-1.719	-1.315	-1.291	-1.446	-1.407	-1.475	-1.520	-1.557	-1.546
Revenu (net)	-349	-713	-802	-889	-879	-856	-848	-852	-875
Transferts courants (net)	-152	-143	-181	-185	-186	-188	-180	-182	-184
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-746	248	212	343	385	570	453	171	-52
Investissements directs (net)	540	587	746	872	913	1.016	873	655	677
Investissements de portefeuille (net)	0	-23	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-1.286	-316	-534	-528	-528	-446	-420	-484	-729
Transactions à moyen long terme	45	192	-84	-164	78	-38	-47	-64	-114
dont accumulation nette d'amisérés			165	-165					
Transactions à court terme	-1.331	-508	-449	-364	-606	-407	-373	-420	-615
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-88	-226	-630	-447	-263	-53	172	169	213
Financement	88	226	630	447	263	53	-172	-169	-213
Banque des États d'Afrique centrale	88			-52	-39	-118	-172	-169	-213
Variation des réserves imputées (= augmentation)	88	226	630	-170	-157	-236	-201	-164	-189
Flux FMI/MEDC				118	118	118	29	-5	-24
Écart de financement	0	0	0	499	303	171	0	0	0
dont:									
Bilatéral				49	49	49	0	0	0
Multilatéral				450	253	122	0	0	0
Pour mémoire:	(Pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	7,3	-5,6	-10,1	-9,2	-7,3	-6,6	-2,8	0,0	2,4
hors gros projets agroindustriels 1/	8,4	-3,6	-7,9	-6,5	-4,1	-3,7	-1,3	-0,1	1,5
Pétrole	27,7	12,7	5,9	8,3	7,6	6,5	6,4	5,7	5,6
Hors pétrole	-20,3	-18,3	-16,1	-17,5	-14,9	-13,2	-9,2	-5,7	-3,2
Exportations de biens et services	54,5	43,5	36,2	42,2	41,3	40,4	41,9	42,7	43,1
Importations de biens et services	-41,6	-39,0	-34,5	-38,9	-36,6	-35,9	-34,4	-32,9	-31,3
Compte de capital et compte financier	-8,3	2,9	2,6	9,8	7,7	7,9	4,6	1,6	-0,5
Investissements directs étrangers	6,0	6,9	9,0	10,1	10,3	10,8	8,8	6,2	6,0
Solde global 2/	-1,0	-2,7	-7,6	0,6	0,4	1,3	1,7	1,6	1,9
	(Milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Réserves officielles brutes imputées au Gabon 3/	1227,6	1001,1	371,2	541,2	698,2	934,0	1139,0	1302,5	1489,2

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agro-industriel.

2/ Ce poste de solde global tient compte de l'intégration des appuis budgétaires de sources bilatérales et multilatérales aux postes au-dessus de la ligne respectifs.

3/ Les réserves officielles brutes comprennent l'or et les DTS.

Tableau 3a. Gabon : comptes de l'administration centrale, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prl.				Proj.		
	(Milliards FCFA)								
Total recette et dons	2.673	1.797	1.424	1.613	1.677	1.787	1.895	2.026	2.158
Recettes	2.673	1.797	1.424	1.613	1.677	1.787	1.895	2.026	2.158
Recettes pétrolières	1.322	603	423	520	511	494	505	504	505
Recettes non pétrolières	1.351	1.194	1.001	1.093	1.166	1.293	1.389	1.523	1.652
Recettes fiscales	1.334	1.158	899	990	1.057	1.190	1.278	1.403	1.523
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	385	398	300	331	352	386	421	457	499
Taxes intérieures sur les biens et les services	374	167	223	237	256	297	340	386	436
Taxe sur la valeur ajoutée	291	101	155	168	183	218	255	294	338
Autres	83	66	68	69	73	79	85	91	99
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	426	355	277	321	343	392	393	427	444
Tarifs d'importations	404	331	266	302	324	371	371	403	419
Tarifs d'exportation	21	24	11	19	19	20	22	24	26
Autres taxes non pétrolières	150	239	99	101	106	115	124	133	144
Recettes non fiscales	16	36	102	104	109	103	111	119	129
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses et prêts nets	2.135	1.879	1.833	1.893	1.786	1.846	1.923	1.989	2.094
Dépenses courantes	1.454	1.449	1.413	1.357	1.342	1.377	1.427	1.463	1.533
Traitements et salaires	713	715	731	710	710	708	725	744	785
Biens et services	244	241	252	188	195	206	218	228	243
Paiements d'intérêts	145	172	193	268	241	257	267	268	270
Intérieurs	26	44	61	75	78	76	72	72	72
Extérieurs	119	128	132	193	163	181	194	196	198
Transferts et subventions	351	321	237	191	195	206	217	224	236
dont: subventions produits pétroliers	115	80	27	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	607	423	405	421	444	469	495	526	561
Financées sur ressources intérieures	337	241	166	135	159	137	241	258	282
Financées sur ressources extérieures	270	183	239	286	285	332	254	269	279
Prêts nets	0	-13	25	0	0	0	0	0	0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	37	18	19	15	0	0	0	0	0
Comptes spéciaux 1/	38	2	-29	100	0	0	0	0	0
Solde global (base engagements)	537	-82	-416	-280	-109	-59	-28	37	63
Ajustement base caisse 2/	-326	-259	-133	-116	-96	0	13	3	5
Solde global (base caisse)	211	-341	-549	-396	-205	-59	-15	40	68
Total financement	-211	341	549	396	205	59	15	-40	-68
Emprunts extérieurs (net)	71	196	142	-73	121	131	31	27	19
Tirages	256	183	239	286	285	332	254	269	279
Amortissement	-185	-288	-244	-332	-164	-201	-223	-242	-569
Arriérés (réduction = -)	0	5	147	-147	0	0	0	0	0
Refinancement (euro-obligations)	0	296	0	120	0	0	0	0	309
Emprunts intérieurs	-47	204	450	-148	-337	-361	-45	-67	-87
Système bancaire (net)	100	284	543	61	-67	-174	-37	-116	-89
Financement non bancaire (net) 3/	-147	-81	-93	-209	-270	-187	-8	49	2
Écart de financement (+=déficit / - excédent)	-235	-59	-43	617	420	289	29	0	0
Financement exceptionnel (hors FMI)	499	303	171	0	0	0
Écart résiduel	118	118	118	29	0	0
FMI-MEDC	118	118	118	29	0	0
Pour mémoire:									
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	614,6	541,3	212,0	238,0	289,1	413,2	439,1	539,8	640,9
dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisati	107,5	146,6	150,2	176,2	244,3	318,4	394,3	495,0	596,1
Avances statutaires de la BEAC	257,5	452,4	452,5	427,5	377,5	327,5	277,5	227,5	177,5
Stock d'arriérés 4/	803,3	360,4	173,9	87,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	164,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	638,6	360,4	173,9	87,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements de TVA	347,8	260,9	173,9	87,0	0,0	0,0	0,0
Instances exceptionnelles 5/	248,8	99,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette	42,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-379	-296	-267	-199	-172
en pourcentage du PIB non pétrolier	-11,5	-9,0	-11,0	-8,9	-6,0	-4,3	-3,6	-2,5	-2,0
PIB non pétrolier aux prix du marché	5.581	5.676	5.885	5.995	6.289	6.812	7.339	7.886	8.518

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

2/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

3/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

4/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

5/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10% de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3b. Gabon : comptes de l'administration centrale, 2014-22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
			Prel.							
				Proj.						
	(Pourcentage du PIB)									
Totale recette et dons	29,7	21,1	17,1	18,8	18,9	19,1	19,1	19,2	19,2	
Recettes	29,7	21,1	17,1	18,8	18,9	19,1	19,1	19,2	19,2	
Recettes pétrolières	14,7	7,1	5,1	6,0	5,8	5,3	5,1	4,8	4,5	
Recettes non pétrolières	15,0	14,0	12,0	12,7	13,1	13,8	14,0	14,5	14,7	
Recettes fiscales	14,8	13,6	10,8	11,5	11,9	12,7	12,9	13,3	13,6	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	4,3	4,7	3,6	3,8	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	
Taxes intérieures sur les biens et les services	4,2	2,0	2,7	2,8	2,9	3,2	3,4	3,7	3,9	
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	4,7	4,2	3,3	3,7	3,9	4,2	4,0	4,1	4,0	
Autres impôts hors pétrole	1,7	2,8	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	
Recettes non fiscales	0,2	0,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	
Total dépenses et prêts nets	23,8	22,1	22,1	22,0	20,1	19,7	19,4	18,9	18,7	
Dépenses courantes	16,2	17,0	17,0	15,8	15,1	14,7	14,4	13,9	13,7	
Traitements et salaires	7,9	8,4	8,8	8,3	8,0	7,5	7,3	7,1	7,0	
Biens et services	2,7	2,8	3,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	
Paievements d'intérêts	1,6	2,0	2,3	3,1	2,7	2,7	2,7	2,5	2,4	
Transferts et subventions	3,9	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	
dont: subventions produits pétroliers	1,3	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépenses d'investissement	6,7	5,0	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Financées sur ressources intérieures	3,7	2,8	2,0	1,6	1,8	1,5	2,4	2,4	2,5	
Financées sur ressources extérieures	3,0	2,1	2,9	3,3	3,2	3,5	2,6	2,6	2,5	
Prêts nets	0,0	-0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0,4	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Comptes spéciaux 1/	0,4	0,0	-0,3	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Solde global (base engagements)	6,0	-1,0	-5,0	-3,3	-1,2	-0,6	-0,3	0,4	0,6	
Ajustement base caisse 2/	-3,6	-3,0	-1,6	-1,3	-1,1	0,0	0,1	0,0	0,0	
Solde global (base caisse)	2,3	-4,0	-6,6	-4,6	-2,3	-0,6	-0,2	0,4	0,6	
Financement total	-2,3	4,0	6,6	4,6	2,3	0,6	0,2	-0,4	-0,6	
Emprunts extérieurs (net)	0,8	2,3	1,7	-0,9	1,4	1,4	0,3	0,3	0,2	
Tirages	2,9	2,1	2,9	3,3	3,2	3,5	2,6	2,6	2,5	
Amortissement	-2,1	-3,4	-2,9	-3,9	-1,8	-2,1	-2,3	-2,3	-5,1	
Arriérés (réduction = -)	0,0	0,1	1,8	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Refinancement (euro-obligations)	0,0	3,5	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	
Emprunts intérieurs (net)	-0,5	2,4	5,4	-1,7	-3,8	-3,8	-0,5	-0,6	-0,8	
Système bancaire	1,1	3,3	6,5	0,7	-0,8	-1,9	-0,4	-1,1	-0,8	
Secteur non bancaire 3/	-1,6	-0,9	-1,1	-2,4	-3,0	-2,0	-0,1	0,5	0,0	
Écart de financement (+ = déficit / - = excédent)	-2,6	-0,7	-0,5	7,2	4,7	3,1	0,3	0,0	0,0	
Financement exceptionnel (hors FMI)	5,8	3,4	1,8	0,0	0,0	0,0	
Écart résiduel	1,4	1,3	1,3	0,3	0,0	0,0	
FMI-MEDC	1,4	1,3	1,3	0,3	0,0	0,0	
	(Milliards FCFA, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	2.673	1.797	1.424	1.613	1.677	1.787	1.895	2.026	2.158	
Total dépenses et prêts nets	2.135	1.879	1.840	1.893	1.786	1.846	1.923	1.989	2.094	
Solde global	537	-82	-416	-280	-109	-59	-28	37	63	
Pour mémoire:										
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	7,2	6,3	2,4	2,5	2,9	3,9	3,9	4,5	5,1	
dont: Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisats	1,3	1,7	1,7	1,9	2,5	3,0	3,5	4,1	4,8	
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-379	-296	-267	-199	-172	
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11,5	-9,0	-11,0	-8,9	-6,0	-4,3	-3,6	-2,5	-2,0	
Dette publique (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dette intérieure (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
dont: avances statutaires de la BEAC	2,9	5,3	5,4	5,0	4,3	3,5	2,8	2,2	1,6	
Stock d'arriérés 4/	9,7	4,2	2,0	0,9	0,0	0,0	0,0	
Extérieurs	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Intérieurs	7,7	4,2	2,0	0,9	0,0	0,0	0,0	
Remboursements de TVA	4,2	3,0	2,0	0,9	0,0	0,0	0,0	
Instances exceptionnelles 5/	3,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Service de la dette	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
PIB aux prix du marché	8.988	8.503	8.311	8.598	8.860	9.378	9.910	10.528	11.229	

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

2/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

3/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires anté

4/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

5/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10% de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3c. Gabon : comptes de l'administration centrale, 2014-22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prél.			Proj.			
(Pourcentage du PIB non pétrolier)									
Totale recette et dons	47,9	31,7	24,2	26,9	26,7	26,2	25,8	25,7	25,3
Recettes	47,9	31,7	24,2	26,9	26,7	26,2	25,8	25,7	25,3
Recettes pétrolières	23,7	10,6	7,2	8,7	8,1	7,3	6,9	6,4	5,9
Recettes non pétrolières	24,2	21,0	17,0	18,2	18,5	19,0	18,9	19,3	19,4
Recettes fiscales	23,9	20,4	15,3	16,5	16,8	17,5	17,4	17,8	17,9
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	6,9	7,0	5,1	5,5	5,6	5,7	5,7	5,8	5,9
Taxes intérieures sur les biens et les services	6,7	2,9	3,8	4,0	4,1	4,4	4,6	4,9	5,1
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	7,6	6,3	4,7	5,4	5,5	5,7	5,4	5,4	5,2
Autres impôts hors pétrole	2,7	4,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Recettes non fiscales	0,3	0,6	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5
Total dépenses et prêts nets	38,3	33,1	31,2	31,6	28,4	27,1	26,2	25,2	24,6
Dépenses courantes	26,0	25,5	24,0	22,6	21,3	20,2	19,4	18,6	18,0
Traitements et salaires	12,8	12,6	12,4	11,8	11,3	10,4	9,9	9,4	9,2
Biens et services	4,4	4,2	4,3	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9	2,8
Paievements d'intérêts	2,6	3,0	3,3	4,5	3,8	3,8	3,6	3,4	3,2
Transferts et subventions	6,3	5,7	4,0	3,2	3,1	3,0	3,0	2,8	2,8
dont : subventions produits pétroliers	2,1	1,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	10,9	7,5	6,9	7,0	7,1	6,9	6,8	6,7	6,6
Financées sur ressources intérieures	6,0	4,2	2,8	2,3	2,5	2,0	3,3	3,3	3,3
Financées sur ressources extérieures	4,8	3,2	4,1	4,8	4,5	4,9	3,5	3,4	3,3
Prêts nets	0,0	-0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0,7	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes spéciaux 1/	0,7	0,0	-0,5	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements)	9,6	-1,4	-7,1	-4,7	-1,7	-0,9	-0,4	0,5	0,7
Ajustement base caisse 2/	-5,8	-4,6	-2,3	-1,9	-1,5	0,0	0,2	0,0	0,1
Solde global (base caisse)	3,8	-6,0	-9,3	-6,6	-3,3	-0,9	-0,2	0,5	0,8
Financement total	-3,8	6,0	9,3	6,6	3,3	0,9	0,2	-0,5	-0,8
Emprunts extérieurs (net)	1,3	3,5	2,4	-1,2	1,9	1,9	0,4	0,3	0,2
Tirages	4,6	3,2	4,1	4,8	4,5	4,9	3,5	3,4	3,3
Amortissement	-3,3	-5,1	-4,1	-5,5	-2,6	-3,0	-3,0	-3,1	-6,7
Arriérés (réduction = -)	0,0	0,1	2,5	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancement (euro-obligations)	0,0	5,2	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6
Emprunts intérieurs (net)	-0,8	3,6	7,7	-2,5	-5,4	-5,3	-0,6	-0,8	-1,0
Système bancaire	1,8	5,0	9,2	1,0	-1,1	-2,6	-0,5	-1,5	-1,0
Secteur non bancaire 3/	-2,6	-1,4	-1,6	-3,5	-4,3	-2,7	-0,1	0,6	0,0
Écart de financement (+=déficit / - excédent)	-4,2	-1,0	-0,7	10,3	6,7	4,2	0,4	0,0	0,0
Financement exceptionnel (hors FMI)				8,3	4,8	2,5	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel				2,0	1,9	1,7	0,4	0,0	0,0
FMI-MEDC				2,0	1,9	1,7	0,4	0,0	0,0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	2.673	1.797	1.424	1.613	1.677	1.787	1.895	2.026	2.158
Total dépenses et prêts nets	2.135	1.879	1.840	1.893	1.786	1.846	1.923	1.983	2.094
Solde global	537	-82	-416	-280	-109	-59	-28	37	63
Pour mémoire :									
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB non pétrolier)	7,2	6,3	2,4	2,5	2,9	3,9	3,9	4,5	5,1
dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	1,3	1,7	1,7	1,9	2,5	3,0	3,5	4,1	4,8
Solde global (pourcentage du PIB)	6,0	-1,0	-5,0	-3,3	-1,2	-0,6	-0,3	0,4	0,6
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-379	-296	-267	-199	-172
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11,5	-9,0	-11,0	-8,9	-6,0	-4,3	-3,6	-2,5	-2,0
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont avances statutaires de la BEAC	2,9	5,3	5,4	5,0	4,3	3,5	2,8	2,2	1,6
Stock d'arriérés 4/	13,6	6,0	2,8	1,3	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	10,9	6,0	2,8	1,3	0,0	0,0	0,0
Remboursements de TVA	5,9	4,4	2,8	1,3	0,0	0,0	0,0
Instances exceptionnelles 5/	4,2	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB non pétrolier aux prix du marché	5.581	5.676	5.885	5.995	6.289	6.812	7.339	7.886	8.518

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

2/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

3/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

4/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

5/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10% de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 4a. Gabon : financement du déficit budgétaire, 2017–22

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Proj.			
	(Milliards FCFA)					
A. Solde budgétaire global (base caisse)	396,1	205,1	58,8	15,2	-40,4	-68,4
B. Autres besoins de financement	847,8	618,5	669,7	587,2	534,3	888,7
Amortissement (arriérés compris)	637,9	430,5	408,6	424,4	383,6	737,6
Extérieurs	478,9	163,8	201,0	223,3	242,3	569,4
Amortissement exigible	332,3	163,8	201,0	223,3	242,3	569,4
Arriérés sur amortissement	146,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	159,0	266,7	207,6	201,0	141,3	168,2
Rachats bons du Trésor	93,5	135,5	126,8	145,3	141,3	168,2
Moratoire dette	56,4	125,4	78,4	53,3	0,0	0,0
Autres	9,1	5,8	2,5	2,5	0,0	0,0
BEAC	51,0	101,1	174,2	75,8	150,8	151,0
Remboursement des avances statutaires	25,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Autres dépôts	26,0	51,1	124,2	25,8	100,8	101,0
Remboursement arriérés TVA	87,0	87,0	87,0	87,0	0,0	0,0
Autres (coûts de restructuration compris)	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	41,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C=A+B Total besoins de financement	1243,9	823,6	728,5	602,3	493,9	820,3
D. Sources de financement identifiées	626,9	403,1	439,7	572,9	493,9	820,3
Extérieures	405,8	285,1	331,6	254,4	268,8	588,1
Financement projet (ext.)	286,0	285,1	331,6	254,4	268,8	279,4
Refinancement euro-obligations (ext.)	119,8	0,0	0,0	0,0	0,0	308,7
Intérieures	221,1	118,0	108,1	318,5	225,1	232,2
Émission bons du Trésor	142,0	88,9	79,0	136,1	149,3	203,1
Produits de privatisation	50,0	0,0	0,0	153,3	46,7	0,0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	29,1	29,1	29,1	29,1	29,1	29,1
E=C-D Écart de financement	617,0	420,5	288,8	29,4	0,0	0,0
F. Financement extérieur exceptionnel	499,1	302,5	171,1	0,0	0,0	0,0
Multilatéral	449,9	253,3	121,9	0,0	0,0	0,0
Bilatéral	49,2	49,2	49,2	0,0	0,0	0,0
E-F Besoins de financement résiduels	117,86	117,92	117,67	29,41	0,00	0,00
FMI-MEDC	117,86	117,92	117,67	29,41	0,00	0,00

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4b. Gabon : financement du déficit budgétaire, 2017–22

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Proj.					
	(Pourcentage du PIB)					
A. Solde budgétaire global (base caisse)	4,6	2,3	0,6	0,2	-0,4	-0,6
B. Autres besoins de financement	9,9	7,0	7,1	5,9	5,1	7,9
Amortissement (arriérés compris)	7,4	4,8	4,4	4,3	3,6	6,6
Extérieurs	5,6	1,8	2,1	2,3	2,3	5,1
Amortissement exigible	3,9	1,8	2,1	2,3	2,3	5,1
Arriérés sur amortissement	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	1,8	3,0	2,2	2,0	1,3	1,5
Rachats bons du Trésor	1,1	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5
Moratoire dette	0,7	1,4	0,8	0,5	0,0	0,0
Autres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
BEAC	0,6	1,1	1,9	0,8	1,4	1,3
Remboursement des avances statutaires	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
Autres dépôts	0,3	0,6	1,3	0,3	1,0	0,9
Remboursement arriérés TVA	1,0	1,0	0,9	0,9	0,0	0,0
Autres (coûts de restructuration compris)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C=A+B Total besoins de financement	14,5	9,3	7,8	6,1	4,7	7,3
D. Sources de financement identifiées	7,3	4,5	4,7	5,8	4,7	7,3
Extérieures	4,7	3,2	3,5	2,6	2,6	5,2
Financement projet (ext.)	3,3	3,2	3,5	2,6	2,6	2,5
Refinancement euro-obligations (ext.)	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7
Intérieures	2,6	1,3	1,2	3,2	2,1	2,1
Émission bons du Trésor	1,7	1,0	0,8	1,4	1,4	1,8
Produits de privatisation	0,6	0,0	0,0	1,5	0,4	0,0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
E=C-D Écart de financement	7,2	4,7	3,1	0,3	0,0	0,0
F. Financement extérieur exceptionnel	5,8	3,4	1,8	0,0	0,0	0,0
Multilatéral	5,2	2,9	1,3	0,0	0,0	0,0
Bilatéral	0,6	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0
E-F Besoins de financement résiduels	1,4	1,3	1,3	0,3	0,0	0,0
FMI-MEDC	1,4	1,3	1,3	0,3	0,0	0,0

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Gabon : situation monétaire, 2014–22

	2014	2015	2016	2017				2018				2019	2020	2021	2022
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)															
Avoirs extérieurs nets	1314	1119	460	457	471	499	512	552	430	469	552	670	842	1001	1165
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	1228	1001	371	343	355	382	423	463	341	380	462	581	752	911	1076
Avoirs extérieurs	1353	1131	500	472	543	570	670	710	765	804	827	1063	1264	1428	1617
Passifs extérieurs	-126	-130	-129	-129	-188	-188	-247	-247	-424	-424	-365	-483	-512	-517	-541
<i>dont</i> : crédit FMI	0	0	0	0	59	59	118	118	177	177	236	353	383	378	354
Banques créatrices de monnaie	86	118	89	114	116	117	89	89	89	89	89	89	89	89	89
Avoirs extérieurs	176	287	314	339	341	342	314	314	314	314	314	314	314	314	314
Passifs extérieurs	-90	-170	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225	-225
Avoirs intérieurs nets	878	1147	1579	1485	1666	1680	1695	1688	1776	1783	1786	1835	1972	1978	2052
Crédit intérieur	1133	1322	1659	1565	1745	1760	1775	1767	1856	1863	1866	1915	2052	2058	2132
Créances sur les administrations publiques (net)	-171	73	593	541	743	762	772	753	853	835	823	767	760	639	525
Créance sur l'administration centrale (net)	-150	143	574	521	724	743	753	734	834	816	804	748	740	620	506
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	-357	-79	241	241	300	300	308	308	367	350	324	268	222	66	-110
BEAC, créances sur l'administration centrale	258	453	453	453	512	512	546	546	605	605	614	681	661	606	531
Avances statutaires	258	452	453	453	453	453	428	428	428	428	378	328	278	228	178
Utilisation du crédit du FMI	0	0	0	0	59	59	118	118	177	177	236	353	383	378	354
Autres	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Passifs envers l'administration centrale	-615	-541	-212	-212	-212	-212	-238	-238	-238	-255	-289	-413	-439	-540	-641
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-108	-147	-150	-150	-150	-150	-176	-176	-176	-193	-244	-318	-394	-495	-596
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-507	-395	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-45	-95	-45	-45	-45
Banques créatrices de monnaie (net)	207	223	333	281	425	443	445	427	467	466	480	480	519	554	616
Créances sur l'administration centrale	421	412	626	573	717	735	737	719	759	758	772	772	811	846	908
Passifs envers l'administration centrale	-214	-189	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292	-292
Créances sur les organismes publics (net)	-21	-71	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Créances hors administrations (net)	1304	1182	1065	1024	1002	998	1003	1014	1003	1028	1043	1148	1292	1419	1606
Autres postes (net)	-256	-176	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80	-80
Monnaie au sens large (M2)	2192	2180	2026	1942	2136	2179	2208	2239	2206	2252	2338	2505	2813	2979	3217
Numéraire	402	370	355	340	374	381	391	411	412	421	422	452	469	496	536
Dépôts	1789	1810	1684	1602	1762	1798	1817	1828	1793	1831	1916	2053	2344	2482	2680
Pour mémoire :															
(Pourcentage de variation annuel, sauf indication contraire)															
Monnaie au sens large (M2)	1,6	-0,5	-7,0	-11,8	-2,2	3,9	9,0	15,3	3,2	3,4	5,9	7,1	12,3	5,9	8,0
Base monétaire	5,3	6,9	-27,8	-16,7	-12,5	-4,1	17,3	28,4	7,3	6,3	6,9	7,1	13,6	0,3	-1,1
Crédit à l'économie	-2,0	-9,8	-10,0	-10,9	-9,2	-7,0	-5,8	-1,0	0,1	3,0	3,9	10,2	12,8	9,9	13,4
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	22,6	20,0	17,4	16,0	15,9	16,2	16,9	17,3	18,2
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	24,4	25,6	24,4	25,7	26,3	26,7	28,4	28,3	28,6
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2,5	2,6	2,8	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Gabon : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–16
(pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds propres							
Fonds propres régl./actifs pondérés risques ^{1,2}	24,7	12,9	10,9	12,3	9,4	8,3	8,1
Qualité des actifs							
Créances improductives (brutes)/créances totales (brutes)	3,2	2,8	2,5	2,7	4,1	5,3	6,6
Créances improductives moins provisions/fonds propres règlement:	1,9	-5,0	-2,6	-0,5	0,3	12,9	17,3
Produit et rentabilité							
Rendement des fonds propres	15,5	24,8	23,3	19,6	21,5	13,5	-
Rendement des actifs ³	2,9	2,7	2,3	1,9	2,1	1,3	-
Liquidité							
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	158,5	129,5	143,2	125,2	112,9	148,3	134,0
Total dépôts/total des prêts (non interbancaires)	114,7	122,6	115,9	108,6	105,5	113,8	108,4

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord sur les fonds propres de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres *Tier 2* à concurrence de 1,25% des actifs pondérés des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres *Tier 1* et du *minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2*.

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés à partir des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves en monnaie nationale et devises et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3 Ratio des bénéfices après impôts rapportés à la moyenne des actifs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Gabon : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30

	+ -														
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Projection							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)															
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)															
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	29,8	53,6	74,4	77,4	77,4	71,5	47,6	23,8	3,0
Commissions et intérêts	0,0	1,2	3,3	5,4	7,6	8,1	7,7	6,6	5,4	4,3	3,2	2,1	1,1	0,5	0,2
Total obligations sur base crédit existant/prospectif															
En millions de DTS	0,0	1,2	3,3	5,4	7,6	14,1	37,5	60,1	79,9	81,7	80,6	73,5	48,7	24,3	3,2
En millions de dollars	0,0	1,7	4,5	7,3	10,2	19,0	50,5	81,1	107,6	110,2	108,6	99,1	65,7	32,7	4,3
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,0	1,3	1,3	1,2	1,1	0,7	0,3	0,0
En pourcentage du service de la dette 1/	0,0	0,2	1,3	1,8	1,7	2,8	7,2	10,3	12,9	13,3	13,3	12,3	8,7	3,8	0,5
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,0	0,2	0,4	0,5	0,5	0,9	2,1	3,1	3,8	3,7	3,4	2,9	1,8	0,8	0,1
En pourcentage de la quote-part	0,0	0,6	1,5	2,5	3,5	6,5	17,4	27,8	37,0	37,8	37,3	34,0	22,6	11,2	1,5
Encours crédit du FMI															
En millions de DTS	0,0	142,9	285,7	428,6	464,4	458,5	428,7	375,1	300,7	223,3	145,9	74,5	26,8	3,0	0,0
En millions de dollars	0,0	193,3	386,1	579,2	627,6	619,0	577,8	505,6	405,3	301,0	196,7	100,4	36,1	4,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	3,2	6,4	9,3	9,2	8,4	7,3	6,3	4,9	3,5	2,2	1,1	0,4	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette	0,0	27,2	111,6	139,8	104,1	90,7	82,2	64,2	48,6	36,4	24,1	12,5	4,8	0,5	0,0
En pourcentage du PIB	0,0	1,4	2,7	3,8	3,8	3,6	3,1	2,6	2,0	1,4	0,9	0,4	0,1	0,0	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,0	21,8	33,8	37,8	33,6	29,0	23,6	19,3	14,4	10,1	6,2	3,0	1,0	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	0,0	66,1	132,3	198,4	215,0	212,2	198,5	173,7	139,2	103,4	67,5	34,5	12,4	1,4	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	0,0	142,9	142,9	142,9	35,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	6,0	29,8	53,6	74,4	77,4	77,4	71,5	47,6	23,8	3,0
Pour mémoire :															
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	5.070	5.951	6.011	6.214	6.842	7.388	7.954	8.047	8.285	8.607	8.879	9.133	9.465	9.830	10.237
Service de la dette (millions de dollars)	633	712	346	414	603	682	703	788	834	827	817	805	754	852	810
PIB nominal (millions de dollars)	14.021	14.101	14.538	15.387	16.313	17.319	18.441	19.258	20.162	21.317	22.557	23.869	25.259	26.734	28.301
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)	626	888	1.143	1.532	1.869	2.137	2.444	2.615	2.805	2.991	3.177	3.371	3.596	3.854	4.141
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total du service de la dette comprend les remboursements au FMI.

Tableau 8. Gabon : proposition de calendrier de décaissement et des dates de revue de l'accord élargi, 2017–20

Date de disponibilité	Conditions du décaissement	Montant (millions de DTS)	Montant (millions de dollars)	Pourcentage de la quote-part 1/
19 juin 2017	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	71,430	96,649	33,069
1 ^{er} décembre 2017	Observation des critères de réalisation à fin juin 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue	71,430	96,649	33,069
1 ^{er} juin 2018	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue	71,430	96,649	33,069
1 ^{er} décembre 2018	Observation des critères de réalisation à fin juin 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue	71,430	96,649	33,069
1 ^{er} juin 2019	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue	71,430	96,649	33,069
1 ^{er} décembre 2019	Observation des critères de réalisation à fin juin 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue	71,430	96,649	33,069
30 avril 2020	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue	35,820	48,467	16,583
	Total	464,400	628,362	215,000

Source : projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon est de 216 millions de DTS.

Annexe I. Nouvelles sources de croissance au Gabon

La présente annexe examine la stratégie de diversification de l'économie gabonaise, en privilégiant les nouvelles sources de croissance qui pourraient contribuer à réduire la dépendance du pays à l'égard du secteur pétrolier. Cette stratégie de diversification est cruciale à trois égards. Premièrement, elle peut contribuer à accélérer la croissance du Gabon et à la ramener à un taux de 4–5 % malgré la faiblesse des perspectives du secteur pétrolier. En l'absence d'autres sources de croissance, et compte tenu de la persistance du choc des cours pétroliers et du repli de la production, le taux de croissance ne serait que de 2–3 %. Deuxièmement, en mettant l'accent sur l'agriculture et le secteur agroalimentaire, ces nouveaux secteurs de croissance peuvent affranchir le pays de sa dépendance à l'égard des importations et stimuler les exportations, permettant ainsi de rétablir la stabilité extérieure. Enfin, les nouveaux secteurs peuvent créer des externalités positives dans d'autres secteurs de l'économie et aider le Gabon à poursuivre ses efforts de transformation structurelle.

1. Gabon «Émergent». En 2011, le Gabon a mis en chantier un programme exhaustif de développement économique, intitulé *Plan stratégique Gabon émergent*, ambitieux programme de réformes pour affranchir le pays de sa forte dépendance à l'égard de l'extraction pétrolière et servir de catalyseur à une transformation structurelle de l'économie. Ce programme, qui comporte une grande diversité de projets sectoriels, cherche fondamentalement à tirer parti de l'abondance des ressources naturelles du pays (notamment minières, halieutiques, forestières et agricoles) et à renforcer ses infrastructures physiques et humaines.

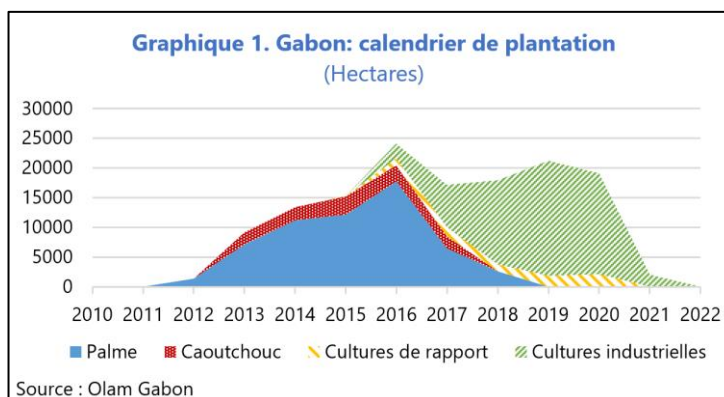
2. État d'avancement à ce jour. Au cours de sa première phase, le programme Gabon émergent s'est attaché à dénouer les blocages dans les domaines des transports, des télécommunications, et de l'énergie, ainsi qu'à renforcer les activités locales de transformation des matières premières (bois, minerais, etc.). Il s'est caractérisé notamment par un recours accru aux partenariats public-privé pour tirer parti de l'expertise du secteur privé. Comme indiqué dans les précédents rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'Article IV, la société américaine d'ingénierie Bechtel, qui a un long historique dans la gestion des projets d'investissement, a été retenue pour mettre en œuvre le plan directeur national relatif aux infrastructures et continue de veiller à la gestion de l'organisme de travaux publics. Le Gabon s'est également efforcé d'attirer l'investissement direct étranger dans les secteurs fondamentaux définis par le programme de développement, en s'appuyant sur la création de zones économiques spéciales (ZES) qui accordent de généreuses incitations et exonérations fiscales. Le plus grand partenaire à cet égard est une entreprise agroalimentaire basée à Singapour, Olam International, avec un chiffre d'affaires en 2015 de 13,4 milliards de dollars américains. Cette entreprise est détenue à hauteur de 52,3 % par Temasek Holdings (société holding publique de l'État de Singapour) et à hauteur de 20,3 % par le groupe Mitsubishi. Ses activités au Gabon s'inscrivent dans le cadre d'une vaste initiative d'établissement de chaînes de valeur intégrées en Afrique pour servir de sources d'approvisionnement potentiellement compétitives à l'échelle mondiale. En matière de

transformation locale des matières premières, les autorités ont lancé des réformes destinées à développer les activités dans les secteurs de l'exploitation minière, l'énergie et l'agriculture.

3. Exploitation minière. Le Gabon abrite de vastes gisements de manganèse, mais jusqu'en 2010, seul un opérateur était présent dans le pays (*Compagnie Minière de l'Ogooué*, ou COMILOG). Depuis lors, les autorités ont attiré de nouveaux acteurs dans ce secteur. La Compagnie chinoise industrielle et commerciale des mines de Huanzhou (CICMHZ) a commencé à produire en 2012 à partir du gisement de M'bembélé, qui détient des réserves de 30 millions de tonnes. Plus récemment, la société Nouvelle Gabon Mining (filiale du groupe indien COALSALE) a construit une usine d'enrichissement d'une capacité de 324.000 tonnes par an et a démarré la production en 2016. Au total, les ressources de ce dernier gisement sont estimées à 150 millions de tonnes et la durée de vie de la mine devrait être de 20 ans.

4. Énergie. Depuis 2010, plusieurs installations de production d'énergie ont été construites grâce à des investissements publics-privés : le barrage de Grand Poubara, la centrale thermique d'Alénakiri (Owendo), la centrale à gaz de Port-Gentil, ainsi que les lignes de transmission électrique (notamment le réseau Woleu-Ntem, et les travaux en cours sur le réseau de l'estuaire vers le Sud).

5. Olam Gabon. En 2010, le Gabon et la société Olam ont conclu quatre partenariats public-privé (PPP) pour élaborer et gérer deux projets agricoles de grande envergure (huile de palme et caoutchouc), la première zone économique spéciale (ZES) du Gabon, et une usine d'engrais à Port-Gentil. Ces projets initiaux ont depuis lors été étendus pour inclure la mise au point d'un programme fondé sur les petits exploitants agricoles, du nom de

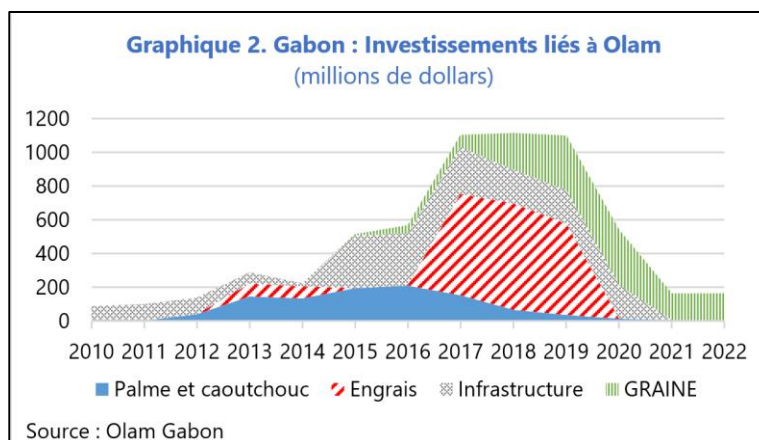


GRAINE, qui permettra de tirer parti des infrastructures de la société pour encourager les cultures vivrières et industrielles à petite échelle (essentiellement huile de palme) (graphique 1). Pour accompagner ces investissements, Olam a également investi dans les infrastructures connexes, notamment un port minéralier, un port polyvalent, le matériel roulant et la rénovation de la voie ferrée, et les lignes de transmission électrique pour accompagner l'électrification rurale. Les ports seront gérés en centres de profits autonomes et seront accessibles à l'ensemble de l'économie, ce qui permettra d'améliorer la compétitivité du Gabon et de faire baisser les prix intérieurs¹.

6. Évolution récente. Les entreprises en partenariat avec Olam se sont développées au point de compter près de 12.000 salariés, chiffre qui devrait être porté à 16.000 avec le début de la saison des récoltes. Les investissements d'ici la fin de l'année 2022 devraient se chiffrer à 5,8 milliards de dollars américains, dont un montant de 2,1 milliards de dollars déboursé à ce jour, conformément

¹ La société estime que les infrastructures modernes de navigation maritime permettront de réduire de moitié les coûts et les temps de transport.

dans l'ensemble aux plans précédemment annoncés. Les projets dans les domaines de l'huile de palme et du caoutchouc ont déjà commencé à produire et sont à peu près aux trois quarts achevés. Les dépenses d'infrastructures sont à moitié réalisées à ce jour, les deux ports devant être pleinement opérationnels d'ici le milieu de l'année 2017. Le rythme des



investissements devrait être à son maximum au cours de la période 2017–19, lorsque ces activités déjà bien établies seront complétées par un projet de fabrication d'engrais à base d'ammoniac et d'urée et par le démarrage du programme *GRAINE*² (graphique 2). Il convient d'ajouter à cela les investissements directs via la Zone économique spéciale Nkok, dans laquelle les entreprises clientes se sont engagées à investir 1,7 milliard de dollars américains³. Même si le programme global d'investissement est destiné à répondre aux besoins des marchés internationaux, une part de sa production sera réservée à l'économie gabonaise et permettra ainsi d'inverser progressivement la dépendance actuelle du pays à l'égard des importations pour la plus grande partie de ses denrées alimentaires.

7. Perspectives. Les perspectives privilégient le développement de la monoculture d'huile de palme au Gabon, comme dans les autres pays d'Afrique. Actuellement, l'Indonésie et la Malaisie assurent 85 % de la production mondiale d'huile de palme, mais l'offre provenant de ces sources traditionnelles devrait se ralentir au cours de la décennie à venir⁴. En outre, l'huile de palme représentant plus d'un tiers de la production totale d'huile végétale, la demande devrait continuer d'augmenter pour satisfaire la consommation alimentaire et son utilisation dans les secteurs de la chimie et du biogazole. Toutefois, bien que la monoculture à grande échelle soit bien ancrée dans de nombreuses régions d'Afrique, plusieurs nouveaux projets n'ont suscité que peu d'intérêt (tableau 1). Ils se sont heurtés à de fortes critiques pour des raisons à la fois environnementales (déboisement) et sociales (utilisation des sols, droits des travailleurs). Compte tenu de la faiblesse de la gouvernance nationale et des structures juridiques dans ces pays, il n'y a souvent pas d'instrument en

Tableau 1. Grands projets de plantation en Afrique

Entreprise	Pays	Début	Ampleur ('000 Ha)	Avancement ('000 Ha)
Sime Darby	Libéria	2009	220	10 Ha plantés
Wilmar	Ouganda	2008	20	10 Ha plantés, en attente
Wilmar	Nigéria	2010	50	30 Ha remis en état
Herakles Farms	Cameroun	2009	60	Sans suite
Golden Veroleum	Libéria	2009	240	Moins de 10 ha
Sime Darby	Cameroun	2011	300	Sans suite
ZTE Agri-business	RDC	2010	>200	Sans suite

Source : services du FMI.

² Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés.

³ La ZES Nkok a cédé des terrains à 81 entreprises clientes, dont 22 ont déjà démarré leurs activités et 32 autres sont en cours d'installation.

⁴ Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2016–25.

place pour soutenir ou réglementer des pratiques de gestion responsables. Le projet de la société Olam étant aujourd'hui relativement avancé, il fournit un certain nombre d'enseignements précieux en termes de développement durable de projets, en montrant notamment l'importance du dialogue en cours entre les autorités, les investisseurs, la société civile, les ONG, et les établissements financiers, sur l'utilisation des sols et la bonne gestion environnementale, avec en particulier le Forum d'échanges GRAINE. Le projet de la société Olam reste toutefois confronté à d'autres difficultés :

8. Incertitude du calendrier du projet d'engrais. La société Olam a investi 192 millions de dollars américains en travaux d'ingénierie et autres travaux préparatoires au projet d'engrais, qui pourrait devenir opérationnel dans les 30 prochains mois. Dans la mesure où la société est censée faire part de sa décision définitive d'investissement dans les mois qui viennent, les services du FMI estiment qu'à la fois les investissements directs et les importations qui y sont associées dans le cadre de ce projet sont fort probables à compter de 2017. Cette usine d'engrais augmenterait significativement le potentiel de recettes d'exportation, avec un chiffre d'affaires de 450 millions de dollars américains en situation stable, bien que ce chiffre ne soit pas pour le moment pris en compte dans les projections actuelles.

9. Lenteur du déploiement du programme GRAINE. Une Stratégie nationale de développement de l'agriculture a été élaborée pour accompagner la mise en œuvre du programme GRAINE, bien qu'elle n'ait pas encore été officiellement adoptée par les autorités gabonaises. À ce jour, le total des dépenses d'investissement liées au programme GRAINE s'élève à 101 millions de dollars américains, sur un total de dépenses d'investissement de 1,5 milliard de dollars⁵. Dans la mesure où ce programme a été conçu en partenariat, la participation de l'État a toutes les chances d'être limitée par les perspectives budgétaires difficiles, puisque seuls deux milliards de FCFA ont fait l'objet d'une affectation dans le projet de Plan d'investissement public⁶. Bien que la société Olam ait toujours l'intention de mettre en œuvre ce projet dans le cadre de son initiative de responsabilité sociale d'entreprise, les projections de rendement agricole ont été révisées à la baisse pour tenir compte de la progressivité avec laquelle de nouvelles superficies agricoles vont être mises en culture au titre de ce programme.

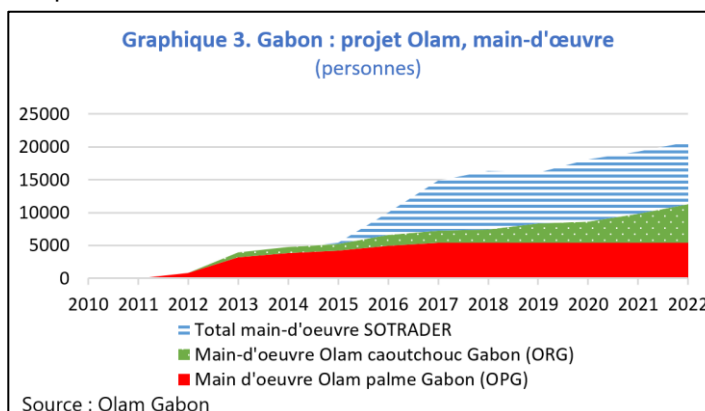
10. Impact sur la croissance. Bien que l'extraction d'hydrocarbures ou de minerais soit appelée à rester importante au Gabon, la situation actuelle du marché international n'est pas propice aux investissements de grande envergure dans ce secteur à moyen terme. En outre, selon une analyse récente du Département des études du FMI, les effets prolongés de l'ajustement budgétaire et la lenteur du processus d'ajustement des prix des facteurs entraîneraient une baisse permanente du potentiel de croissance hors pétrole aux alentours de 2–3 %. Cela dit, l'impact direct du projet de la

⁵ Depuis son lancement en décembre 2014, ce programme a enregistré l'inscription de 17.800 membres et 860 coopératives, dont 146 coopératives qui ont signé un contrat. Toutefois, seuls 1.200 hectares de cultures pour la consommation intérieure et 3.100 hectares de cultures d'exportation ont pour le moment été plantés.

⁶ Le programme GRAINE est une entreprise en partenariat entre la République du Gabon et la société Olam, à hauteur de 51/49 %, respectivement. Le gestionnaire de cette coentreprise est SOTRADER (Société gabonaise de transformation agricole).

société Olam sur le PIB agricole devrait être important, et les processus qui y seront associés faciliteront le rééquilibrage de l'économie et la transformation structurelle, ce qui permettra de stimuler les secteurs liés aux produits de base, dont l'importance pourrait passer d'environ 13 % de l'activité économique à plus de 21 % du PIB d'ici 2022, plaidant ainsi en faveur d'un plus fort niveau de croissance potentielle à moyen terme de l'ordre de 5–6 %.

- **Exportations.** Les exportations d'huile de palme et de caoutchouc devraient à elles seules augmenter progressivement pour passer de niveaux négligeables en 2016, à 400 millions de dollars américains d'ici 2022. Les exportations à plus long terme pourraient être considérablement plus élevées avec la mise en route de l'usine d'engrais Olam, d'autres projets de la Zone économique spéciale, et le démarrage du programme GRAINE.



- **Création d'emplois.** La priorité accordée au secteur de l'agriculture à forte intensité de main-d'œuvre constitue un avantage considérable en termes d'emplois, à la fois directs dans la société Olam et indirects par le biais du programme de petits exploitants (graphique 3). À titre de comparaison, le groupe Shell, premier opérateur pétrolier au Gabon, a employé directement 500 salariés en 2016⁷.
- **Contenu local.** La production agricole n'entraînera pas le même niveau de recettes directes pour l'État que l'extraction d'hydrocarbures ou de minerais avec les redevances et autres taxes, compte tenu en particulier du contexte d'incitations fiscales. Toutefois, les projets dans l'agriculture présentent l'avantage relatif d'être très demandeurs d'intrants de biens et services d'origine locale. Olam estime que près de deux tiers de ses dépenses d'exploitation resteront dans le pays, ce qui permettra de stimuler l'activité locale et de compenser le manque à gagner en recettes directes.
- **Réduction des coûts.** Les nouvelles capacités de transports et d'infrastructures permettront aussi une réduction des coûts intérieurs, dont pourra bénéficier l'ensemble de l'économie gabonaise. En outre, le projet présente un potentiel relativement important de catalyseur en termes de retombées, car la substitution des importations aura des impacts positifs sur le commerce et le transport.

⁷ Les autorités gabonaises estiment à 3.000 les emplois directs dans l'industrie pétrolière relativement mécanisée.

Annexe II. Stratégie des autorités pour apurer les arriérés

Compte tenu de la chute brutale des cours du pétrole et de l'incapacité du Gabon à adapter ses dépenses publiques à la baisse de ses recettes budgétaires depuis 2014, les déficits des finances publiques ont été financés en recourant excessivement à l'accumulation d'arriérés de paiement. En conséquence, le pays se trouve aujourd'hui confronté à de graves difficultés macroéconomiques auxquelles il est urgent de remédier. À fin 2016, le total des arriérés représentait 9,7 % du PIB, dont 2,0 % du PIB d'arriérés extérieurs. La présente note analyse la structure de ces arriérés et la stratégie des autorités pour les apurer. De l'avis des services du FMI, l'intention des autorités d'apurer la totalité des arriérés extérieurs d'ici la fin de l'année 2017 est réalisable, si le programme budgétaire est rigoureusement appliqué. L'impossibilité d'apurer rapidement ces arriérés nuirait gravement à la solvabilité du pays et risquerait vraisemblablement de priver le Gabon de l'accès aux marchés financiers, dont il a besoin pour répondre à l'ensemble de ses besoins de financement. S'agissant des arriérés intérieurs, les autorités ont décidé de séparer le paiement des arriérés directs aux fournisseurs de l'État, qui ont des ramifications macro financières, des arriérés de TVA qui sont essentiellement à verser aux grandes compagnies pétrolières et qui pourraient être versés sur plusieurs années pour alléger les problèmes de trésorerie.

A. Profil des arriérés

1. Le Gabon a commencé à accumuler des arriérés dès que les cours du pétrole ont commencé à baisser au milieu de l'année 2014, bien qu'il ne soit pas possible de retracer avec précision les stocks et flux avant l'année 2016 en raison des lacunes dans la GFP et dans les systèmes comptables. Même si l'accumulation d'arriérés intérieurs envers les fournisseurs et sur les crédits de TVA à rembourser a commencé en 2014, les autorités ont commencé à accumuler des arriérés sur les intérêts et l'amortissement de la dette extérieure en 2016 — avec une accélération aux troisième et quatrième trimestres (graphiques 1 et 2 du texte)¹. Cette évolution s'explique en partie par la forte baisse des recettes recouvrées, les difficultés à mobiliser suffisamment de ressources sur le marché régional des titres d'État, et le report à 2017 d'un décaissement de la Banque africaine de développement. Le total des arriérés a atteint 9,7 % du PIB à fin décembre 2016 (tableau 1 du texte).

¹ La dette qui fait l'objet d'un moratoire correspond aux dépenses hors budget engagées avant la fin de 2014 et qui sont en retard de paiement. Cette dette a été comptabilisée par un Comité de certification de la dette intérieure en tant que dette publique officielle, et son montant représentait l'équivalent d'environ 3 % du PIB. Toutefois, le calendrier de remboursement de cette dette qui fait l'objet d'un moratoire n'est pas respecté, et elle est donc devenue une nouvelle source d'arriérés. Le gouvernement avance qu'il n'existe pas d'autres arriérés hors budget pour 2015 et 2016.

B. Détenteurs/créanciers

2. Le Gabon a accumulé des arriérés envers ses créanciers et ses fournisseurs à la fois intérieurs et extérieurs. Ces arriérés peuvent être répartis en trois catégories : i) les arriérés intérieurs sur les remboursements de TVA ; ii) les arriérés intérieurs du Trésor (arriérés de dépenses), liés aux instances du Trésor ; et iii) les arriérés sur la dette intérieure et extérieure, liés à l'amortissement et aux intérêts exigibles sur la dette publique (graphiques 3 et 4). Il convient de noter qu'aucun arriéré n'a été accumulé sur le service et l'amortissement de la dette envers le secteur bancaire intérieur et/ou le marché régional des titres d'État. Les arriérés intérieurs ont été accumulés essentiellement sur la dette envers les entreprises du secteur de la construction, les sociétés pétrolières, et les entreprises de services publics, ce qui les rend vulnérables à une défaillance de l'État.

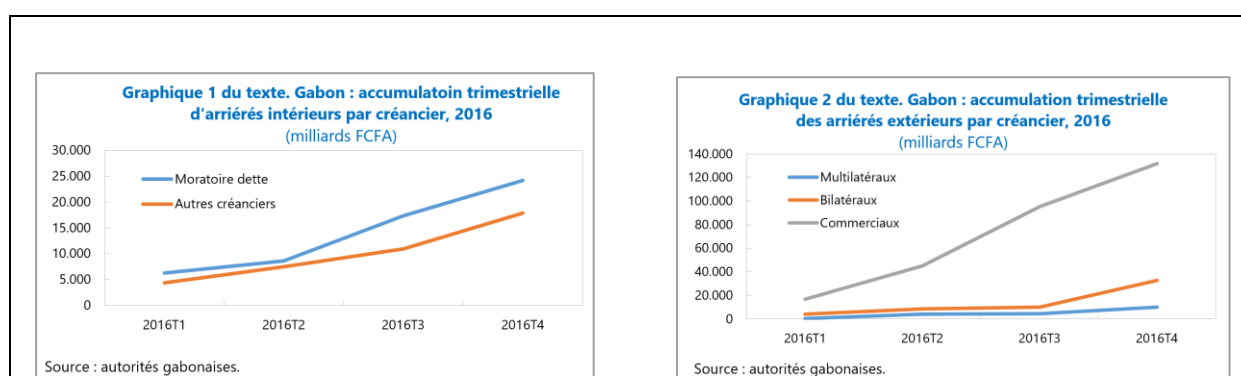
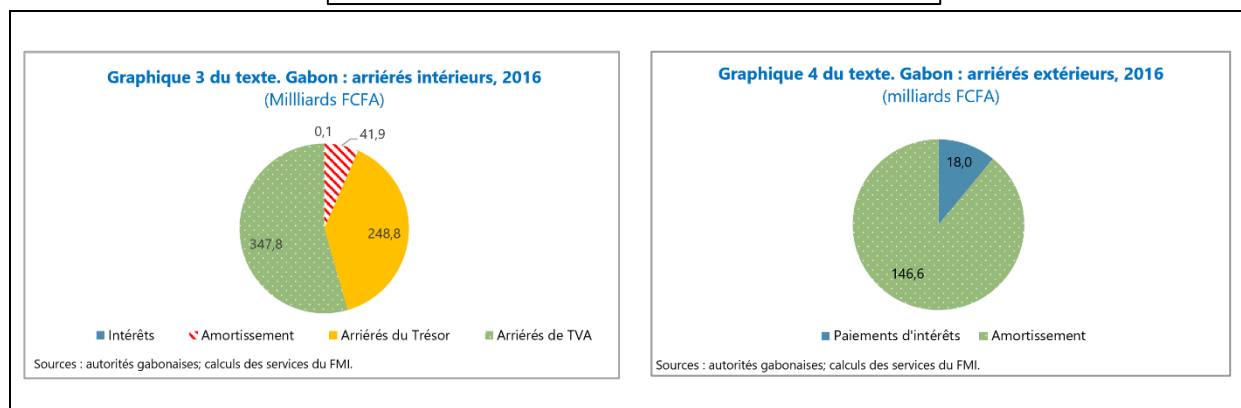


Tableau 1 du texte. Gabon: total des arriérés (fin 2016)

	Milliards FCFA	% des recettes	% du PIB
Total arriérés	803,2	56,4	9,7
Arriérés extérieurs	164,6	11,6	2,0
Paiements d'intérêts	18,0	1,3	0,2
Amortissement	146,6	10,3	1,8
Arriérés intérieurs	638,6	44,8	7,7
Intérêts	0,1	0,0	0,0
Amortissement	41,9	2,9	0,5
Arriérés du Trésor	248,8	17,5	3,0
Arriérés de TVA	347,8	24,4	4,2

Source : autorités gabonaises.



3. Arriérés extérieurs accumulés envers des entités multilatérales, bilatérales, et commerciales. Ces arriérés sont dus en grande partie à 21 créanciers commerciaux répartis dans 18 pays. En outre, à fin 2016, le Gabon avait des arriérés de paiement envers près de dix créanciers bilatéraux. Ces arriérés étant toujours pour la plupart en souffrance en mai, les services du FMI ont attiré l'attention des administrateurs concernés pour obtenir leur approbation avant la réunion du Conseil d'administration, conformément à la politique en vigueur de tolérance zéro à l'égard des arriérés bilatéraux souverains². S'agissant des créanciers commerciaux, les services du FMI ont reçu de la part des autorités les documents attestant qu'elles ont été en contact avec les créanciers pour leur expliquer les difficultés de leur situation budgétaire et entamer des efforts de bonne foi en vue d'une renégociation du calendrier de remboursement³.

C. Impact des arriérés sur la soutenabilité de la dette

4. Les arriérés doivent être traités de manière transparente. Les services du FMI estiment, en accord avec les autorités, que la manière la plus transparente de traiter les arriérés est de les intégrer dans l'encours de la dette. En conséquence, le stock de la dette de l'administration centrale a augmenté pour atteindre près de 64 % du PIB à fin décembre 2016.

- Compte tenu de l'intention des autorités d'apurer une part importante de l'encours actuel des arriérés en 2017 (conformément au calendrier du tableau 2 du texte qui suit), les besoins bruts de financement pour cette année (environ 14 % du PIB) sont nettement supérieurs à la moyenne historique récente (6,6 % du PIB). Ce calendrier, dont les remboursements sont concentrés en début de période, est possible grâce aux engagements fermes d'appui budgétaire d'environ 1,0 milliard de dollars pris par les créanciers multilatéraux et bilatéraux. En outre, les autorités entendent refinancer l'amortissement de l'euro-obligation de 193 millions de dollars qui arrive à échéance à la fin de l'année.
- Selon les entretiens informels qu'ont eu les services du FMI avec les acteurs du marché financier, il semble que le refinancement de la totalité du montant euro-obligataire qui arrive à échéance cette année ait de bonnes chances d'aboutir et qu'un plan crédible et assorti d'un calendrier précis pour apurer tous les arriérés extérieurs et placer la stratégie budgétaire du Gabon sur une trajectoire viable permettrait donc aux autorités de maintenir un minimum d'accès au marché.

5. L'actualisation de l'analyse de soutenabilité de la dette (ASD) montre que la dette publique du Gabon reste soutenable. Le cadre macroéconomique actuel dans le cadre d'un scénario de programme appuyé par le FMI fait apparaître une trajectoire viable de la dette, dans laquelle l'encours de la dette tombe en deçà de 50 % du PIB d'ici 2022. Même si l'ASD ne semble

² Voir aussi paragraphe 17 du document d'orientation intitulé «Restructuration de la dette souveraine — Évolution récente et conséquences pour le cadre juridique et politique du FMI» (avril 2013).

³ Le programme des autorités envisage également d'apurer les arriérés multilatéraux (0,1 % du PIB) en 2017.

pas indiquer la nécessité de restructurer la dette, le niveau actuel d'endettement du Gabon est très élevé, compte tenu du niveau de revenu du pays.

6. Toutefois, des mesures d'urgence s'imposent pour renforcer l'engagement des autorités à respecter la stricte trajectoire d'ajustement budgétaire. L'une de ces mesures consiste à intégrer des volants de sécurité dans le programme appuyé par le FMI, sous la forme de recettes de privatisation (l'État détient un certain nombre de participations en fonds propres liquides dans des sociétés locales), auxquelles les autorités pourraient recourir en cas d'insuffisance de recettes.

D. Stratégie d'apurement des arriérés

7. La stratégie des autorités pour apurer les arriérés intérieurs s'articule autour de problématique d'échelonnement, de hiérarchisation et de modalités.

Arriérés intérieurs

- **Échelonnement** : il s'agit d'échelonner les remboursements des arriérés intérieurs sur plusieurs années (tableau 2 du texte), afin de ne pas accroître davantage les besoins bruts de financement, d'éviter un durcissement excessif de la politique budgétaire à court terme, et de disposer de suffisamment de temps pour vérifier et valider le stock de ces arriérés. En outre, cette démarche suppose implicitement une décote en termes de VAN, car les intérêts sur la dette seront annulés. Un apurement plus rapide de ces arriérés permettrait de renforcer la stabilité financière et de stimuler la confiance, mais les ressources nécessaires ne sont pas disponibles dans l'immédiat.
- **Hiérarchisation** : les instances du Trésor (relatives à des dépenses régulières) correspondent à des engagements impayés (directement ou indirectement) aux fournisseurs. Compte tenu de leurs liens macro financiers, ils doivent être réglés dans un délai maximum de deux ans. La dette qui fait l'objet d'un moratoire correspond aux dépenses extrabudgétaires engagées avant fin décembre 2014, qui sont devenues des arriérés et ont récemment été certifiées par les autorités. Cette dette doit être remboursée sur une période de quatre ans, et il convient de ne conclure aucun autre accord sur d'éventuelles dépenses extrabudgétaires réalisées en 2015–16, tant que les autres arriérés (notamment les instances du Trésor) n'ont pas été correctement réglés. Le remboursement des arriérés de TVA pourrait être étalé sur quatre ans, car ces arriérés ont un impact direct moins important sur l'activité économique et ils sont essentiellement dus à de plus grandes entreprises dont les bilans sont plus solides⁴.
- **Modalités** : la stratégie s'appuie sur l'expérience du Gabon par le passé dans d'autres opérations similaires d'endettement. En 2004, les autorités avaient conclu un accord avec un groupe de créanciers intérieurs, le groupe du Club de Libreville, ouvert à tous ceux ayant des

⁴ Toutefois, les autorités doivent assurer le bon fonctionnement du système de remboursement de la TVA une fois que le programme aura débuté et ne plus accumuler d'arriérés de remboursement de TVA.

créances de plus de 50 millions de FCFA, qui prévoyait un règlement sur une période de 18 mois. Les créances présentées au Club de Libreville étaient notamment des instances et des arriérés sur les obligations au titre de la dette intérieure. Toutes les parties à cette opération avaient été satisfaites du résultat. Plus récemment, la même procédure a été utilisée pour valider des arriérés accumulés envers de grandes et petites entreprises en 2014 et les transformer en dette bénéficiant d'un moratoire et devant être remboursée sur cinq ans. En fait, un certain nombre de créanciers intérieurs actuels (les sociétés pétrolières, notamment) ont fait part de leur accord sur un règlement échelonné de leurs remboursements de TVA.

8. En matière d'arriérés extérieurs, un report de l'apurement au-delà de 2017 présente des risques. Comme indiqué ci-dessus, les autorités entendent recourir au marché euro-obligataire dans le cadre de leur stratégie de financement du budget 2017 (notamment pour refinancer près de 193 millions de dollars américains d'euro-obligations arrivant à échéance d'ici décembre 2017). Les perspectives d'un maintien de l'accès au marché seraient bien moins favorables si le Gabon gardait un stock important d'arriérés extérieurs. Les arriérés bilatéraux doivent être apurés dans les plus brefs délais, et avant la première revue du programme appuyé par le FMI. Les arriérés envers les banques commerciales doivent également être apurés d'ici la fin de l'année. Si tel n'est pas le cas, le pays pourrait perdre l'accès au financement de projets, puisque près de la moitié des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures le sont par des banques commerciales. Compte tenu des contraintes de liquidité à court terme, il semblerait que les autorités ne soient pas en mesure d'apurer ces arriérés avant le dernier trimestre de l'année, lorsqu'une grande partie du financement extérieur sera mise à disposition. Selon l'évolution des recettes recouvrées vers la fin de l'année, il se peut que le règlement d'une partie de ces arriérés envers les banques commerciales doive être repoussé au premier semestre de l'année 2018 ; les autorités ont toutefois indiqué qu'elles poursuivront leurs efforts en toute bonne foi pour parvenir à un accord de collaboration avec leurs créanciers. Tous les arriérés envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux doivent être apurés avant la première revue de l'accord au titre de la FEC.

Tableau 2 du texte. Gabon : stratégie d'apurement des arriérés, 2017–22
(Pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total apurement arriérés	6,0	3,5	1,8	1,4	0,0	0,0
Arriérés intérieurs	4,0	3,5	1,8	1,4	0,0	0,0
Intérêts	0,0					
Amortissement	0,5					
Moratoire dette	0,7	1,4	0,8	0,5		
Arriérés de dépenses	1,8	1,1				
Arriérés de TVA	1,0	1,0	0,9	0,9		
Dette extérieure	2,0					
Multilatérale	0,1					
Bilatérale	0,3					
Commerciale	1,6					

Source : autorités gabonaises.

9. Faut-il envisager un nouveau calendrier encore plus agressif d'apurement des arriérés du Gabon ? Les services du FMI estiment que la stratégie actuelle des autorités présente un bon équilibre :

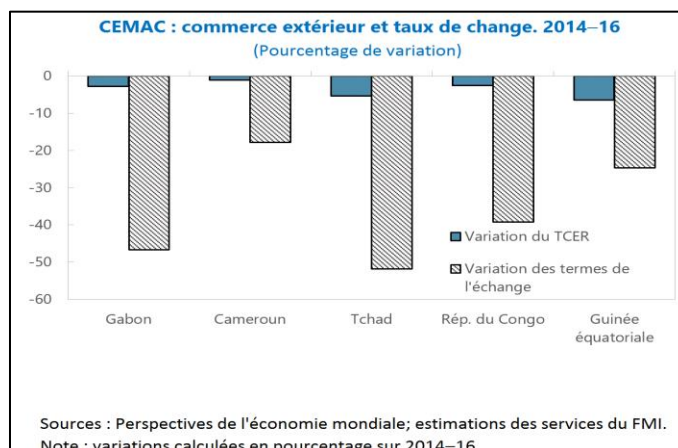
- Premièrement, l'ASD montre que la dette du Gabon est viable.

- Deuxièmement, l'évolution récente du marché international semble indiquer que le Gabon a de bonnes perspectives de retrouver l'accès au marché d'ici la fin de l'année s'il adopte les politiques qui conviennent. Les écarts de taux se sont résorbés en passant de 700 points de base au début de l'année à moins de 500 points de base en mai.
- Troisièmement, si les autorités ne parvenaient pas à un accord avec les créanciers dans le cadre d'un nouveau calendrier plus agressif, la confiance risquerait d'être sérieusement entamée, ce qui pourrait mettre en péril d'autres engagements financiers et projets d'investissement existants. Un certain nombre de financements de grands projets du secteur privé liés aux IDE, par exemple, (notamment les projets essentiels de la société OLAM et des zones économiques spéciales) pourraient être perdus, si la solvabilité du Gabon était remise en question.

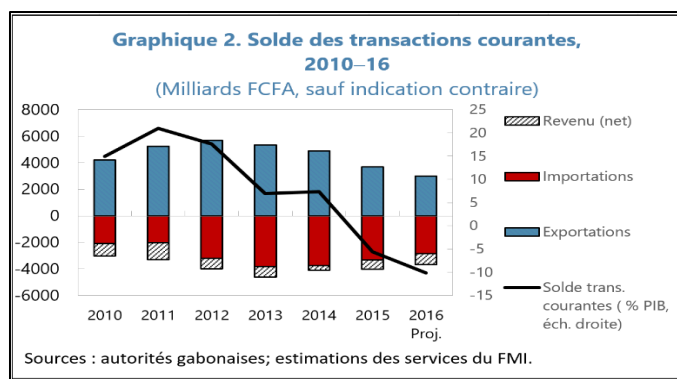
Annexe III. Gabon : évaluation de la stabilité extérieure

La position extérieure du Gabon a affiché pour 2016 un niveau considérablement inférieur à celui qu'impliqueraient les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Cette détérioration s'explique par l'ampleur et la persistance du choc provoqué par la baisse des cours pétroliers sur les termes de l'échange, qui a entraîné un fort repli des exportations nominales et un déficit du compte des transactions courantes de l'ordre de 10 % du PIB en 2016. En raison de la stratégie de diversification économique entamée par les autorités en 2012, des investissements ont été réalisés dans le secteur agroalimentaire et les infrastructures connexes, contribuant ainsi au déficit des opérations courantes. Même si ces investissements et les importations qui y sont liées vont se poursuivre à court terme, le démarrage de la production assurera une hausse continue des exportations. L'élimination des obstacles structurels améliorera la compétitivité et la productivité, et permettra ainsi de résorber le déficit du compte des transactions courantes à terme. Les réserves brutes du Gabon auprès de la BEAC sont également tombées à moins de 1,5 mois d'importations en 2016. Les efforts concertés des partenaires multilatéraux et bilatéraux apporteront un appui budgétaire suffisant pour permettre un solde global positif et la reconstitution de réserves à court terme, à mesure que se poursuit le processus de diversification économique.

1. Les termes de l'échange du Gabon se sont détériorés de plus de 50 % au cours des deux dernières années, en raison essentiellement de la chute des cours du pétrole. Bien que cette détérioration soit importante, elle est semblable à celle d'autres pays exportateurs de pétrole de la CEMAC, à l'exception du Cameroun où le secteur pétrolier est comparativement plus limité. Entre 2014 et 2016, le taux de change effectif réel a baissé de 2,8 %, évolution principalement imputable à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, auquel le FCFA est rattaché.



2. Le creusement important du déficit du compte des transactions courantes enregistré en 2015 s'est poursuivi en 2016. Selon les estimations, le déficit s'est creusé jusqu'à 10 % du PIB en 2016, par rapport à un excédent de 7,3 % en 2014, en raison essentiellement de la baisse persistante des cours du pétrole. Les projections tablent sur un chiffre de 1.941 milliards de FCFA (3,3 milliards de dollars américains) de recettes d'exportations



pétrolières en 2016, contre 3.800 milliards de FCFA (7,7 milliards de dollars américains) en 2014. Le déficit devrait se résorber progressivement en 2017 et à terme pour se transformer en excédent grâce aux exportations hors pétrole, d'ici 2021.

3. Les outils habituels d'évaluation de la viabilité extérieure indiquent une surévaluation du taux de change réel de l'ordre de 6 à 22 %. La première partie de l'évaluation extérieure est réalisée au moyen des outils habituels de la méthode «EBA-lite», notamment le modèle du compte courant (CC) et celui de l'indice du TCER, mais sans recourir à la méthode de l'erreur type (ET), puisqu'il n'existe pas de données disponibles pour le Gabon sur la position extérieure globale nette (PEGN) et les séries qui s'y rapportent. Les évaluations normatives EBA-light évaluent si le compte courant et le taux de change réel s'écartent d'une norme estimée et permettent de calculer cet écart. La norme de CC est estimée pour un grand nombre de pays émergents. Ces résultats ont été obtenus en précisant un éventail d'hypothèses : un niveau cible de réserves imputées de cinq mois d'importations et une trajectoire pour atteindre cet objectif sur une période de trois à cinq ans. Même si le déficit du CC semble indiquer un niveau de position extérieure considérablement inférieur à celui qu'impliqueraient les fondamentaux et les paramètres des politiques souhaitables, l'écart de TCER n'indique qu'un affaiblissement modéré de la position.

Tableau 1. Gabon : évaluation du taux de change réel

Tableau synoptique : EBA-Lite : norme de CC et ITCER				
	Norme CC	TCER	Norme CC	TCER
CC-Effectif	-10,1%		-10,1%	
CC-Norme	-5,2%		-5,8%	
CC-Écart	-5,0%		-4,3%	
Élasticité	-0,23		-0,23	
ln(TCER)-Effectif		4,61		4,61
ln(TCER)-Norme		4,53		4,55
Écart de taux de change réel	21,7%	8%	18,7%	6%
Hypothèses				
Années à ajustement	3		5	
Niveau actuel réserves en milliards dollars	0,63		0,63	
Objectif de réserves en milliards dollars	2,15	5 mois importations	2,15	5 mois importations
Accum. réserves nécessaire en milliards dollars	1,42		1,42	
Ajustement annuel nécessaire en milliards dollars	0,47		0,28	
Ajustement nécessaire (P*), variation réserves/PIB (par an)	0,03		0,02	
Note : Le milieu de la fourchette de l'indicateur de niveau adéquat de réserves ciblerait 2,45 milliards dollars.				

Source: estimations des services du FMI.

4. Si l'on recourt à des évaluations du taux de change adaptées aux pays riches en ressources naturelles, le niveau de surévaluation est plus modéré. Les pays exportateurs de pétrole diffèrent des autres pays à de nombreux égards, depuis l'importance des recettes pétrolières pour les comptes budgétaires, jusqu'à la nécessité de constituer des réserves supplémentaires pour assurer le lissage intergénérationnel de la consommation. La méthode élaborée par Bems et Carvalho

(2009)¹ permet d'ajouter une évaluation de la valorisation du taux de change, basée sur les fondamentaux intérieurs et extérieurs et adaptée à la situation des pays riches en ressources naturelles. Le tableau ci-dessous présente la norme de la balance commerciale à moyen terme et la surévaluation basée sur le cadre macroéconomique de référence et les projections des « Perspectives de l'économie mondiale ». Selon le choix de la règle de répartition des ressources non renouvelables, on estime une surévaluation de 1 à 19 %. Lorsque l'on compare les différentes évaluations quantitatives avec une analyse des fondamentaux macroéconomiques et avec ce que l'on doit considérer comme des politiques souhaitables, les services du FMI estiment que le taux de change est surévalué d'environ 8 à 10 %.

Tableau 2. Gabon : évaluation de la stabilité extérieure, 2022

	Bems et Carvalho		
	Annuité réelle constante	Annuité réelle constante par habitant	Annuité réelle constante/production
Norme balance commerciale MT (pourcentage du PIB)	2,5	5,3	13,1
Balance commerciale sous-jacente (pourcentage du PIB)	2,0	2,0	2,0
Élasticité balance commerciale ²	0,6	0,6	0,6
Surévaluation (pourcentage)	0,9	5,8	19,2

Source : estimations des services du FMI.

¹ La méthodologie de Bems et Carvalho évalue le TCER à moyen terme.

² L'élasticité des échanges est estimée en supposant que les élasticité des volumes d'exportations et d'importations sont égales à zéro. Hakura et Billmeier (2008) : « Trade Elasticities in the Middle East and Central Asia: What is the Role of Oil? », WP/08/216, FMI.

5. Compte tenu de la persistance de la baisse des cours pétroliers, il convient de privilégier la diversification pour améliorer la compétitivité. Pendant une longue période, la grande richesse du Gabon en ressources naturelles a contribué à de forts soldes positifs du compte des transactions courantes, sur lesquels reposaient les évaluations extérieures et qui étaient globalement conformes aux fondamentaux et aux paramètres des politiques souhaitables. Cette situation a changé en raison de la baisse permanente des cours du pétrole, qui impose aujourd'hui de privilégier la diversification pour améliorer la compétitivité. Les tableaux 1 et 2 illustrent la nécessité d'adapter la structure économique du Gabon. Ces ajustements sont en partie en cours, dans le cadre de l'impulsion donnée par le PSGE², avec le démarrage de la production agricole qui en résultera, ainsi que le développement des infrastructures, notamment portuaires, ferroviaires et électriques. Lorsque l'on regarde plus attentivement les prix et les taux de change, la représentation graphique des indices des TCER d'un groupe exhaustif de pays exportateurs de pétrole donne des informations supplémentaires pour comparer les résultats à ceux présentés au tableau 1. Le graphique 3³ montre la stabilité

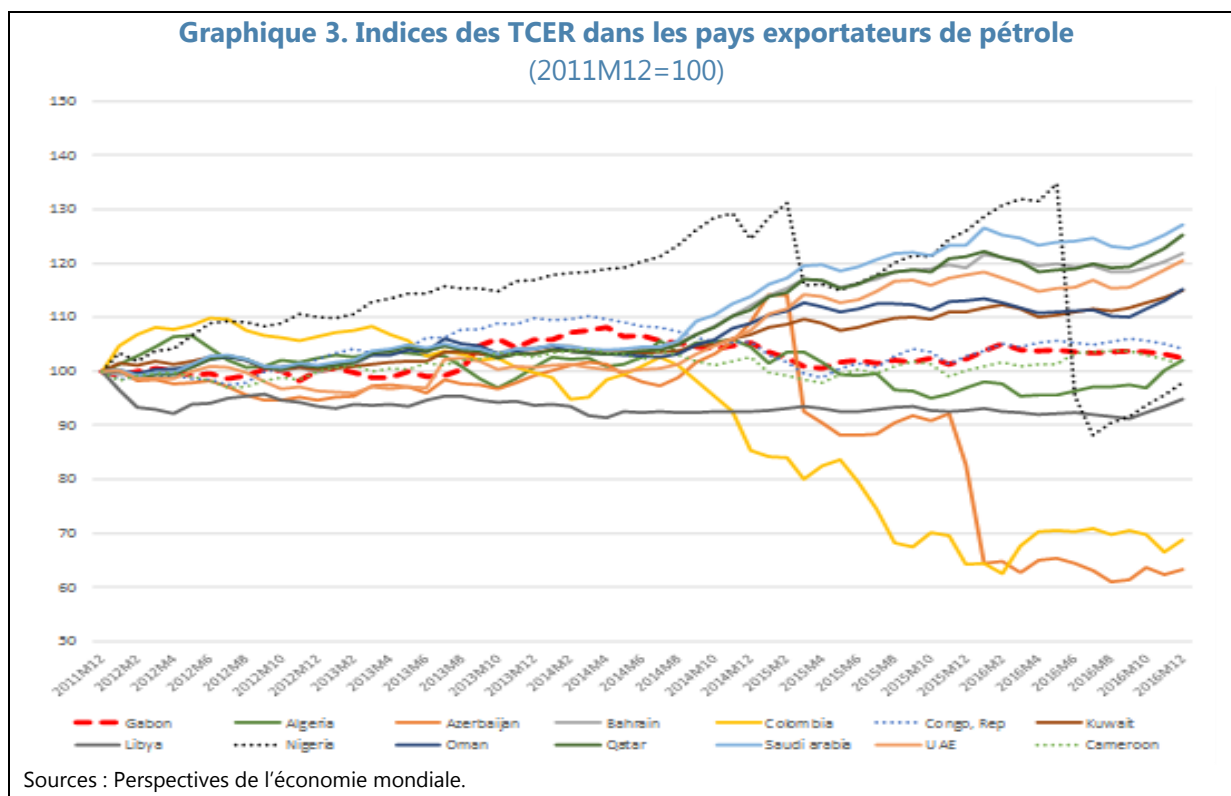
¹ Bems, Rudolfs et de Carvalho Filho, Irineu, 2009, « Évaluations du taux de change : méthodologies applicables aux pays exportateurs de pétrole », document de travail du FMI 09/281.

² PSGE : Plan stratégique Gabon émergent

³ Le TCER (taux de change effectif réel) est le taux de change effectif nominal (mesure de la valeur d'une monnaie par rapport à une moyenne pondérée de plusieurs autres monnaies) divisé par un déflateur de prix ou un indice de coûts. Une hausse du TCER signifie que les exportations deviennent plus coûteuses et les importations moins coûteuses. En

(continued)

considérable du TCER enregistrée au fil du temps par le Gabon, ainsi que par d'autres pays de la CEMAC. En conséquence, la récente détérioration globale de l'évaluation extérieure semble être essentiellement fonction du choc des cours pétroliers, de la baisse de la valeur des exportations qui y est liée, et de la modification qui en résulte de la position des réserves, plutôt que le résultat d'une dynamique sectorielle d'inflation dans l'économie. Même si les gisements pétroliers ont atteint leur maturité et que l'on peut envisager une diminution progressive de la production, la récente baisse de la valeur nominale des exportations pétrolières est sans lien avec cette évolution historique.



6. Le Gabon étant membre d'une union monétaire, il dispose de trajectoires plus limitées pour améliorer la compétitivité que les pays qui ont un taux de change souple. Un axe d'étude s'est consacré aux dévaluations budgétaires, autrement dit à la façon dont il est possible d'adapter la conception des mesures de politique budgétaire pour atteindre des résultats équivalant à des dévaluations nominales. Les modifications de la structure d'imposition, en particulier, notamment la hausse des taxes sur la valeur ajoutée et la baisse des impôts sur les salaires ont été identifiées comme des instruments efficaces (Farhi et al, 2013)⁴. Ces modifications sont plus difficiles dans les pays émergents et en développement comme le Gabon, où les impôts sur les salaires ne sont pas très élevés et où les modifications de la structure d'imposition risquent de ne pas être neutres en termes

conséquence, une hausse du TCER indique une perte de compétitivité commerciale. Même si la série des indices n'est pas appropriée pour quantifier précisément la compétitivité, elle permet globalement de comparer la dynamique de compétitivité d'un pays à l'autre.

⁴ Farhi, Emmanuel, Gita Gopinath, et Oleg Itskhoki. 2013, «Dévaluations budgétaires», *Review of Economic Studies* 81(2): 725-760.

de recettes, ce qui fait de cet instrument une option stratégique peu efficace. Le programme en cours appuyé par le FMI privilégie un train de mesures, notamment une stricte maîtrise de la masse salariale de la fonction publique, accompagnée d'une série d'autres mesures de GFP, destinées à améliorer l'efficacité des dépenses, en particulier des dépenses d'infrastructures et des investissements publics, pour accroître la rentabilité et surmonter les blocages structurels.

7. Une deuxième trajectoire (complémentaire) qui s'offre au Gabon pour renouer avec la compétitivité consiste à poursuivre le processus en cours de transformation structurelle. Outre l'ajustement budgétaire, le facteur le plus décisif pour assurer la stabilité extérieure est la capacité du Gabon à attirer l'investissement direct étranger en vue d'accompagner la diversification économique et de stimuler les exportations. En partie grâce au plan stratégique de diversification de l'économie mis en place par les autorités (PSGE), un important projet d'investissement, appuyé par un conglomérat agro-industriel indien-singapourien, est en pleine accélération. Sur les 5,8 milliards de dollars d'investissements prévus, un montant de 2,1 milliards de dollars a déjà été investi depuis 2010. Ce projet contribue à l'apparition de nouveaux secteurs d'exportation, tels que celui de l'huile de palme qui a commencé à exporter en 2016. Une série d'autres cultures de rapport et d'autres produits suivra dans les années à venir. Comme le détaille l'annexe I, ce projet porte sur divers secteurs économiques. Même si le conglomérat compte intégrer la production agricole du Gabon à sa chaîne de valeur alimentaire mondiale, ses investissements auront un profond impact sur l'économie du pays. Notamment, l'achèvement de la construction d'un port de containers et de vrac, prévu pour le milieu de l'année 2017, permettra le chargement et le déchargement de navires pour un coût et dans des délais réduits de plus de moitié, ce qui stimulera la compétitivité des exportations. Grâce à cette activité d'investissement, le compte des transactions courantes devrait s'améliorer d'environ 0,8 % du PIB, par rapport à une situation qui n'intègre pas ces projets agro-industriels. Ces évolutions contribuent à modérer les inquiétudes relatives à une surévaluation du TCER.

8. Grâce à l'évaluation d'une très bonne fertilité des sols, à des conditions climatiques favorables, et à l'appui des autorités à la transformation structurelle par le biais du PSGE, les investisseurs ont été convaincus d'intensifier leur présence au Gabon. En conséquence, l'IDE a progressé pour passer de 6 % du PIB en 2014, à près de 9 % en 2016. Du fait que cet accroissement des flux d'investissement s'est produit au même moment que le choc sur les cours pétroliers, il semble que les investisseurs internationaux commencent à voir des opportunités de rentabilité en dehors du secteur traditionnel du pétrole. Comme expliqué à l'annexe I, ces nouvelles sources de croissance reposent sur des plans d'investissements à long terme et permettront vraisemblablement d'encourager des flux similaires d'investissements à moyen terme. Compte tenu de la nécessité de finaliser la phase de déploiement de cultures agricoles et d'investissements dans les infrastructures connexes, l'IDE a peu de chances de s'estomper à court terme. L'engagement des autorités à procéder à l'ajustement budgétaire et aux réformes structurelles, ainsi que les projections d'importants appuis budgétaires de la communauté internationale, sont des évolutions qui devraient aider le Gabon à reconstituer ses réserves de change à un niveau équivalant à cinq mois d'importations à moyen terme.

Annexe IV. Gabon : analyse de soutenabilité de la dette

Les niveaux de la dette publique et de la dette extérieure du Gabon ont considérablement évolué depuis la dernière ASD (Article IV 2015, mars 2016). Le total de la dette publique (arriérés compris) a atteint 64 % du PIB à fin 2016 — soit 14 % du PIB de plus que selon les calculs précédents. Les principaux facteurs à l'origine de cette forte évolution en 2016 sont l'intégration des arriérés intérieurs (7,5 % du PIB) ainsi que des avances statutaires de la BEAC. Les besoins bruts de financement public au cours des trois années à venir sont importants (en moyenne 9–10% du PIB par an) et l'apparition d'arriérés extérieurs semble indiquer que les autorités se heurtent à des contraintes de liquidités à court terme. La mise en œuvre intégrale d'un important programme d'ajustement budgétaire et un fort redressement de la croissance hors pétrole sont essentiels pour assurer que la dette soit viable et diminue au cours de la période du programme appuyé par le FMI jusqu'à environ 57 % du PIB. Les tests de résistance semblent indiquer que la dette reste viable dans la plupart des scénarios de choc. L'apurement des arriérés extérieurs est crucial pour assurer un accès continu aux marchés.

A. Soutenabilité de la dette publique

1. **L'accumulation rapide de la dette au cours des dix dernières années est essentiellement imputable aux importantes dépenses d'investissement.** Trois grands événements ont entraîné une accumulation rapide de la dette, qui est passée d'un niveau confortable de 19 % du PIB en 2008, à 64 % en 2016. Le premier a été l'importante activité d'investissement liée au plan stratégique des autorités pour la diversification économique (PSGE), destiné à réduire la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Deuxièmement, les dépenses d'investissement en amont des deux Coupes africaines des Nations de 2012 et 2016. Enfin, les emprunts de l'État ont augmenté pour amortir le récent choc des cours du pétrole qui a déclenché une chute importante des recettes pétrolières et a fait passer le déflateur du PIB en négatif, contribuant à une détérioration du ratio dette/PIB. Bien que les services du FMI n'aient pas réalisé une étude approfondie des dépenses et que les investissements dans les stades de football n'aient pas augmenté la capacité productive du pays, les fonds alloués au PSGE et la priorité donnée à ce dernier commencent à porter leurs fruits. Le démarrage des exportations de la société Olam, chef de file de l'un des plus grands projets agro-industriels d'Afrique (voir l'annexe qui lui est consacrée) permettra de réduire la dépendance du Gabon à l'égard du pétrole et des produits minéraux, ce qui est indispensable, contribuera à accélérer la croissance, et permettra d'assurer la soutenabilité de la dette.
2. **Point sur le niveau et la structure de la dette publique.** La dette publique du Gabon s'est établie à 5.335 milliards de FCFA (8,6 milliards de dollars) selon les derniers chiffres pour 2016, et comprend les arriérés intérieurs tels que présentés en détail à l'annexe II. La dette a rapidement progressé ces dix dernières années à mesure que les autorités ont cherché des fonds pour financer le PSGE, pour construire les infrastructures nécessaires à la Coupe africaine des Nations de 2012 (conjointement avec la Guinée équatoriale) et, depuis 2015, pour compenser la baisse des recettes suite au choc des cours du pétrole. En 2013, le gouvernement a émis une euro-obligation pour un montant de 1,5 milliard de dollars. L'augmentation du ratio d'endettement entre 2014 et 2015 s'explique essentiellement par l'émission d'une euro-obligation en juin pour un montant de

500 millions de dollars, la dépréciation euro-FCFA, et la baisse considérable du PIB nominal due à l'effondrement des prix du pétrole. La dette publique du Gabon est essentiellement extérieure et à moyen et long terme. Il convient de noter que même si le groupe régional de la CEMAC fixe le plafond de la dette publique à 70 % du PIB (ce que les récents rapports de surveillance de la région de la CEMAC par les services du FMI considèrent comme trop élevé), le Gabon a fixé un plafond plus conservateur de 35 % du PIB, qui a été dépassé en 2015.

3. **Scénario de référence.** Le scénario de référence proposé reflète les projections faites dans le cadre macroéconomique décrit aux tableaux 1 à 5 du présent rapport des services du FMI. Le scénario de référence des services du FMI repose sur l'hypothèse d'un élargissement de la base des recettes non pétrolières au fil du temps, avec l'élimination d'exonérations fiscales trop généreuses ; d'une diminution progressive des traitements et salaires en pourcentage du PIB ; et d'un maintien des dépenses d'investissement à un taux constant d'environ 5 % du PIB. Les prix internationaux du pétrole et des autres produits de base, de même que les taux de change, reflètent les (dernières) projections des « Perspectives de l'économie mondiale » jusqu'à la fin de l'année 2022. Les décaissements envisagés dans le cadre du programme appuyé par le FMI sont inclus dans la dynamique de la dette. L'analyse de soutenabilité de la dette publique indique que les niveaux d'endettement se maintiendraient aux environs de 64 % du PIB jusqu'en 2018, puis diminueraient progressivement par la suite.

Tableau 1. Gabon : encours de la dette publique, par composante, 2014–16

(milliards de FCFA)

	2014	2015	2016
Dette extérieure	2454,1	2884,4	3107,0
Bilatérale	573,3	695,9	742,8
Multilatérale	350,8	383,3	376,8
Commerciale	602,7	496,6	641,4
Marchés financiers	927,2	1308,7	1346,0
Dette intérieure	607,6	916,8	2228,3
Bancaire	302,0	452,4	810,7
Système non bancaire	305,6	464,4	1417,6
Total dette publique	3061,7	3801,2	5335,3

Source : autorités gabonaises.

Source: autorités gabonaises.

4. **Chocs.** Un scénario historique, dans lequel le solde budgétaire est beaucoup plus élevé que dans le scénario de référence, se traduit par une réduction des niveaux de la dette publique au cours de la période de projection (voir graphique 1). Par ailleurs, dans un scénario où le solde primaire reste constant au niveau actuel, la dynamique de la dette est supérieure à celle du scénario de référence. La dette reste viable dans divers scénarios de chocs, sauf lorsqu'elle est évaluée par

rapport à un choc macro-budgétaire combiné, qui inclut une augmentation des déficits du solde primaire, une baisse de la croissance et de l'inflation, et un choc sur le taux d'intérêt (graphique 3).

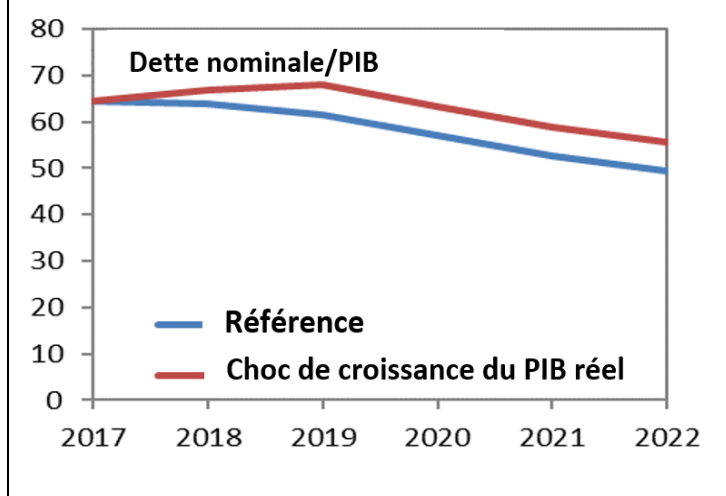
5. Rôle de la croissance dans les projections de soutenabilité de la dette. Le scénario actuel de référence envisage une reprise progressive de la croissance du PIB réel, qui passerait du niveau actuellement projeté de 1 % pour 2017, à 4,8 % d'ici 2021. À titre de comparaison, la croissance moyenne dans les pays émergents et les pays à faible revenu augmentera pour passer du niveau actuel de 4,6 %, à 5 % à moyen terme. Pour évaluer la vulnérabilité de l'encours de la dette à un choc sur la croissance, les services du FMI ont produit un scénario dans lequel un choc négatif d'un écart type se produit sur la croissance, et s'accompagne d'un effet de répercussion de 25 % sur la baisse de l'inflation (choc négatif aussi) et des taux d'intérêt (choc positif). L'impact sur la dynamique de la dette est perceptible, mais la trajectoire à la baisse est maintenue, confirmant la soutenabilité de la dette dans le cadre d'un scénario de moins forte croissance que celle envisagée dans le scénario de référence.

Tableau 2. Gabon : évaluation du réalisme des projections de croissance pour l'ASD

	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne croissance PIB réel PE/PD, PEM	4,6%	4,8%	4,9%	5,0%	5,0%
Gabon - Projection de référence de croissance du PIB réel	1,0%	2,7%	4,1%	4,6%	4,8%
Gabon - Projection de choc de croissance du PIB réel	1,0%	-0,2%	1,2%	4,6%	4,8%

Source : PEM; projections des services du FMI.

Graphique 1 du texte. Gabon : ratio dette nominale/PIB (en %)



6. **Qualité et couverture des données relatives à l'endettement.** Les services du FMI ont travaillé intensément avec les responsables et les services techniques de la Direction générale de la dette au cours de leur mission de février 2017, et ont consolidé les informations sur la composition de l'encours de la dette et sur la situation des arriérés. Il convient de saluer l'esprit de coopération des autorités et leur bonne volonté à partager les informations. Les incohérences de données entre les tableaux ont en général pu être résolues. Même si les effectifs de la Direction générale de la dette semblent suffisants et si les institutions adéquates sont en place, avec des back- middle- et front offices, il existe des lacunes qui pourraient être comblées moyennant une assistance technique supplémentaire.

7. **La gestion des bons du Trésor et des pratiques d'inventaire qui y sont liées doivent être coordonnées avec la Direction générale de la dette.** La Direction générale de la dette publique ne gère que la dette dont les échéances initiales sont supérieures à un an. Aux fins de la gestion de la liquidité à court terme, le Trésor émet également activement des bons du Trésor assortis d'une échéance de moins d'un an. Ces bons sont émis localement et sont détenus par le secteur bancaire, mais le montant de l'encours n'est pas consolidé dans le système de communication des données de la Direction générale de la dette. L'encours de la valeur des bons du Trésor a progressé ces dernières années pour s'établir à fin 2016 aux environs de 193 milliards de FCFA (soit 2,3 % du PIB).

8. **Même si les projections tablent sur une hausse des taux d'intérêt pour tous les instruments de dette, l'importance accrue de l'appui budgétaire pour remplacer la dette commerciale aura un impact positif sur le service de la dette.** Pour la période de projection, les taux d'intérêt de la dette commerciale intérieure augmenteront pour passer d'un niveau actuel moyen de 5 %, à 7 % d'ici 2022. La dette commerciale et la dette extérieure sur le marché financier devraient, d'après les projections, augmenter jusqu'à 7,5 % et 8,5 % respectivement. Les taux de la dette multilatérale sont fixés aux alentours du niveau de l'Euribor à six mois plus 1,5 %. Les projections reposent sur les taux à terme du marché, provenant de Bloomberg.

B. Analyse de soutenabilité de la dette extérieure

9. **Niveau et structure de la dette extérieure.** Après une importante restructuration et les baisses qui ont suivi à la fin des années 2000, la dette extérieure du Gabon est passée de 2,3 milliards de dollars en 2009 à environ 4,8 milliards de dollars en 2015 (équivalant à 34 % du PIB de 2015). Cette augmentation s'explique en partie par l'émission de 1,5 milliard de dollars d'euro-obligations en 2013 (dont 610 millions de dollars utilisés pour le remboursement partiel d'euro-obligations émises en 2007 pour un montant de 1 milliard de dollars), puis par une émission de 500 millions de dollars en 2015. En 2016, la dette envers les marchés financiers représentait 43 % du total de la dette extérieure, la dette bilatérale s'établissait à 24 %, la dette envers les banques représentait 21 %, et celle envers les institutions multilatérales les 12 % restants.

10. **Scénario de référence.** Le scénario de référence est le même que celui de l'analyse de soutenabilité de la dette publique et tient compte des projections faites dans le cadre macroéconomique décrit aux tableaux 1 à 4 de la note d'orientation. S'agissant de la dette extérieure, le cadre macroéconomique suppose que toutes les obligations internationales qui

arrivent à échéance en 2022 sont refinancées. Dans ce scénario, les projections du cadre de soutenabilité de la dette extérieure tablent sur un ratio de la dette extérieure au PIB qui dépasserait 48 % en 2019, puis baisserait progressivement à 42 % d'ici 2022.

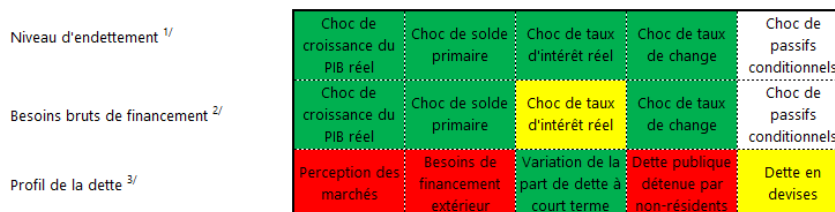
11. Chocs (graphique 5). Les autres scénarios incluent un scénario historique dans lequel on suppose que les principales variables sont les mêmes qu'au cours des dix dernières années, et d'autres scénarios qui incluent un écart type de 0,5 appliqué au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde du compte des transactions courantes. Le scénario historique, dans lequel les besoins de financement sont bien inférieurs à ceux du scénario de référence, débouche sur une réduction spectaculaire de la dette extérieure. Mais un choc sur le solde du compte des transactions courantes ou une dépréciation de la monnaie entraînent une forte envolée de la dette. Notamment, les chocs sur le compte des transactions courantes hors taux d'intérêt se traduisent par une progression de la dette extérieure qui atteint 67 % en 2022, tandis qu'une dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change réel déboucherait sur un pic de la dette à 71 % en 2019.

12. Les importants besoins de financement et la gestion des flux de trésorerie au cours de l'année présenteront des difficultés. La comptabilisation et l'inclusion intégrales des arriérés intérieurs dans le stock de la dette, de même qu'un plan d'apurement d'une grande part des arriérés à court terme, donnent lieu à d'importants besoins de financement bruts. Les décaissements extérieurs ne seront pour la plupart mis à disposition qu'aux troisième et quatrième trimestres de l'année, et les autorités risquent en conséquence d'avoir des difficultés à respecter leurs engagements budgétaires et à rembourser la totalité des arriérés extérieurs avant le dernier trimestre de l'année. Les autorités ont assuré aux services du FMI qu'elles entretiennent une bonne communication avec les créanciers qui, d'une façon générale, comprennent et acceptent la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse dans le calendrier d'apurement des arriérés.

13. Des accords précis sur les plans d'emprunts permettent de fixer un plafond à la dynamique de la dette. Le plan de financement est une dimension concrète du programme budgétaire du Gabon. Les objectifs quantitatifs du programme (MPEF, tableau 1) établissent des plafonds sur le stock de créances intérieures nettes du secteur bancaire envers l'administration centrale, ainsi que sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. En outre, les tableaux 4a et 4b du rapport des services du FMI présentent un plan de financement détaillé à moyen terme, qui a fait l'objet d'une analyse et d'un accord avec les autorités, et est intégré à l'ASD.

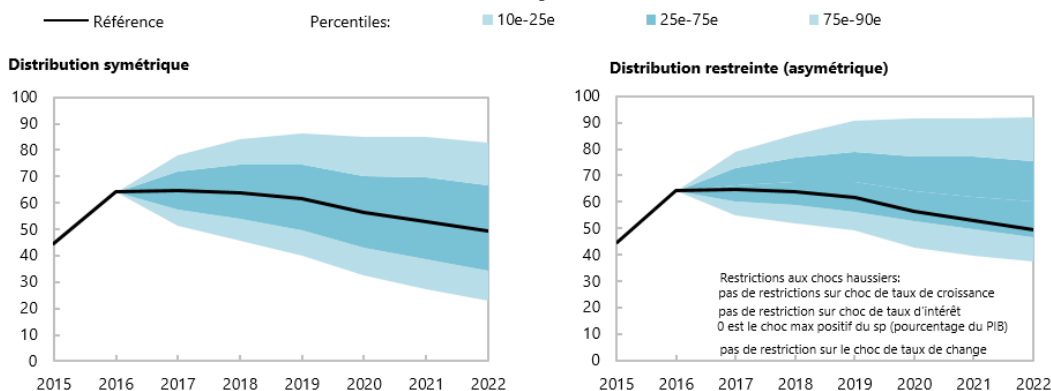
Graphique 1. Gabon : évaluation des risques de l'ASD publique

Carte de chaleur



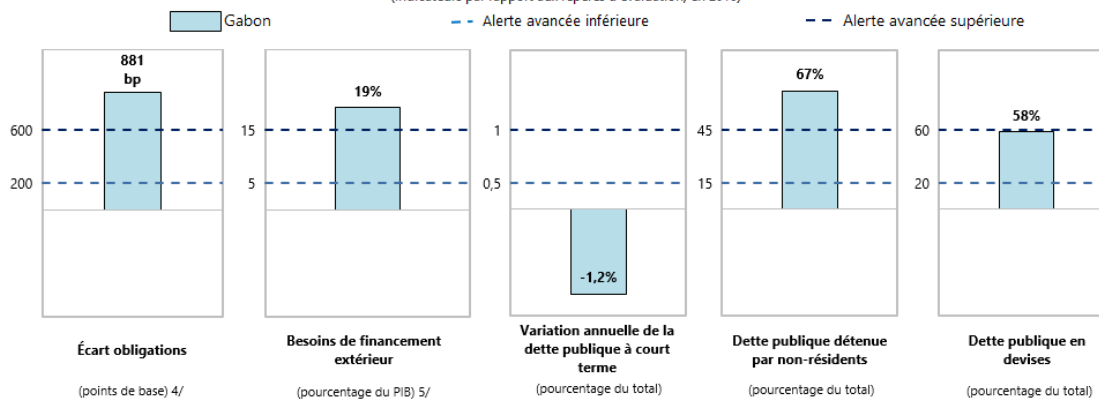
Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute

(Pourcentage du PIB)



Vulnérabilités du profil de la dette

(Indicateurs par rapport aux repères d'évaluation, en 2016)



Source : IMF staff.

1/ La cellule est surlignée en vert si le repère d'endettement de 70% n'est pas dépassé dans le choc considéré ou le scénario de référence, en jaune s'il est dépassé dans le choc considéré mais non dans le scénario de référence et en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence. La cellule est en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

2/ La cellule est surlignée en vert si le repère de besoin de financement brut de 15% n'est pas dépassé dans le choc considéré ou le scénario de référence, en jaune s'il est dépassé dans le choc considéré mais non dans le scénario de référence et en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence. La cellule est en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

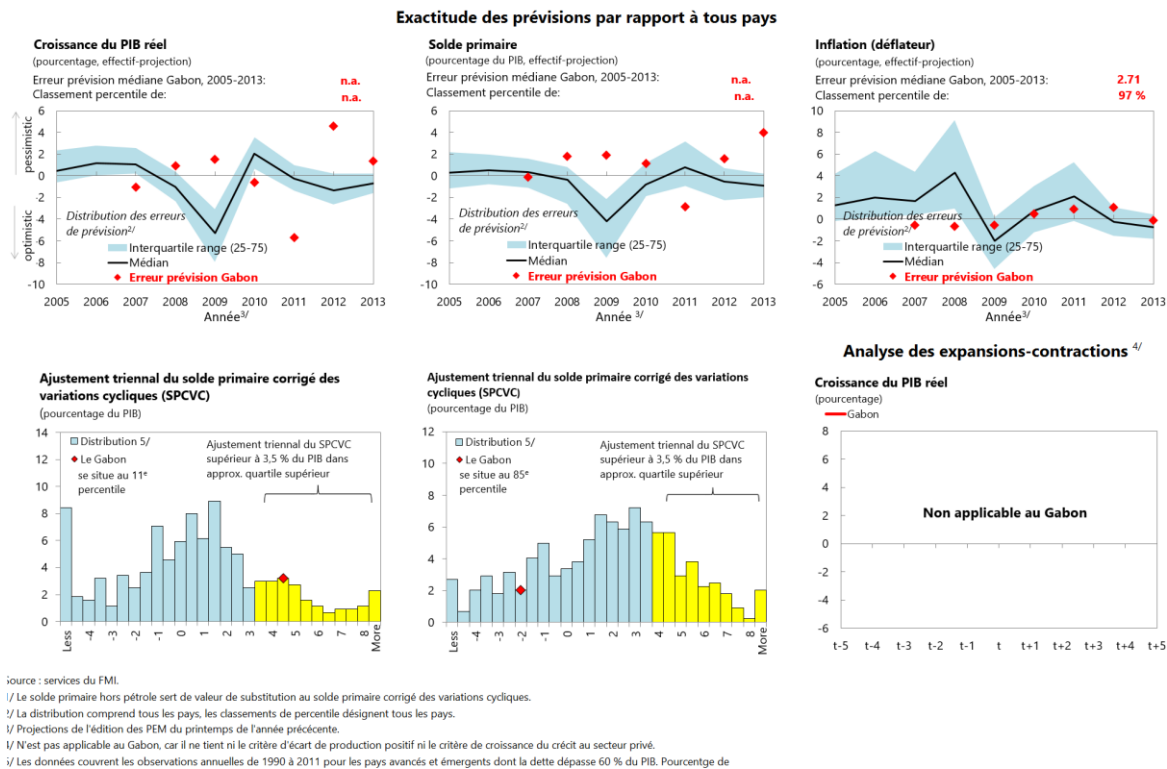
3/ La cellule est surlignée en vert si la valeur pour le pays est inférieure au repère inférieur d'évaluation de risque, en rouge si la valeur pour le pays dépasse le repère supérieur d'évaluation de risque et en jaune si la valeur pour le pays se situe entre les repères d'évaluation de risque inférieur et supérieur. La cellule est en blanc s'il n'y a pas de données disponibles ou si l'indicateur n'est pas pertinent. Les repères inférieur et supérieur d'évaluation de risque sont les suivants:

200 et 600 points de base pour les écarts d'obligations; 5 et 15 % du PIB pour les besoins de financement extérieur; 0,5 et 1 % pour la variation de la part de la dette à court terme; 15 et 45 % pour la dette publique détenue par les non-résidents; et 20 et 60 % pour la part de la dette publique en devises.

4/ Écarts à long terme par rapport aux obligations américaines, moyenne des trois derniers mois, 17 juillet 2014 à 15 octobre 2014.

5/ Le besoin de financement extérieur est défini comme la somme du déficit courant, de l'amortissement de la dette extérieure totale à moyen et long terme et de la dette extérieure totale à court terme à la fin de la période précédente.

Graphique 2. Gabon : ASD de la dette publique du Gabon — Réalisme des hypothèses de référence¹



Graphique 3. Gabon : analyse de soutenabilité de la dette (ASD) publique — Scénario de référence

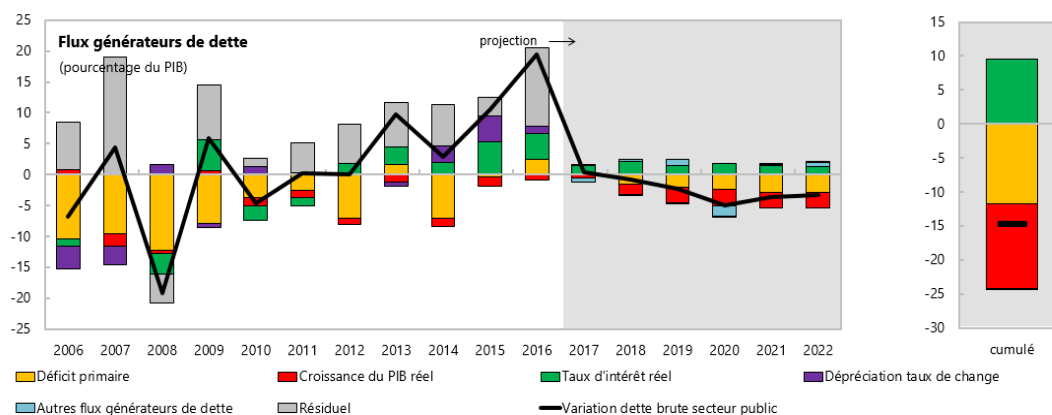
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Indicateurs de dette, situation économique et marché ^{1/}

	Effectif			Projections						Au 5 janvier 2017		
	2006-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Écart souverains		
Dettes publiques brutes nominales	27,7	44,7	64,2	64,6	63,8	61,5	56,5	52,8	49,5	EMBIG (pb) 3/		569
Dont : garantie	0,2	0,0	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	CDS 5 ANS (pb)		n.a.
Besoin brut de financement public	0,2	3,7	11,8	13,4	9,0	6,8	6,5	4,6	7,6			
Croissance du PIB réel (en %)	3,6	3,9	2,1	1,0	2,7	4,1	4,6	4,8	5,0	Notations	Ext.	Local
Inflation (déflateur du PIB, en %)	3,6	-8,9	-4,3	2,5	0,6	1,5	1,0	1,4	1,6	Moody's	B1	B1
Croissance du PIB nominal (en %)	7,5	-5,4	-2,3	3,5	3,3	5,6	5,7	6,2	6,7	S&Ps	B	B
Taux d'intérêt effectif (en %) ^{4/}	4,7	4,3	5,1	4,6	4,1	4,0	4,0	4,2	4,5	Fitch	B+	B+

Contribution à la variation de la dette publique

	Effectif			Projections						solde primaire	stabilisateur de dette ^{9/}
	2006-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Variation de la dette brute du secteur public	-0,8	10,6	19,5	0,4	-0,8	-2,3	-5,0	-3,7	-3,4	-14,7	
Flux générateurs de dette identifiés	-7,2	7,6	6,9	0,2	-0,7	-2,1	-4,9	-3,7	-3,4	-14,7	
Déficit primaire	-6,6	-0,4	2,4	0,1	-1,5	-2,1	-2,4	-2,9	-3,0	-11,7	-0,4
Recettes primaires (hors intérêts) et dons	28,6	21,1	17,1	18,8	18,9	19,1	19,1	19,2	19,2	114,3	
Dépenses primaires (hors intérêts)	22,0	20,7	19,5	18,9	17,4	16,9	16,7	16,4	16,2	102,6	
Dynamique automatique de la dette ^{5/}	-0,6	8,0	4,5	0,7	0,5	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-2,9	
Différentiel taux intérêt/croissance ^{6/}	-0,4	4,0	3,4	0,7	0,5	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-2,9	
dont: taux d'intérêt réel	0,4	5,4	4,3	1,3	2,2	1,5	1,7	1,5	1,4	9,5	
dont: taux de croissance réel	-0,8	-1,4	-1,0	-0,6	-1,7	-2,5	-2,7	-2,5	-2,5	-12,4	
Dépréciation du taux de change ^{7/}	-0,2	4,1	1,2	
Autres flux générateurs de dette identifiés	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,2	1,0	-1,6	0,2	0,6	-0,1	
Produits de privatisations et impôts exigibles (négatif)	0,0	0,0	0,0	-0,9	-0,3	-0,3	-1,8	-0,7	-0,3	-4,4	
Passifs conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Accumulation de dépôts dans le système bancaire	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6	1,3	0,3	1,0	0,9	4,3	
Résiduel, y compris variation actifs ^{8/}	6,4	3,0	12,6	0,1	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	



Source: services du FMI.

/ Le secteur public est défini comme l'administration centrale.

/ À partir des données disponibles.

/ Écart des obligations à long terme par rapport aux obligations américaines.

/ Calculé comme les charges d'intérêt divisées par l'encours de la dette (hors garanties) à la fin de la période précédente.

/ Calculé comme $[(r - p(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+p+gp)]$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt; p = taux de croissance du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel; a = part des devises et e = dépréciation du taux de change nominal (mesuré par l'augmentation de la valeur de la monnaie locale en dollars).

/ La contribution du taux d'intérêt réel est calculée à partir du dénominateur de la note 5, à savoir $r - \pi(1+g)$ et la contribution de la croissance réelle comme $-g$.

/ La contribution du taux de change est calculée à partir du numérateur de la note 5 comme $ae(1+r)$.

/ Comprend les variations d'actif et les recettes d'intérêts (le cas échéant). Pour les projections, comprend les variations de taux de change durant la période de projection.

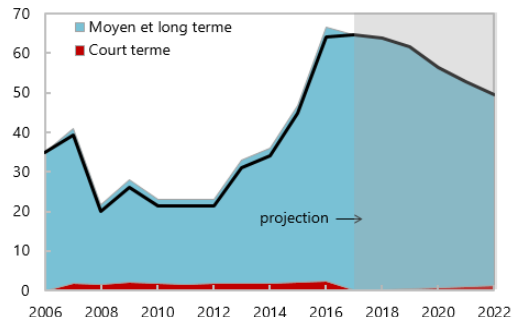
/ Suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux créateurs de dette identifiés) restent au niveau de la dernière année de projection.

Graphique 4. Gabon : ASD publique - Composition de la dette publique et scénarios de rechange

Composition de la dette publique

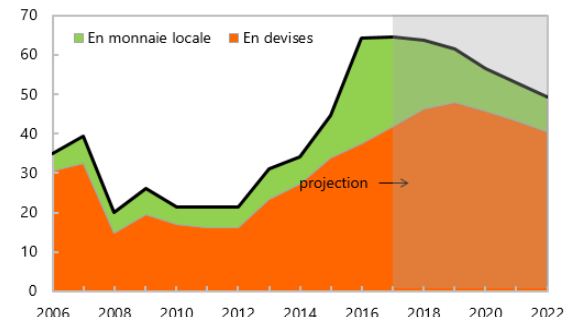
Par échéance

(pourcentage PIB)



Par monnaie

(pourcentage PIB)

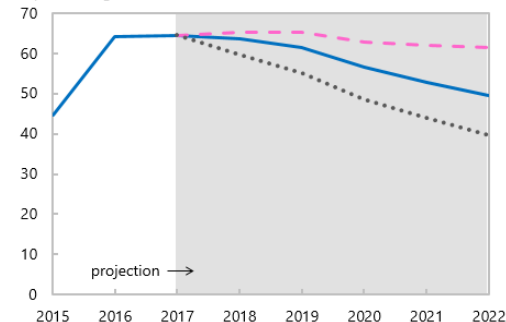


Scénarios de rechange

— Référence Historique - - - - - Solde primaire constant

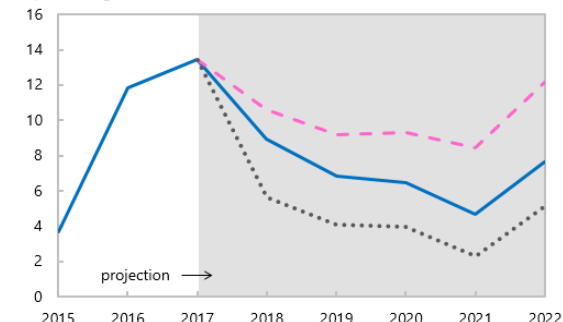
Dettes publique brute nominale

(en pourcentage du PIB)



Besoin de financement public brut

(en pourcentage du PIB)



Hypothèses sous-jacentes

(en pourcentage)

Scénario de référence

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,0	2,7	4,1	4,6	4,8	5,0
Inflation	2,5	0,6	1,5	1,0	1,4	1,6
Solde primaire	-0,1	1,5	2,1	2,4	2,9	3,0
Taux d'intérêt effectif	4,6	4,1	4,0	4,0	4,2	4,5

Scénario de solde primaire constant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,0	2,7	4,1	4,6	4,8	5,0
Inflation	2,5	0,6	1,5	1,0	1,4	1,6
Solde primaire	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Taux d'intérêt effectif	4,6	4,1	3,9	3,9	4,1	4,4

Scénario historique

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Inflation	2,5	0,6	1,5	1,0	1,4	1,6
Solde primaire	-0,1	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Taux d'intérêt effectif	4,6	4,1	4,3	4,6	4,9	5,2

Graphique 5. Gabon : ASD publique — Tests de résistance

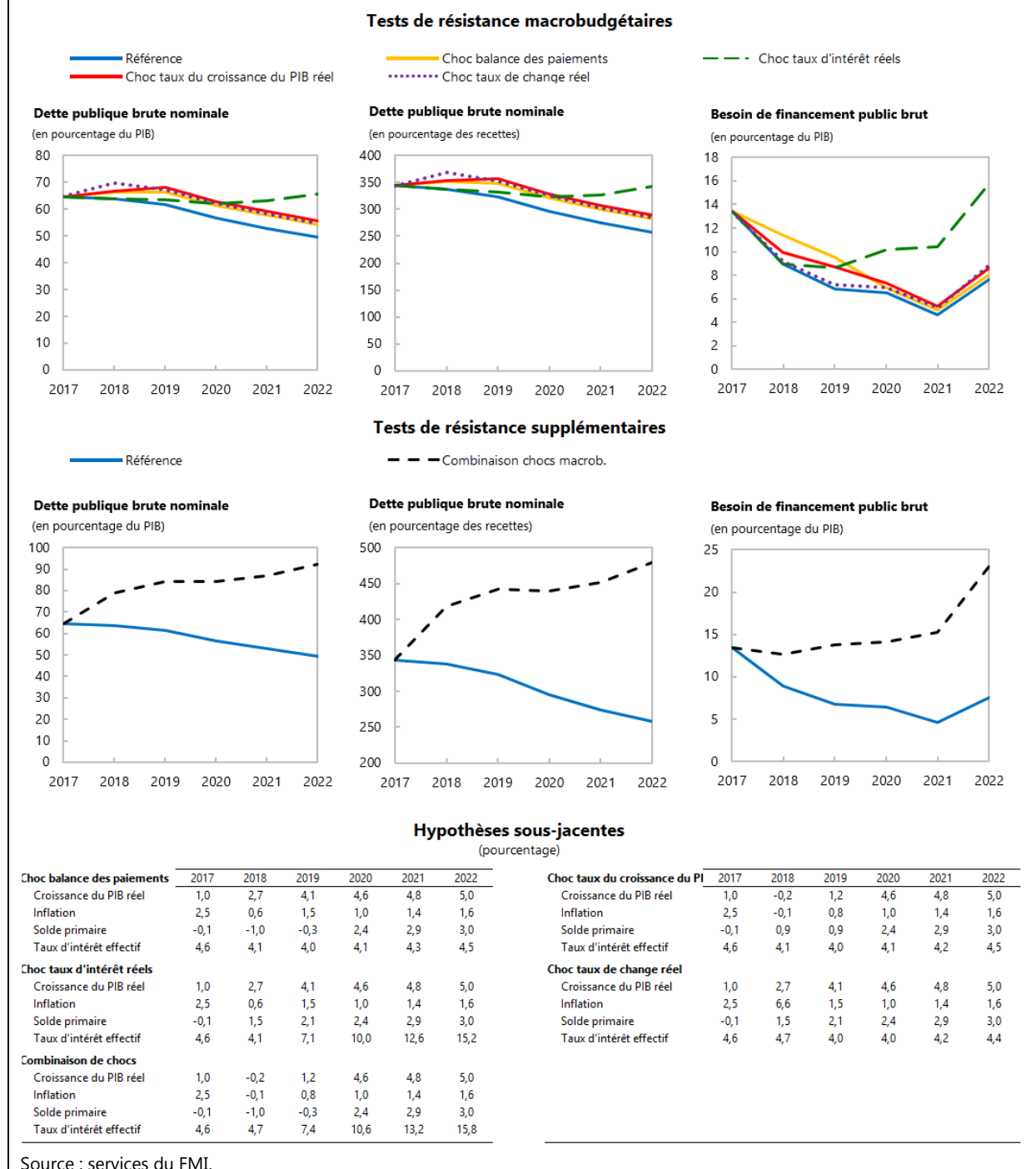


Tableau 3. Gabon : cadre de viabilité de la dette publique extérieure, 2012–22
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Projections						Solde courant hors intérêts	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Scénario de référence : Dette extérieure	16,6	24,2	25,3	33,3	35,6	42,4	47,3	49,3	47,1	44,6	42,0	stabil. de dette ^{6/} -6,9	
2 Variation de la dette extérieure	1,2	7,6	1,1	7,9	2,3	6,8	4,8	2,0	-2,1	-2,5	-2,6		
3 Flux créateurs de dette extérieure identifiés (4+8+9)	-20,6	-12,5	-14,1	5,4	2,0	-1,3	-4,1	-6,0	-8,1	-8,3	-10,5		
4 Déficit compte courant, paiements intérêts exclus	-18,5	-8,5	-8,4	4,1	8,5	7,0	5,5	4,7	0,9	-1,8	-4,1		
5 Déficit balance de biens et de services	-28,4	-17,5	-12,9	-4,5	-1,7	-3,3	-4,7	-4,5	-7,5	-9,8	-11,8		
6 Exportations	64,9	61,5	54,5	43,5	36,2	42,2	41,3	40,4	41,9	42,7	43,1		
7 Importations	36,4	44,0	41,6	39,0	34,5	38,9	36,6	35,9	34,4	32,9	31,3		
8 Entrées nettes de capital non créatrices de dette (négatif)	-3,8	-5,1	-6,0	-6,9	-9,0	-10,1	-10,3	-10,8	-8,8	-6,2	-6,0		
9 Dynamique automatique de la dette ^{1/}	1,7	1,1	0,2	8,2	2,5	1,9	0,7	0,1	-0,2	-0,3	-0,3		
0 Contribution du taux d'intérêt nominal	0,8	1,5	1,0	1,5	1,6	2,2	1,8	1,9	2,0	1,9	1,8		
1 Contribution de la croissance du PIB réel	-0,9	-0,9	-1,0	-1,2	-0,7	-0,3	-1,1	-1,8	-2,2	-2,1	-2,1		
2 Contribution des variations de prix et du taux de change ^{2/}	1,8	0,5	0,2	8,0	1,6		
3 Résiduel, variations des avoirs extérieurs bruts incl. (2-3)	21,8	20,1	15,3	2,5	0,3	8,1	8,9	8,0	6,0	5,8	7,9		
Ratio dette extérieure/exportations (en pourcentage)	25,6	39,3	46,5	76,5	98,4	100,5	114,3	122,0	112,4	104,5	97,3		
Besoin brut en financement extérieur (milliards dollars) ^{4/}	-2,7	-0,3	-1,0	1,2	1,8	2,1	1,3	1,4	0,8	0,4	0,5		
en pourcentage du PIB	-15,5	-1,4	-5,5	8,2	13,1	10 ans	10 ans	14,8	9,1	8,8	5,1	2,3	2,7
A. Scénario avec principales variables à leur moyenne historique ^{5/}						42,4	35,8	29,0	20,1	10,9	3,9	-5,5	
Principales hypothèses macroéconomiques à la base du scénario de référence						Moyenne historique	Écart type						
PIB Nominal (dollars)	17,2	17,6	18,2	14,4	14,0			14,1	14,5	15,4	16,3	17,3	18,4
Croissance du PIB réel (en %)	5,3	5,5	4,4	3,9	2,1	4,0	2,8	1,0	2,7	4,1	4,6	4,8	5,0
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-10,3	-2,9	-0,9	-24,0	-4,5	0,5	16,0	-0,4	0,4	1,7	1,3	1,3	1,4
Taux d'intérêt nominal extérieur (en %)	5,1	9,3	4,5	4,5	4,7	5,6	1,5	6,3	4,5	4,3	4,2	4,2	4,2
Croissance des exportations (dollars, en %)	0,4	-2,8	-8,4	-37,0	-19,0	2,2	28,1	17,4	1,0	3,4	10,1	8,0	7,7
Croissance des importations (dollars, en %)	45,9	23,7	-2,2	-25,9	-13,9	7,0	20,8	13,5	-2,9	3,7	1,6	1,4	1,6
Solde compte courant, paiements intérêts exclus	18,5	8,5	8,4	-4,1	-8,5	10,4	10,6	-7,0	-5,5	-4,7	-0,9	1,8	4,1
Entrées de capitaux non génératrices de dette	3,8	5,1	6,0	6,9	9,0	5,5	1,6	10,1	10,3	10,8	8,8	6,2	6,0

1/Calculé comme $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)] / (1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente, avec r = taux de change effectif nominal sur la dette extérieure; p =variation du déflateur du PIB intérieur en termes de dollars; g = taux de croissance du PIB réel; en appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = part de la dette en monnaie nationale dans le total de la dette extérieure.

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change est définie comme $[-r(1+g) + ea(1+r)] / (1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente. r augmente avec l'appréciation de la monnaie nationale ($e > 0$) et la progression de l'inflation (basé sur le déflateur du PIB).

3/ Pour les projections, la ligne comprend l'impact des variations de prix et de taux de change.

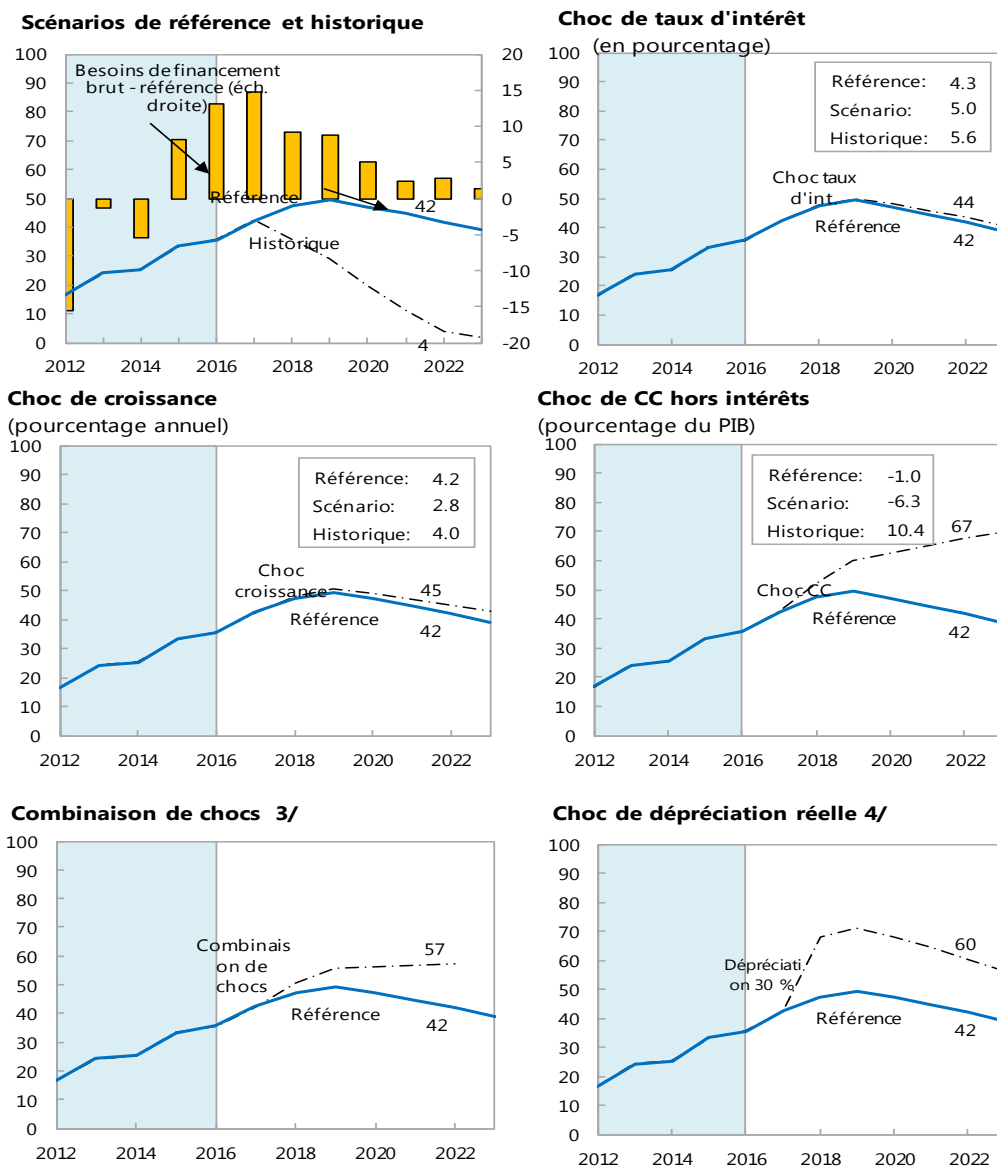
4/ Déficit du compte courant, plus l'amortissement sur la dette à moyen et long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les principales variables incluent la croissance du PIB, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur du PIB et le compte courant hors intérêts et les entrées autres que la dette en pourcentage du PIB.

6/ Solde à long terme et constant qui stabilise le ratio de la dette en supposant que les variables principales (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur en dollar et entrées de capitaux non créatrices de dette en % du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année couverte par les projections.

Source : services du FMI

Graphique 6. Gabon : soutenabilité de la dette publique extérieure: tests paramétrés^{1,2}
 ((dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données équipe pays, estimations des services du FMI.

- 1/ Les zones grisées représentent les données réelles. Les chocs sont des chocs permanents de 1/2 écart type . Les chiffres des encadrés représentent les projections moyennes pour la variables respectives dans le scénario de référence et le scénario présentés. Une moyenne historique sur dix ans est indiquée aussi. .
- 2/ Pour les scénarios historiques, les moyennes historiques sont calculées sur une période de 10 ans et l'information est utilisée pour projeter la dynamique de la dette sur cinq ans.
- 3/ Des chocs permanents de 1/4 écart type sont appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde du compte courant.
- 4/ Une dépréciation réelle ponctuelle de 30 % se produit en 2010.

APPENDIX I. - GABON: LETTRE D'INTENTION

Le 5 juin 2017

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431
Etats-Unis d'Amérique.

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières.

Madame la Directrice Générale :

1. Conformément à la stratégie définie lors du sommet des Chefs d'Etat du 23 décembre 2017 à Yaoundé, le Gouvernement gabonais, reconnaissant la nécessité de relever les défis liés à la baisse des prix du pétrole, a élaboré un programme de relance économique (PRE) à moyen terme pour la période 2017–19. Les orientations stratégiques du PRE s'appuient sur trois axes: la viabilité et la soutenabilité des finances publiques, la gouvernance économique à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accompagnement des filières stratégiques, la restructuration des entités publiques ainsi que le renforcement des instruments de financement de l'économie et enfin, la réalisation d'investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays.
2. Le programme vise à accroître les recettes non pétrolières, à renforcer la maîtrise des dépenses pour assurer l'application de l'ajustement budgétaire, à accroître les marges de manœuvre budgétaires et extérieures, à promouvoir la stabilité du secteur financier, à améliorer la compétitivité et à réduire la pauvreté. Les objectifs et les politiques de relance économique sont présentés dans le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joint. Pour le soutien à ces politiques, le Gouvernement demande un accord financier au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI de trois ans d'un montant équivalent à 464,400 millions de DTS, ce qui correspond à 215 pour cent du quota du Gabon au Fonds.
3. Nous considérons que les politiques décrites dans le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joint sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, nous sommes disposés à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer appropriée à cette fin. Le Gabon consultera le Fonds sur l'adoption de ces mesures, et avant de réviser les

mesures contenues dans le mémorandum, conformément aux politiques du Fonds relatives à ces consultations.

4. Après l'expiration de l'accord, et conformément à la coopération entre le Gabon et le FMI, nous consulterons le Fonds sur les politiques économiques et financières du Gabon à l'initiative du Gouvernement gabonais ou à la demande de la Directrice Générale, conformément aux politiques de la consultation du Fonds.
5. Le suivi du programme sera réalisé au moyen de critères de performance quantitatifs, de critères de performance structurelle et de critères de référence tels que décrits dans le protocole d'accord technique (PAT), pièce jointe II.
6. Le Gouvernement autorise le Fonds à publier cette lettre d'intention, ce mémorandum de politiques économiques et financières pour 2017–18, le protocole d'accord technique, et le prochain rapport de notation pour la demande de l'accord FEP.

Cordialement,

/ S /

Régis Immongault
Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable

Pièces jointes (2)

ATTACHEMENT I. MEMORANDUM DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

LE 5 JUIN 2017

Ce mémorandum décrit les évolutions économiques récentes, présente les priorités de la politique du Gouvernement dans le cadre de son programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, et précise les objectifs de politique économique et structurelle.

I. Perspectives Economiques

1. Les perspectives économiques à court terme du Gabon demeurent peu favorables.

Les données issues des enquêtes économiques du Gouvernement indiquent que le taux de croissance globale a diminué, de 3,9 % en 2015 à 2,1 % en 2016. Il s'agit d'un fort ralentissement par rapport à la croissance moyenne de 6 % enregistrée de 2010 à 2013, période précédant le choc pétrolier. Des repères macroéconomiques montrent également que si aucune action correctrice n'était entreprise, l'activité économique pourrait à nouveau ralentir. En particulier :

- Le recouvrement des recettes budgétaires (hors pétrole), fortement lié à l'activité économique, a baissé de 16 % par rapport aux réalisations de 2015 et d'environ 25 % par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale pour 2016.
- Les importations fortement corrélées avec la demande globale interne gabonaise, auraient diminué de 21 %, incluant respectivement une baisse de 16 % des biens de consommation et de 29 % pour les biens d'équipement. Cette situation fait suite à la réduction marquée de l'investissement dans le secteur pétrolier, de plus de 80 % par rapport à la période précédant le choc pétrolier de 2014.
- Le crédit au secteur privé au cours de 2016 a reculé d'environ 10 %.
- En l'absence d'indicateurs de confiance économique des consommateurs et des entreprises, plusieurs opérateurs économiques ont signalé que le Gabon est en train de faire face à l'une des plus graves crises économiques connues par le pays au cours de ces dernières années.

2. **Le ralentissement de la croissance est directement lié à la chute des prix du pétrole, qui est l'un des plus graves chocs exogènes que le Gabon ait connu dans son histoire économique récente.** En effet, la baisse marquée des prix du pétrole depuis mi-2014 a entraîné une dégradation importante des termes de l'échange pour le Gabon. Vers le début de la décennie, le secteur hors-pétrole du Gabon a subi un boom grâce aux investissements publics significatifs et aux retombées positives du secteur pétrolier, mais plus récemment le choc

prolongé a fortement ralenti l'activité économique et fait baisser les revenus provenant des exportations. Plusieurs facteurs expliquent les difficultés économiques actuelles :

- *La croissance négative du secteur pétrolier due à l'arrivée à maturité et au déclin naturel des grands puits de production.* Le niveau de production courant est inférieur d'environ 40 % au niveau atteint au point de *peak* vers la fin des années 1990, avec un déclin naturel de la production de plus de 3 % par an. Au-delà de la baisse naturelle de la production, (i) la forte réduction de l'investissement du secteur pétrolier à partir de 2014, et (ii) les efforts des compagnies pétrolières pour réduire leurs coûts opérationnels ont eu aussi un impact négatif sur le secteur des services, y compris dans certaines villes du pays comme Port-Gentil.
- *Une dégradation cumulée des termes de l'échange de presque 50 % entre 2014–2016.* Le prix du baril de Brent auquel est lié le brut gabonais, qui s'élevait en moyenne à 110 dollars entre 2010-13, a baissé de plus de moitié en 2015 (52 dollars) pour atteindre seulement 43 dollars en 2016. Parallèlement, le cours du manganèse (pour lequel le Gabon est le quatrième producteur mondial) s'est réduit de 17,5 % en 2015 (à 3,77 USD/dmtu), occasionnant l'arrêt de la production sur certains sites (à l'instar de celui de Ndjolé) et un ralentissement sur d'autres (Moanda). Néanmoins, la remontée de 38,3 % des cours enregistrée au second semestre 2016 (4,30 USD/dmtu) devrait entraîner une reprise de la production.
- *Le choc exogène décrit ci-dessus a conduit à une forte baisse des exportations et des recettes budgétaires de l'Etat.* En particulier, les recettes de l'Etat s'élevant en moyenne à 2 700 milliards de FCFA par an en 2013-14 (équivalent à 5,4 milliards de dollars par an) ont diminué pour atteindre environ 1 400 milliards de FCFA en 2016 (équivalent à 2,4 milliards de dollars par an). Cette baisse représente quasiment 15 % du PIB global (29 % du PIB non-pétrolier). Néanmoins, il est anticipé pour 2017 une augmentation des exportations, tirées principalement par les secteurs des mines, agricole et du bois, malgré le nouveau recul des prix du pétrole.
- *En dépit des efforts de l'Etat pour contenir les effets du choc, la commande publique a baissé de près de deux tiers entre 2013 et 2016³¹.* En particulier, les dépenses publiques (hors salaires et paiement d'intérêts de la dette) ont baissé de 2 300 milliards de FCFA (équivalent à environ 4,7 milliards de dollars ou 59 % du PIB hors pétrole) en 2013, à 900 milliards de FCFA en 2016 (21 % du PIB hors pétrole).
- *L'endettement de l'Etat, incluant les arriérés de dépenses et le service de la dette, s'est fortement accru en 2016.* Selon les estimations, la dette publique s'élèverait à environ 64 % du PIB en 2016, soit une augmentation de plus de 30 points de pourcentage depuis 2013, qui est l'année précédant le choc à la baisse des prix du pétrole. Cette augmentation s'explique en partie par la prise en compte d'éléments non intégrés jusque-là, notamment les retraitements des remboursements de TVA, les ordonnancements en attente de paiement (instances du Trésor) et les avances statutaires. Ainsi, la dette intérieure a augmenté de

³¹ Il s'agit d'une baisse de 2/3 en termes nominaux et de 60 % en termes réels.

20 points de pourcentage, s'élevant à 26,8 % du PIB, en réponse à des besoins de financement accrus, et incluant des titres en instance à hauteur de 11,9 % du PIB, des avances statutaires de la banque centrale pour 5,4 % du PIB et l'accumulation d'arriérés intérieurs pour 7,7 % du PIB. La dette extérieure se maintient à un niveau relativement modéré de 37,4 % du PIB.

- *Compte tenu de la dépendance du Gabon à l'égard du secteur pétrolier, le choc a aussi ralenti la consommation et les investissements, privés et publics, et réduit le commerce extérieur. Bien que l'impact ait été particulièrement fort pour des secteurs tels que le commerce et les activités gouvernementales, d'autres secteurs relativement isolés du secteur pétrolier, comme l'agriculture, le bois et l'industrie des zones économiques spéciales (ZES), ont poursuivi leur croissance de manière solide.*

3. **L'inflation est passée d'environ -0.1 % (en moyenne annuelle) en 2015 à une moyenne de 2 % en 2016, ce qui demeure conforme au critère de convergence de la CEMAC.** La mise en place du mécanisme d'indexation automatique des prix à la pompe du carburant au début de 2016, ainsi que le relèvement des prix internationaux du pétrole ont induit au second semestre une augmentation de l'inflation, s'établissant fin décembre à 4,1 %.

4. **La croissance du PIB pourrait ralentir pour atteindre environ 1% en 2017, freinée par la baisse de la production pétrolière et par une forte décélération dans les secteurs de la construction et des services.**

- Malgré l'amélioration des conditions du marché pétrolier international qui a entraîné une augmentation du prix du baril de 25 %, le secteur pétrolier gabonais pourrait voir son niveau d'activité réduit de 2 % en 2017, en raison de la baisse des volumes et des activités d'exploration limitées. La croissance hors pétrole risquerait de baisser de 3,3 % à 1,7 %, mais ce taux masque d'importantes différences sectorielles.
- L'ajustement budgétaire décrit ci-dessus devrait avoir un impact significatif sur les secteurs directement ou indirectement liés à l'activité gouvernementale, y compris la construction, le commerce, et autres (dont ceux liés au pétrole). La croissance réelle dans ces secteurs devrait ralentir d'environ 4 % en 2016 à -1 % en 2017.
- Toutefois, la croissance de l'agriculture et des secteurs liés aux matières premières (qui pèsent pour environ un sixième dans l'économie gabonaise) devrait s'accélérer grâce à la poursuite d'investissements privés de grande envergure. En effet, ces investissements concernent des projets en maturation dans la production de manganèse (dont le Gabon est l'un des plus grands producteurs mondiaux) et le développement de l'un des plus grands projets agro-industriels en Afrique subsaharienne.

5. **Les perspectives économiques à moyen terme du Gabon sont plus prometteuses.** Le plan stratégique Gabon Emergent (PSGE) et de nombreux efforts pour diversifier l'économie produisent déjà des résultats tangibles. La création de nouvelles entreprises dans le secteur

minier, le démarrage de la transformation locale d'une partie du manganèse, les investissements stratégiques dans la ZES et le succès de grands programmes de partenariat entre le Gouvernement et le secteur privé (OLAM), ont stimulé une transformation structurelle qui rendrait l'économie gabonaise plus résiliente. Avec la diversification progressive de l'économie, la croissance du PIB réel devrait progressivement progresser de 4 à 5 pour cent, conformément aux moyennes historiques. Ainsi, le Gabon a le potentiel de devenir un modèle de transformation économique en Afrique subsaharienne.

6. La tendance déficitaire du compte courant devrait s'inverser à partir de 2017 à la faveur de la mise en œuvre progressive de grands projets axés sur les exportations.

- De 2014 à 2016, les prix du pétrole et du manganèse, les deux principaux produits d'exportation, ont chuté de plus de 50 et 20 % respectivement. Le déficit de la balance des opérations courantes a été partiellement contenu dans cette période par une contraction des importations, mesurée pour les différents secteurs économiques clés. Néanmoins, la forte détérioration du compte courant a induit la balance des paiements globale en territoire déficitaire, ce qui a entraîné une forte pression sur les réserves internationales.
- Les statistiques douanières affichent une contraction des biens de consommation et des biens d'équipement respectivement de l'ordre de 22 et 39 % en 2016, confirmant le ralentissement de la demande intérieure. Toutefois, une série de grands projets d'investissement orientés vers l'exportation sont en train d'être développés et pourront contribuer à réduire cette baisse.
- Du côté du secteur privé, l'expansion de la production de manganèse permettra de doubler la capacité, passant de 3,5 millions de tonnes actuellement à 6,3 millions de tonnes d'ici 2019. De même, l'agriculture (production d'huile de palme et de caoutchouc) et les projets liés aux engrais d'OLAM contribueront de façon décisive à dynamiser les exportations. Enfin, les flux importants d'investissements directs étrangers (IDE) d'OLAM, qui dépassent déjà 1 milliard de dollars, devraient atteindre 5 milliards de dollars d'ici à 2021. Ces perspectives, conjuguées au soutien budgétaire transitoire de partenaires bilatéraux et multilatéraux, renforceront l'équilibre général et l'accumulation des réserves du Gabon.

7. Les conditions monétaires se sont resserrées. La base monétaire élargie et le crédit au secteur privé ont diminué respectivement de 9 et 10 % en 2016. La baisse du crédit au secteur privé est due au ralentissement général de l'activité économique depuis le choc pétrolier et à l'affaiblissement du climat des affaires dans un contexte de niveau élevé de prêts improductifs et d'une exposition potentielle aux arriérés de paiement.

8. La situation budgétaire s'est détériorée en 2016, car la forte baisse des revenus n'a été que partiellement compensée par la réduction des dépenses primaires. Le déficit budgétaire primaire non pétrolier a atteint 11 % du PIB non pétrolier en 2016, en hausse par rapport à 9 % en 2015. Du côté des revenus, les revenus pétroliers et non pétroliers ont diminué respectivement de 4,1 et 3,6 points de pourcentage du PIB non pétrolier. Du côté des dépenses,

les dépenses totales ont diminué de 2,6 points de pourcentage du PIB non pétrolier, les efforts visant à réduire les dépenses courantes (y compris l'élimination de la plupart des subventions sur les produits pétroliers) ont été compensés par des facteurs ponctuels, en particulier l'organisation des élections présidentielles de 2016 et de la Coupe d'Afrique des Nations de football.

II. Politique Budgétaire

9. **La politique budgétaire vise à réduire le déficit budgétaire (base caisse) de 6,6 % du PIB en 2016 à 4,6 % du PIB en 2017, et le déficit budgétaire primaire hors pétrole de 11 % à 8,9 % du PIB.** A moyen terme, sur la période du programme soutenu par le Fonds (2017–20), le déficit budgétaire devrait se réduire de plus de 6 % du PIB, avec l'objectif d'afficher une position budgétaire globale excédentaire à la fin du programme soutenu par le Fonds (2020). Ce niveau de déficit global devrait permettre de réduire le niveau de la dette publique à 57 % du PIB à l'issue du programme soutenu par le Fonds, et de le ramener en-deçà de 50 % du PIB à l'horizon de six ans. De même, le déficit du solde primaire hors pétrole de moins de 4 % tient compte de l'épuisement graduel des ressources pétrolières, et de la nécessité d'épargner une partie des recettes pétrolières pour répondre aux besoins des générations futures et faire face à d'éventuels chocs exogènes. La réduction du déficit budgétaire devrait aussi (i) contribuer à l'ajustement régional pour renverser la tendance de perte de réserves de change au niveau de la CEMAC, (ii) éviter une nouvelle accumulation d'arriérés et permettre de rembourser les arriérés existants sur une période de trois à cinq ans, (iii) aider à réduire considérablement les emprunts Gouvernementaux intérieurs, et (iv) permettre d'augmenter les dépôts à la banque centrale, y compris ceux du Fonds pour les générations futures (FGF). Cette politique budgétaire repose aussi sur deux principes ou règles budgétaires additionnels :

- Afin d'assurer une meilleure maîtrise des dépenses et d'éviter l'accumulation d'arriérés, le Gouvernement s'engage à plafonner les instances de paiement du Trésor de 2017, à 10 % des dépenses ordonnancées (hors salaires, paiements de la dette, et dépenses en capital sur des ressources extérieures). La mise en œuvre de cette mesure ne devrait pas se traduire par une augmentation des délais entre l'engagement et l'ordonnancement des dépenses.
- Le Gouvernement s'engage aussi à verser en 2017, 5 % des recettes pétrolières sur le FGF, ou sur le Fonds de stabilisation. Ce pourcentage sera augmenté graduellement pour atteindre le taux de 20 % fixé par la nouvelle règle budgétaire de la CEMAC.

10. **Pour faire face à de possibles risques budgétaires associées à un environnement macroéconomique difficile à court terme, les mesures prudentielles suivantes sont mises en place :**

- La loi de finances contiendra une disposition identifiant les projets d'investissement d'au moins 40 milliards de FCFA (y compris la réserve légale de 5 %) qui pourraient être différés ou annulés si une insuffisance des recettes venait menacer l'atteinte des objectifs budgétaires.

- Un plan pour mobiliser des recettes de privatisation additionnelles sera préparé. Les recettes de privatisations supérieures au niveau prévu par le programme soutenu par le Fonds pourront être utilisées pour couvrir une partie du besoin de financement lié à un recouvrement des recettes budgétaires plus faible que prévu à court terme, et/ou accélérer le niveau de paiement de la dette ou des arriérés.
- Le Gouvernement s'engage à prendre toute autre mesure nécessaire en recettes ou en dépenses pour atteindre les objectifs budgétaires et limiter la progression du taux d'endettement.

11. Le Gouvernement a déposé un projet de loi de finances rectificative au Parlement à la date de signature du présent memorandum. Ce projet de loi inclut les dispositions nécessaires en recettes et en dépenses pour atteindre les objectifs de politique budgétaire prévus en 2017 et conformément aux paramètres du programme (action préalable).

Politique de mobilisation des recettes non pétrolières

12. Le Gouvernement a d'ores et déjà engagé des mesures pour améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières. La baisse des recettes non pétrolières enregistrée dans la période récente s'est encore renforcée en 2016 sous l'effet conjugué du ralentissement de l'activité économique. Pour tenir compte de ces évolutions, le Gouvernement a lancé une réflexion dans le cadre de la loi de finances 2017 pour accroître le civisme fiscal, élargir l'assiette fiscale, rationaliser les dépenses fiscales et les régimes d'exonération fiscale et douanière, et moderniser les procédures de déclaration et de paiement. En 2017, les mesures des recettes devraient atteindre au moins 0,7 % du PIB en rendement net.

13. Les mesures visant à accroître le civisme fiscal et à lutter contre la fraude seront renforcées. Des campagnes de sensibilisation et d'encouragement du civisme fiscal des contribuables opérant sur les marchés et les zones commerciales seront intensifiées, de même que les campagnes visant à encourager les opérateurs économiques à s'inscrire à la TVA. Plus précisément, les mesures visant à améliorer le civisme fiscal des grandes et moyennes entreprises comprennent: (i) l'amélioration des activités de recherche et l'échange de données avec des tiers grâce à une meilleure interconnexion des systèmes informatiques des directions fiscales et douanières et d'autres directions ; (ii) la planification axée sur le risque des audits fiscaux ; (iii) l'amélioration de la gestion à travers la mise en œuvre et l'utilisation efficace des indicateurs de gestion ; (iv) la retenue à la source des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ; (v) l'assouplissement de la réglementation des importations de véhicules d'occasion ; (vi) la réduction du nombre de produits de base exemptés de la TVA ; (vii) la taxation du droit de sortie du manganèse à la valeur FOB ; et (ix) la mise en place d'un taux d'imposition des exportations de 5 % sur la valeur FOB de l'or. Dans un premier temps, la direction générale des douanes procédera à huit inspections douanières sur place avant la fin de 2017.

14. Des procédures modernisées de déclaration et de paiement des impôts seront mises en place. Des procédures électroniques seront déployées pour couvrir toutes les taxes. Une

plate-forme de taxe électronique permettant aux contribuables de déposer et de payer leurs taxes en ligne sera déployée et sera pleinement opérationnelle d'ici la fin de 2018. Le projet "Mobitax" sera mis en œuvre en même temps pour offrir aux contribuables la possibilité de payer leurs taxes par téléphone portable.

15. L'assiette fiscale sera élargie par une réduction des régimes dérogatoires et des exonérations, en particulier celles relatives à la TVA. Le Gouvernement répertoriera l'ensemble des régimes dérogatoires et exonérations effectivement accordés dans les domaines fiscaux et douaniers, à partir notamment de l'étude finalisée avec la Banque mondiale. Cet inventaire exhaustif permettra de réaliser une évaluation des dépenses fiscales et de présenter cette information dans la loi de finances. Sur cette base, le Gouvernement proposera un programme de réduction des exonérations et régimes dérogatoires. En particulier, en matière de TVA, une annexe spécifique sera jointe à la loi de finances 2018, détaillant les modifications apportées aux régimes d'exemption existants ainsi que l'impact économique, budgétaire et social de ces changements (repère structurel, fin décembre 2017).

16. La gestion administrative des recettes fiscales et douanières sera rendue plus performante par la création d'un office des recettes. Cet office regroupera les administrations de la douane et des impôts. Sa mise en place sera effective d'ici fin 2018.

Mesures de dépenses

17. La loi de finances rectificative 2017 prévoit des mesures pour contrôler les dépenses. Celles-ci incluent :

- Une réduction de la masse salariale de 0,5 % du PIB par la mise à la retraite systématique d'environ 1 200 fonctionnaires qui ont atteint l'âge limite de départ en retraite ; la mise à jour des dossiers de paie ; le gel du recrutement de fonctionnaires, à l'exception des secteurs sociaux prioritaires (éducation et santé) ; l'audit des modalités d'allocations de logement et d'indemnités de transport; le contrôle des salaires pour les hauts fonctionnaires, les représentants des organisations gouvernementales et les membres de cabinets ministériels ; l'audit de la rémunération du personnel dans des institutions gouvernementales personnalisées; et l'identification des fonctionnaires rémunérés mais n'occupant plus d'emploi effectif.
- Une réduction des dépenses de biens et services de 0,8 % du PIB par l'élimination d'un facteur unique (hébergement de la coupe d'Afrique des Nations de football en 2016), l'introduction d'un bureau central d'achat pour les dépenses courantes du Gouvernement, la création d'une unité chargée de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (Gabon Patrimoine Immobilier) pour rationaliser les baux du Gouvernement, les efforts visant à revitaliser le programme d'efficacité énergétique et de l'eau (Efficacité Eau et Energie) afin d'obtenir un contrôle plus strict de la consommation et des dépenses de l'eau, de l'énergie et renforcer les autres contrôles administratifs.

- Une réduction des transferts de 0,7 % du PIB par la rationalisation et la réduction du budget pour les services gouvernementaux personnalisés, la suppression de la subvention de la farine, le retour à une allocation de subventions pour l'éducation fondée sur le mérite et les moyennes, et des réductions de subventions pour les activités de raffinage et les prix des produits raffinés (suite à la libéralisation du secteur).
- En ce qui concerne l'investissement public, les efforts porteront sur l'amélioration de la gestion des dépenses, tout en continuant à soutenir le développement des secteurs productifs, des infrastructures et de l'offre de services publics, ainsi que des secteurs de la sécurité et de la défense.

III. Gestion des Arriérés

Stratégie d'apurement du stock d'arriérés

18. **Le stock total d'arriérés à fin décembre 2016 représente 9,7 % du PIB.** Les arriérés liés à la dette extérieure et intérieure s'élèvent respectivement à 2,0 % et 7,7 % du PIB. Ces derniers sont répartis comme suit : 0,5 % du PIB pour les arriérés sur le service de la dette intérieure ; 4,2 % pour les arriérés de remboursement de la TVA ; et 3,0 % du PIB pour les arriérés de trésorerie incluant les instances de paiements (dépenses pour lesquelles un ordre de paiement a été émis mais pas encore payé).

19. **Une stratégie de remboursement total des arriérés sera mise en œuvre sur la période du programme soutenu par le Fonds :**

- Le remboursement des arriérés liés à la dette extérieure sera réalisé d'ici décembre 2017. Les arriérés extérieurs auprès des créanciers bilatéraux seront remboursés avant la première revue du programme.
- Les arriérés de TVA seront remboursés sur quatre ans, de 2017 à 2020 (87 milliards de FCFA par an).
- La dette moratoire sera remboursée sur quatre ans, de 2017 à 2020.
- Le stock des instances du Trésor fera l'objet d'un remboursement sur deux ans, en 2017 et 2018.

Identification d'arriérés de dépenses extrabudgétaires

20. **D'éventuelles dépenses extrabudgétaires ont pu donner lieu à la constitution d'arriérés non enregistrés en comptabilité.** En 2016, le Gouvernement a mis en place un comité pour procéder à un audit visant à identifier les dépenses engagées et non payées par le Gouvernement, qui n'étaient pas retracées en comptabilité. Ainsi, 250 milliards de francs CFA d'arriérés de dépense ont été validés et ont donné lieu à des conventions avec les entreprises concernées permettant d'enregistrer ces arriérés en dette moratoire. Cependant, cet audit n'a

couvert que les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2014 et n'a pas inclus les éventuelles dépenses extrabudgétaires des établissements publics.

21. Un audit des dépenses engagées par l'Etat et par les établissements publics, non retracées dans la comptabilité, sera entrepris pour les exercices 2015 et 2016. Afin de disposer d'une évaluation exhaustive d'éventuels risques budgétaires, un audit sera mené pour les dépenses extrabudgétaires relatives aux exercices 2015 et 2016. L'audit sera confié à un prestataire indépendant et couvrera les dépenses de l'Etat et celles des établissements publics. Cet audit sera piloté par une structure gouvernementale qui suivra les différentes étapes du processus. Le Gouvernement rédigera le cahier des charges pour procéder au recrutement du prestataire, par voie d'appel d'offre. L'audit consistera à (i) collecter les informations nécessaires auprès des entreprises et fournisseurs, à partir d'un format unique permettant d'identifier avec précision chaque dette et (ii) vérifier l'existence d'une dette effective sur le fondement de l'examen des pièces justificatives, d'analyses complémentaires sur place et sur pièces et de critères clairement établis (matérialité du service fait, existence d'un motif d'intérêt général, absence de manœuvres frauduleuses liées à l'obtention ou à l'exécution du contrat, etc.). Le processus d'audit, y compris les critères retenus pour valider les dettes, fera l'objet d'une information auprès du public dans ses différentes étapes. Le rapport et les conclusions d'audit seront rendus d'ici mars 2018 (repère structurel).

Mesures de prévention de l'accumulation de nouveaux arriérés de dépenses

22. Pour mieux maîtriser le stock d'arriérés de dépenses, le niveau des instances du Trésor sera limité. Le Gouvernement s'engage à contenir le niveau annuel des instances de paiement du Trésor en deçà de 10 % du montant total des dépenses, en excluant les salaires, les dépenses d'intérêt et les investissements sur financements extérieurs. Pour cela, les dépenses engagées feront l'objet d'un suivi régulier et la procédure d'exécution de la dépense sera rendue conforme aux dispositions du décret n°0094/PR/MBCP du 8 février 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique (RGCP). L'actualisation des textes d'application de la loi organique et des règlements qui lui sont associés est prioritaire afin d'asseoir l'exécution de la dépense sur un cadre juridique stable. Le Gouvernement s'engage donc à préciser la procédure d'exécution de la dépense dans un texte d'application du RGCP, définissant le rôle des acteurs ainsi que les conditions de mise en œuvre des exceptions prévues par la réglementation, et abrogeant toute disposition antérieure contraire (action préalable). Le développement de l'application VECTIS est également essentiel pour renforcer le suivi et les contrôles systématisés de l'ensemble des étapes de la phase administrative d'exécution de la dépense. A ce stade, l'application VECTIS est déployée au niveau central, couvrant environ 80 % des crédits. Le Gouvernement s'engage en conséquence d'ici fin juin 2017 (repère structurel) à (i) développer l'application VECTIS pour suivre les engagements et permettre l'émission systématique d'un bon de commande à ce stade de l'exécution de la dépense, (ii) exiger la production du bon de commande issu de VECTIS par les fournisseurs ou prestataires pour procéder au paiement des dépenses des biens et services livrés, (iii) mener des actions de communication par voie de presse auprès des entreprises et de formation auprès des gestionnaires pour les sensibiliser à la

procédure d'exécution des dépenses de biens et services. Parallèlement, la direction générale du budget et des finances publiques poursuivra ses efforts pour étendre la mise en place de VECTIS à l'ensemble du territoire.

23. **Un pilotage fin du stock d'arriérés de dépenses sera mis en place.** Un suivi des délais des différentes phases d'exécution de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement) sera mis en place dans les différents systèmes d'information de la direction générale du budget et des finances publiques et de la direction générale de la comptabilité publique et du trésor (VECTIS et DC). La note circulaire du Ministre du budget du 29 janvier 2012 fixant les délais de paiement par type de dépense sera actualisée, en tenant compte des délais définis par la CEMAC pour établir la notion d'arriérés, en l'espèce, les dépenses dont le paiement n'a pas été réalisé dans les trois mois suivant la date d'ordonnancement. Des rapports trimestriels seront établis et publiés d'ici fin septembre 2017 pour présenter l'évolution et la composition du stock des instances de paiement et des arriérés de dépenses (repère structurel, fin septembre 2017). Enfin, le Comité de trésorerie sera réactivé pour contrôler le stock des instances et prendre les mesures qui s'imposent.

IV. Autres Objectifs de Finances Publiques

Gestion des Dépenses Publiques

24. **Le Gouvernement poursuivra la réforme de la gestion des finances publiques engagée en 2015.** Le cadre juridique de la gestion des finances du Gabon a profondément été réformé depuis 2015 avec la transposition de l'ensemble des directives de la CEMAC portant cadre harmonisé de la gestion des finances publiques dans le droit national. En particulier, l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution budgétaire (LOLFEB) a permis de présenter et d'exécuter en 2015 le budget de l'Etat par programmes, améliorant sensiblement la lisibilité et la qualité de l'information budgétaires. Les travaux se poursuivent pour appliquer l'ensemble des dispositions de la LOLFEB, notamment les dispositions dont l'entrée en vigueur était prévue dès le 1^{er} janvier 2015 mais dont la mise en œuvre opérationnelle a nécessité des travaux complémentaires. Ainsi, une maquette de rapport d'exécution budgétaire trimestrielle a été préparée ainsi qu'un modèle de décret visant à approuver et informer le Parlement des virements et transferts réalisés en cours d'exercice. Ces travaux se finaliseront en réalisant les actions suivantes :

- La production et la publication des rapports trimestriels d'exécution budgétaires à l'endroit des parlementaires comme le prévoit l'article 83 de la LOLFEB ;
- Le respect des dispositions de l'article 45 de la LOLFEB relatives aux transferts et virements de crédits en cours d'exercice ;
- L'inventaire des actifs de l'Etat pour préparer la mise en place de la comptabilité d'exercice.

25. **La mise en œuvre des réformes portées par l'ensemble des directives de la CEMAC sera poursuivie, en particulier la directive relative au TOFE.** Les règles définies par cette directive seront appliquées pour renforcer la transparence et la qualité du reporting sur les opérations financières et favoriser la convergence avec les autres Etats membres de la CEMAC. L'introduction de ces règles pourra éventuellement conduire à des modifications dans la présentation actuelle du TOFE.
26. **Les efforts entrepris pour améliorer la transparence et l'exhaustivité du budget en réintégrant les démembrements de l'Etat dans la comptabilité budgétaire seront renforcés.** Depuis 2016, trois comptes d'affectation spéciale (CAS) ont été créés au sein du budget de l'Etat (pensions, prestations familiales et sociales et promotion du sport) pour intégrer des opérations financières jusque-là traitées de façon extrabudgétaire sans autorisation en loi de finances. Cette mesure a sensiblement amélioré l'information budgétaire en la complétant et en retraçant précisément l'exécution de dépenses financées par des recettes affectées. Le Gouvernement prolongera cette action en identifiant au cours de l'exercice 2017 les opérations financées par des recettes affectées, réalisées par des structures juridiques autonomes, et non autorisées en loi de finances, pour les réintégrer. En particulier, les dépenses financées par les recettes affectées au Service universel de communication, à l'entité publique « Promotion audiovisuelle et cinématographique », au Conseil national de l'eau et de l'électricité, seront inscrites dans la loi de finances 2018.
27. **La performance de la commande publique sera renforcée en limitant strictement le recours aux procédures d'entente directe aux conditions prévues par les textes.** Le code des marchés publics encadre le recours aux procédures d'entente directe, qui doit demeurer une procédure exceptionnelle, répondant à des justifications prévues par le code et approuvée préalablement par l'administration en charge du suivi des marchés publics, chargée de vérifier que le montant annuel des marchés passés par entente directe ne dépasse pas 15 %. Les dispositions du code, en particulier le principe général de concurrence et de transparence ainsi que le caractère exceptionnel des marchés passés en dehors des procédures concurrentielles, ont ainsi été rappelées par circulaire du Premier ministre à l'ensemble des gestionnaires au début de l'année 2016. La direction des marchés publics exercera pleinement ses prérogatives en refusant systématiquement le recours aux ententes directes dès lors que les conditions fixées par le code ne sont pas respectées. Le recours aux ententes directes sera dûment justifié dans des rapports publics annuels de la direction des marchés publics, présentant les statistiques relatives aux procédures de passation des marchés publics, détaillant la nature et le montant des marchés passés par entente directe et exposant les raisons ayant justifié ces exceptions. Les sanctions prévues par la réglementation en cas de violation des règles seront mises en œuvre. L'objectif est de respecter le taux légal de 15 % maximum du montant total des marchés passés par entente directe.
28. **La gestion des investissements publics sera améliorée par la conduite et la publication d'analyses économiques en amont des principaux projets.** Le Gouvernement s'engage à produire des analyses coûts-bénéfices à l'appui de ses décisions relatives à

l'investissement public. Ainsi, chaque projet de plus de 20 milliards de FCFA inscrit au budget fera l'objet d'une telle analyse. Celle-ci sera jointe à la loi de finances 2018, avec l'annexe détaillant les projets d'investissement public (repère structurel, fin décembre 2017). Par ailleurs, sous l'impulsion du Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent, une priorisation des projets d'infrastructures a été établie et intégrée dans le plan de relance économique. Une programmation triennale des projets retenus sera présentée en annexe de la loi de finances 2018. Afin de rationaliser et rendre plus efficiente la gestion des projets d'infrastructures, le visa préalable de l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI) s'imposera à tout projet d'infrastructures présenté par les ministères. Dès 2017, les conférences budgétaires relatives à la préparation de la loi de finances limiteront leur examen aux seuls projets d'infrastructure retenus par le plan de relance économique.

29. **Le Gouvernement s'engage à renforcer la surveillance financière des entreprises publiques et des opérateurs de l'Etat.** Des progrès ont été réalisés pour améliorer le suivi des participations de l'Etat, avec la création du Fonds gabonais des investissements stratégiques en 2012. Ces progrès seront étendus au suivi de l'ensemble des opérateurs de l'Etat en produisant en annexe de la loi de finances 2020 un rapport sur les risques financiers associés aux entreprises publiques et aux opérateurs, incluant un rapport sur les états financiers de ces derniers. Pour cela, le Gouvernement s'assurera de la réception systématique dans les délais requis des états financiers annuels, y compris les budgets prévisionnels des opérateurs. Le Gouvernement veillera à la tenue effective des conseils d'administration et à sa représentation systématique par les représentants désignés par les textes. Un décret sera également publié pour établir un statut harmonisé des établissements publics administratifs et préciser les conditions d'exercice des tutelles techniques et financières. Une unité spécifique sera créée au sein du Ministère du budget d'ici fin 2017 pour assurer la surveillance financière des établissements publics administratifs bénéficiant de subventions de l'Etat en lien avec la tutelle technique. La création de cette unité est en cours avec le soutien d'AFRITAC Centre.

Politique des Secteurs Sociaux

30. **Dans le cadre du programme soutenu par le Fonds, nous nous engageons à protéger les dépenses dans le secteur social et à réorienter une partie de nos ressources budgétaires dans ce domaine.** Notre objectif principal est de veiller à ce que les dépenses dans les secteurs prioritaires (santé, éducation et protection sociale) servent de levier pour favoriser un investissement continu dans le capital humain et pour protéger les populations les plus vulnérables de l'ajustement budgétaire nécessaire pour rétablir la stabilité extérieure. Dans le secteur de la santé, la prévention (y compris la vaccination, les soins préventifs, la fourniture de médicaments clés), les structures sanitaires de première ligne et la lutte contre le sida seront privilégiées. Dans le domaine de l'éducation, nous nous concentrerons sur l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, et le fonctionnement des écoles, dont certaines dans les régions éloignées. Un travail est en cours avec l'appui de la Banque mondiale sur les dépenses de personnel pour permettre de les rationaliser, de répondre aux besoins identifiés et d'améliorer les processus de recrutement ainsi que le suivi de ces dépenses par

mission et par secteurs. Enfin, dans le domaine de la protection sociale, nous ciblerons l'assurance-maladie et les programmes d'assistance sociale pour les plus pauvres. Les étapes prévisionnelles de ce programme sont décrites à titre indicatif dans le tableau ci-joint et la définition des dépenses sociales (y compris les correcteurs) dans le protocole d'accord technique (PAT). Nous travaillerons en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour suivre l'évolution de la situation et renforcer nos capacités dans ce domaine.

V. Renforcer le Secteur Financier et l'Accès au Financement

31. **La situation du secteur financier s'est significativement dégradée depuis 2014, sous l'effet direct de la fragilisation des équilibres budgétaires.** Deux facteurs se conjuguent qui fragilisent la solvabilité des acteurs économiques : la baisse de la commande publique³² et les arriérés accumulés par l'Etat. Compte tenu de l'importance de l'Etat dans l'économie du Gabon, ces deux effets ont un impact majeur sur les activités des clients de banques.

32. **Sur l'exercice 2016, les crédits au secteur privé et la collecte de dépôts sont en baisse de respectivement 10 et 1,3 %.** Les crédits totaux octroyés par les banques ont cru de 6,1 % sur l'année 2016 (1 765 milliards de FCFA), tirés par la très forte croissance des crédits au secteur public qui ont augmenté de 47,1 % (640 milliards de FCFA). Les crédits au secteur privé ont en revanche décliné à 1 126 milliards de FCFA. Les dépôts collectés ont baissé d'environ 1,3 % sur l'année à 2 077 milliards de FCFA. Cependant, après une première partie d'année au cours de laquelle la collecte de dépôts a augmenté, les dépôts ont chuté en rythme annualisé de plus de 7,7 % pendant la seconde partie de l'année, du fait des réductions de commandes publiques et de l'augmentation des arriérés.

33. **Le taux des créances en souffrance³³ a nettement augmenté, passant de 5,3 % des crédits bruts au premier semestre 2014 à 9,7 % en décembre 2016.** De nombreux clients des banques n'ont pas pu s'adapter à la baisse des commandes de l'Etat et/ou n'ont pas été payés par l'Etat, et font face à des problèmes de trésorerie qui ne leur permettent pas de régler leurs échéances bancaires.

34. **La situation de liquidité des banques se dégrade.** Bien que les banques gabonaises continuent de respecter les règles prudentielles de rapport de liquidité (à l'exception des trois banques publiques en difficulté), la baisse de la collecte de dépôts conjuguée à l'augmentation totale des crédits tirée par les besoins de l'Etat a conduit plusieurs banques à s'adresser à la banque centrale pour obtenir des refinancements. Les informations concernant la rentabilité de

³² Les dépenses de l'état de biens et services ont baissé de 420 milliards de FCFA en 2013 à 252 milliards de FCFA en 2016, et les dépenses de l'état en capital ont baissé de 1323 milliards de FCFA à 405 milliards de FCFA sur la même période

³³ Les créances en souffrance couvrent tous les arriérés de paiement, dès le premier jour de retard. Les arriérés de plus de 90 jours représentent 75–85 % des créances en souffrance.

(continued)

banques pour l'exercice 2016 ne sont pas encore disponibles. Cependant, les premières informations indiquent que ces banques restent profitables.

35. **La situation des trois banques publiques a continué à se dégrader et elles n'ont aucune perspective de viabilité.** La situation dégradée des banques publiques³⁴ préexistait à la crise actuelle, et résulte de modèles de développement inadaptés. Ces banques ont été placées sous administration provisoire par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), et sont actuellement dans l'attente des décisions de l'autorité monétaire quant à leur avenir.

36. **Une stratégie permettant aux banques de mieux absorber le choc économique et de contribuer au financement de l'économie sera mise en œuvre.** Le remboursement des arriérés de l'État améliorera la situation d'un certain nombre d'entreprises et donc indirectement des banques qui seront remboursées des créances en retard. Cependant, cette mesure ne sera pas suffisante pour résoudre l'augmentation des arriérés bancaires et réduire le niveau d'arriérés non liés à la crise (estimé à 5 % des crédits bruts). Le Gouvernement engagera avec toutes les parties concernées (ministère de l'économie, ministère de la justice, COBAC, association professionnelle des établissements de crédit), une analyse complète du cadre de traitement des prêts non performants afin de définir une stratégie au niveau national. Cette stratégie, qui identifiera les principaux problèmes et définira les priorités et les actions à mettre en œuvre, sera finalisée d'ici septembre 2017 (repère structurel). Elle ciblera prioritairement l'amélioration des procédures de réalisation des garanties hypothécaires, l'amélioration des informations financières, et l'amélioration de la gestion des risques par les banques.

37. **Le ministre de l'Économie a récemment présenté un plan à la COBAC pour aborder la situation difficile des trois banques publiques.** En réaction à ce plan, la COBAC a estimé qu'il devait être renforcé afin d'apporter une solution viable à ces banques. Dans ce contexte, nous finaliserons un plan plus détaillé présentant nos propositions pour procéder à la résolution de ces banques d'ici fin juillet 2017, dans le souci de préserver la stabilité financière et la sécurité des déposants, tout en cherchant à réduire l'aléa moral et le coût budgétaire des mesures envisagées (repère structurel). Pour cela, nous nous engageons (1) à faire en sorte que ces banques ne deviennent pas une source continue de pertes pesant sur le budget, (2) à veiller à prendre en compte le rôle social joué par ces institutions dans l'élaboration de nos propositions.

38. **La banque centrale mettra en place une série de réformes destinées à renforcer le système bancaire et la politique monétaire au niveau régional.** Ces réformes seront présentées dans une lettre de garantie préparée par la BEAC. Le gouvernement est également conscient que le succès de son programme dépend aussi des actions d'autres pays de l'union monétaire de la CEMAC, notamment par une répartition adaptée de la charge des efforts d'ajustement et la prévention des risques de passager clandestin. Le Gabon a été particulièrement actif dans les instances régionales sur la nécessité de formuler une réponse de politique macroéconomique correctement coordonnée et il continuera à jouer son rôle à cet

³⁴ Ratios de solvabilité décembre 2016. Banque Gabonaise de développement – BGD : -314 % ; Banque de l'Habitat du Gabon – BHG : -246 % ; Poste Bank : -133 %.

égard. En outre, en parallèle des actions que nous envisageons de mettre en œuvre, la COBAC renforcera l'application des règlements bancaires, nous assistera dans la définition d'une stratégie de traitement des arriérés, renforcera le cadre de la microfinance et actualisera la réglementation. La banque centrale ajustera aussi sa politique de financement des banques pour favoriser le développement du marché interbancaire.

VI. Environnement des Affaires et Diversification

Secteurs clé du Programme de Relance Economique

39. **La baisse marquée des prix du pétrole, conjuguée à l'arrivée à maturité de champs pétroliers, appelle des efforts concertés pour soutenir la transformation structurelle de l'économie gabonaise.** Cette diversification est primordiale pour relancer notre économie et promouvoir l'emploi alors qu'un ajustement budgétaire d'ampleur s'impose pour répondre aux conséquences du choc commercial. Notre objectif est de diversifier notre économie à moyen-terme, tout en s'assurant de la bonne gestion de nos ressources naturelles pour répondre aux besoins des générations futures. A court-terme, notre action s'appuiera sur deux piliers essentiels. D'abord, nous nous engageons à renforcer la stabilité financière et à nous assurer que notre secteur financier puisse jouer un rôle puissant dans l'accompagnement du secteur privé. Ensuite, nous améliorerons et renforcerons l'attractivité régionale de l'environnement gabonais des affaires en mettant en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles. Nos actions dans ce domaine s'appuieront sur le PRE.

40. **Le plan de réforme structurelle couvert par le PRE cible dix domaines spécifiques dont nous chercherons à promouvoir la compétitivité et la croissance durable :**
 (1) moderniser le secteur forestier ; (2) améliorer la productivité de notre secteur agriculture et « élevage » ; (3) promouvoir l'industrie de la pêche ; (4) valoriser la chaîne du secteur des mines, par l'établissement d'un centre métallurgique à Moanda ; (5) renforcer le cadre des partenariats public privé pour soutenir les travaux publics et les logements sociaux ; (6) créer les conditions pour encourager une utilisation plus large et diffuse de services bancaires mobiles en ligne ; (7) développer l'industrie du tourisme ; (8) améliorer le réseau du transport pour en réduire le coût et faciliter la logistique des entreprises Gabonaises ; et (9) augmenter l'offre d'électricité (jusqu'à 789 MW) et d'eau (jusqu'à 140 000 mètres cubes, en particulier, à Libreville). Enfin, si le poids du secteur pétrolier dans l'économie diminue progressivement, il existe encore des sources de développement potentiel en explorant les eaux profondes en offshore et en augmentant la production du gaz naturel.

41. **Pour soutenir le progrès dans ces domaines spécifiques, il est essentiel de réaliser de fortes avancées pour améliorer le climat des affaires.** Il s'agit d'un prérequis essentiel pour permettre au secteur privé de jouer un rôle moteur dans le soutien de la croissance, tandis que l'action du Gouvernement se focalisera sur la définition du cadre institutionnel et juridique et sur la création d'incitations aux entreprises privées propres à garantir leur développement. Dans le cadre du programme soutenu par le Fonds, nous nous engageons à finaliser les réformes

facilitant l'accès aux titres fonciers et l'engagement de Partenariats Public Privé (PPP), rationalisant les procédures d'octroi de permis de construire, et renforçant la production de statistiques pour soutenir notre capacité de gestion macroéconomique. Les mesures spécifiques qui joueront un rôle de catalyseur pour notre stratégie générale dans ce domaine sont les suivantes :

- **Titres fonciers** : Le Gabon est doté de terres vastes et très fertiles qui pourraient soutenir le développement d'une activité économique multisectorielle, comme l'illustre la ZES. Pour que ces terres puissent devenir un élément clé de l'activité économique, notre pays doit disposer d'un service cadastral moderne et efficient pour faciliter l'accès des entreprises au financement des banques. La cartographie complète de l'occupation foncière et de l'utilisation des terres a été achevée et est intégrée dans le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT - disponible en ligne sur le site www.pnat.ga). Cette étape importante doit maintenant être complétée par un processus d'arbitrage pour permettre au Gouvernement de finaliser l'attribution des terres à des fins économiques spécifiques. L'étape suivante consiste à mettre en place la commission chargée de la régulation des ressources naturelles, de l'affectation des terres et de la gestion des conflits. Un projet de décret a été préparé pour préciser l'organisation et le fonctionnement de ce comité. Nous nous engageons à achever les étapes suivantes : (1) créer la Commission en approuvant le décret (d'ici juillet 2017) ; (2) engager la résolution de tous les litiges fonciers en cours (d'ici mars 2018) ; (3) approuver le plan directeur national (d'ici juin 2018).
- **Ordonnance PPP** : La réduction des ressources budgétaires, liée à la baisse des prix pétroliers, impose un changement de culture des gestionnaires pour utiliser au mieux les ressources financières publiques. La garantie de l'intégrité de la chaîne des dépenses budgétaires constitue ainsi une priorité. De plus, nous allons renforcer le cadre juridique des Partenariats Public Privé (PPP). L'ordonnance posant le cadre juridique des PPP a été approuvée en 2016. L'Agence nationale de promotion des investissements est chargée de mettre en place le Comité PPP qui guidera la mise en œuvre de ce cadre pour les nouveaux projets. En raison des risques budgétaires associés à ce type de partenariat, ce comité sera placé au sein du ministère de l'Économie. Il veillera en particulier au respect de l'application des règles fixées par l'ordonnance relatives à la mise en concurrence des prestataires pour le choix du partenaire privé. La prochaine étape consistera à approuver le décret d'application précisant les organes d'évaluation, de validation et de suivi. Nous nous engageons à finaliser cette étape d'ici fin septembre 2017 (repère structurel).
- **Chambre d'arbitrage**. En 2015, nous avons créé la Chambre d'arbitrage, une étape importante pour éviter le recours excessif au système judiciaire dans les cas où les parties peuvent identifier le principe de négociation extra-judiciaire ou pour les litiges liés à de faibles montants. Cependant, cette réforme a eu peu d'impact dans la pratique car la Chambre d'arbitrage ne dispose pas encore d'emplacement physique et le secteur privé n'a pas été correctement informé de sa mise en place. À la fin du mois de juillet 2017, nous prévoyons lancer une campagne itinérante d'information sur la Chambre d'arbitrage, en

collaboration avec la Chambre de commerce. De plus, d'ici fin septembre 2017, nous inaugurerons ses locaux.

- **Permis de construire :** Le processus lourd, long et décourageant d'obtention d'un permis de construire au Gabon constitue une contrainte majeure pour les investisseurs étrangers et pour les entreprises en général, comme le montre notre indicateur « Doing Business ». Ce processus entrave la capacité des compagnies pour établir des plans d'activités fiables et négocier, le cas échéant, des financements avec les banques. Dans le cadre du programme, nous nous engageons à réduire le temps moyen nécessaire pour obtenir ces permis, dans une première étape, de 330 à 100 jours avant la fin décembre 2017.
- **Guichet unique.** Des progrès sont déjà enregistrés dans ce domaine. Un guichet unique est pleinement opérationnel à Libreville et permet d'effectuer les démarches administratives liées à l'installation et au lancement de l'activité de nouvelles entreprises. Un autre guichet unique est en cours de mise en place dans la zone industrielle de Nkok. Dans ce centre, les investisseurs étrangers auront accès à un traitement personnalisé pour accélérer l'ensemble des formalités liées aux procédures d'immigration et de travail. Nous sommes engagés à rendre ce centre opérationnel d'ici la fin juin 2017. En outre, l'ANPI (agence nationale pour la promotion des investissements) a ouvert un centre d'accueil dans l'aéroport de Libreville pour prendre en charge les activités de welcoming et d'on-board des investisseurs entrants. Des sondages réguliers seront menés auprès des milieux d'affaires pour mesurer l'impact du centre sur la qualité du service délivré. Nous sommes conscients que cette réforme ne peut donner des résultats que dans la mesure où le secteur privé est bien informé de cette offre. Nous lanceront donc d'ici juin 2017 une campagne d'information, en coordination avec la Chambre de Commerce, pour présenter au secteur privé les facilités disponibles dans ce domaine.
- **Production des statistiques :** Dans le contexte économique actuel difficile, nous devons renforcer notre capacité de gestion macroéconomique interne, par une meilleure coordination et un échange d'informations approprié et cohérent entre les différentes agences gouvernementales, aussi bien qu'avec la BEAC. Une de nos priorités est de progresser dans la réalisation d'enquêtes fréquentes auprès des entreprises pour couvrir leurs opérations commerciales dans le pays et leurs transactions vers l'étranger (les importations et exportations, les mouvements d'IDE et les emprunts souscrits en dehors du pays). Pour cela, le Ministre du commerce émettra avant la fin juin 2017 un règlement adressé à toutes les entreprises enregistrées dans les ZES, imposant la soumission de statistiques parmi les critères légaux qui donnent le privilège d'opérer dans une ZES.

42. **En vue d'augmenter la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, le processus de candidature à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives sera poursuivi.** Le décret créant le groupe d'intérêt EITI a été signé en décembre 2016 et publié en janvier 2017. L'objectif à terme est de produire le rapport dans les délais requis et d'obtenir sa validation par le Secrétariat EITI.

Soutenir le Dialogue Public Privé de Haut Niveau

43. **Au-delà de ces mesures spécifiques pour améliorer le climat des affaires et soutenir les réformes structurelles, le Gouvernement s'engage à mettre en place et à animer une plateforme de dialogue public-privé de haut niveau.** Ce dialogue est essentiel pour obtenir l'adhésion à des réformes indispensables, jusque-là retardées par la persistance de résistances importantes.

44. **Dans ce contexte, un Haut Conseil d'Investissement (HCI) a été établi en février 2014 et placé sous l'autorité du Président de la République.** Le HCI a pour mission initiale d'améliorer la compétitivité et d'encourager la diversification économique. Il doit aussi soutenir un dialogue plus actif entre les autorités nationales et le secteur privé sur les réformes stratégiques relatives au climat des affaires. Après une première réunion du HCI, le Gouvernement a reconnu que les efforts devaient porter à présent sur la manière de répondre aux attentes des entrepreneurs et des financeurs, avec des plans d'investissement concrets. Pour cela, nous nous engageons à rendre le HCI opérationnel, en adoptant (i) son règlement interne, et (ii) un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre les réformes favorisant une réglementation des affaires efficace. Le soutien de la Banque mondiale dans ce domaine sera essentiel.

VII. Suivi du Programme

45. **La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs, des critères de performance continue et des repères structurels.** La première revue est prévue pour décembre 2017 sur la base des objectifs quantitatifs de fin juin 2017, du critère de performance continue et des repères structurels pertinents ; et la deuxième revue est prévue pour juin 2018, en fonction des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2017, du critère de performance continue, et des repères structurels pertinents. Pour toutes les revues, les critères de performance quantitatifs comprendront: un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base ordonnancements) ; un plafond sur le stock de créances nettes du système bancaire sur le gouvernement central ; un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central. Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans le tableau 2. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin juin 2018, ainsi qu'un critère de performance quantitative continue, sont présentés dans le tableau 1.

Table 1. Gabon: Objectifs quantitatifs du programme, 2017-2018^{1,2}

(Milliards de FCFA, sauf indication cotraire)

	2016	2017			2018		
	December Prel.	March IT ³	June PC	September IT	December PC	March IT	June IT
I Quantitative Performance Criteria							
Floor on primary fiscal balance, excluding oil revenue (on a payment order basis) ⁴	-646.1	-167.1	-331.2	-358.6	-532.5	-145.8	-280.7
Ceiling on stock of net claims of the banking system on the central government ⁵	574.2	521.4	724.2	742.7	752.8	734.1	833.6
Ceiling on central bank net claims on central government, excluding use of IMF credit	240.7	240.7	240.7	240.7	189.7	189.7	189.7
Ceiling on contracting or guaranteeing of external debt (program and project) ⁶		191.9	329.4	511.1	1022.8	123.2	253.0
II Continuous Performance Criterion							
Ceiling on accumulation of new external arrears by the central government		0	0	0	0	0	0
III Indicative Targets							
Floor on net reduction in the stock of domestic arrears	638.6	638.5	638.5	577.6	411.7	387.7	363.7
Floor on government tax revenue, excluding oil revenue	899.4	196.9	379.2	693.9	989.6	210.3	404.9
Floor on social protection spending ⁷	...	30.3	68.2	106.1	151.6

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates.

1/ Targets as defined in the attached Technical Memorandum of Understanding.

2/ Cumulative amount from January 1, 2017 for 2017 targets, and cumulative amount from January 1, 2018 for 2018 targets. Targets are set for the end of the respective month, unless otherwise stated.

3/ The authorities' own target.

4/ The performance criterion will be adjusted upward or downward for any lower or higher external program disbursements, to a maximum of CFAF 80 billion.

5/ The performance criterion will be adjusted upward or downward for any lower or higher than programmed oil revenue. It will also be adjusted upward (downward) for any lower (higher) external disbursements relative to baseline projections, to a maximum of CFAF 80 billion. Finally, the performance criterion will be adjusted upward for any increase in commercial bank credit to the government reflecting new purchases by commercial banks of existing government domestic debt owed to nonbanks (rachat des creances).

6/ The performance criterion will be adjusted upward (downward) in case where early (late) disbursements of specifically agreed and identified financing flows take place.

7/ Includes spending on health (i.e. primary and preventive care), education (pre-primary, primary, and secondary education), and social safety net programs.

Tableau 2. Gabon : Repères structurels pour 2017–18

Secteur/Mesure	Calendrier	Raison d'être macroéconomique	Documentation
<i>Secteur financier</i>			
Préparer un plan pour la résolution ordonnée des activités des trois banques publiques en difficulté.	Fin juillet 2017	Réduire les vulnérabilités et les risques budgétaires du secteur financier	Copie du document signé par le Ministre de l'économie.
Préparer une stratégie nationale pour renforcer les cadres juridiques et de supervision relatifs aux prêts non performants	Fin septembre 2017	Réduire les vulnérabilités et les risques budgétaires du secteur financier	Copie du document présentant la stratégie nationale signée par le Ministre de l'économie.
<i>Gestion des dépenses publiques (GFP)</i>			
Soumettre au Parlement une loi de finances rectificative pour 2017, incluant les mesures soutenant les objectifs budgétaires, en cohérence avec le programme économique du Gouvernement soutenu par le FMI.	Action préalable	Réduire les risques budgétaires	Copie du projet de loi de finances rectificative
Publier un arrêté du Premier ministre pour mettre en œuvre le règlement général de la comptabilité publique sur les procédures d'exécution de la dépense, précisant les rôles et les responsabilités et les conditions d'application des dérogations prévues par la réglementation.	Action préalable	Réduire les risques budgétaires	Copie d'arrêté publié, projet d'arrêté préparé par le Ministère du budget et signé par le Premier ministre.
Mettre en œuvre le module de VECTIS pour permettre l'émission systématique de bons de commande obligatoires ; familiariser les fournisseurs et les responsables administratifs à la nouvelle procédure ³⁵ .	Fin juin 2017	Réduire les risques budgétaires	Copies des communiqués de presse du Ministère du budget et rapports des séances de formation des responsables administratifs.

³⁵ L'assistance technique sur cette question a été fournie par FAD. Le MPEF précisera les conditions minimums à satisfaire pour que ce repère structurel soit considéré comme respecté. Au minimum, elles incluront (i) un communiqué de presse indiquant que l'émission des ordres de paiement par le biais du système VECTIS est devenue obligatoire avant l'achat par l'État de biens et de services ; (ii) une réunion avec des représentants de l'association des entreprises pour expliquer les nouvelles procédures et (iii) une séance de formation avec les fonctionnaires pour expliquer les nouvelles procédures opérationnelles.

Tableau 2. Gabon Repères structurels pour 2017–18

Secteur	Calendrier	Raison d'être macroéconomique	Documentation
Publier des rapports trimestriels sur le montant et la composition du stock de paiements en instance et d'arriérés	Fin septembre 2017 (pour le trimestre précédent)	Réduire les risques budgétaires	Copies des rapports trimestriels produits par le Ministère du budget et vérification de la publication en ligne.
Publier des analyses coûts-bénéfices pour les projets d'investissement autorisés par la loi de finances, dont le budget dépasse 20 milliards de FCFA.	Fin décembre 2017	Améliorer la gestion des investissements publics	Publication d'analyses en annexe à la loi de finances de 2018.
Achever un audit indépendant des arriérés de dépenses intérieures de 2015 et 2016.	Fin mars 2018	Transparence ; veiller à la bonne utilisation des ressources publiques	Publication du rapport d'audit sur la page Web du Ministère de l'économie
<i>Politique fiscale/Administration des recettes</i>			
Publier une annexe à la loi de finances couvrant les dérogations au régime existant d'exonérations fiscales, y compris les détails sur leur impact économique, budgétaire et social.	Fin décembre 2017	Renforcer la mobilisation des recettes	Copie de l'annexe à la Loi de finances de 2018.
<i>Climat des affaires et diversification</i>			
Mettre en place des organes d'évaluation, de validation et de suivi pour les PPP au sein du Ministère de l'économie, comme prévu par l'ordonnance sur les PPP.	Fin septembre 2017	Démultiplier l'expertise du secteur privé pour appuyer les projets d'investissement.	Copie du décret présidentiel.

ATTACHEMENT II — Protocole d'accord technique

Le 5 juin 2017

- 1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds monétaire international au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du mécanisme élargi de crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 5 juin 2017 et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiqueront les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.
- 2. Les CRQ et les OI sont indiqués dans le tableau 1 du MEFP** et les mesures préalables et les repères structurels au tableau 2 du MEFP. Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 30 juin et le 31 décembre 2017 ; les mêmes variables constituent un objectif indicatif pour le 30 septembre 2017; le 30 mars 2018 ; et le 30 juin 2018.
- 3. Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au taux de change officiel du FCFA par rapport à cette monnaie (609.755) au 30 avril 2017. Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1.0758, 0.8067, 6.2275 et 1.3531 dollars, respectivement. Les avoirs officiels en or sont évalués à 1,248.34 dollars l'once d'or fin.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

- 4. Définitions :** aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.

5. **L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.**

A. Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)

6. **Définition :** le solde budgétaire primaire hors pétrole de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

7. Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change dont font état les projections. Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

8. **Définition :** les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, y compris celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de

Tableau 1 du texte. Gabon: Recettes pétrolières	
Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	(Milliards FCFA)
Fin Mars 2017	120.8
Fin Juin 2017	204.4
Fin Septembre 2017	340.5
Fin Décembre 2017	520.1
<i>Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.</i>	

brut (Table 1). Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leur encaissement, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

9. **Définition :** les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes): i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des administrations publiques et iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

10. **Définition** : les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes. Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor de correspondants du Trésor ou de collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit, en d'autres termes positive) au poste consacré à la reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	(Millions dollars)
Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire	
Fin Mars 2017	215.2
Fin Juin 2017	311.8
Fin Septembre 2017	492.5
Fin Decembre 2017	1011.9
Emprunts extérieurs pour le financement de projets	
Fin Mars 2017	66.0
Fin Juin 2017	177.7
Fin Septembre 2017	266.4
Fin Decembre 2017	368.4
Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux	
Fin Mars 2017	33.6
Fin Juin 2017	50.8
Fin Septembre 2017	79.4
Fin Decembre 2017	297.1

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

11. **Information** : les données sont communiquées ou FMI dans les six semaines de la fin du mois.

12. **Clauses d'ajustement** : le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur la base des ordonnancements est ajusté à la baisse (à la hausse) dans la mesure où le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements extérieurs du programme indiqués au tableau 2, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.

B. Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale

13. **Définition** : la variation des créances nettes du système bancaire sur l'AC est mesurée conformément aux pratiques comptables de la BEAC et correspond, par définition, à la somme:

- i. Des créances nettes de la banque centrale sur l'AC, y compris les dépôts, les prêts, les avances, les comptes à recevoir et toute autre créance ou engagement de l'État selon la définition donnée dans la situation monétaire.
- ii. Des créances nettes des autres établissements de dépôt sur l'AC, y compris les titres de l'AC, les prêts à l'AC, les autres avances à l'AC et les dépôts de l'AC dans les établissements de dépôt.

14. **Ainsi définies**, les créances nettes du système bancaire sur l'AC se chiffraient à 574,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2016 (tableau 3).

15. **Ce plafond** ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure ou de titrisation des arriérés intérieurs.

16. **Information** : les données sont communiquées ou FMI dans les six semaines de la fin du mois.

17. **Clauses d'ajustement**: les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes:

	Dec-15	Dec-16
Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale	143.5	574.2
Banque centrale, Créances sur l'administration centrale (net)	-79.5	240.7
Créances sur l'administration centrale	452.9	452.7
Créances actives sur l'état	452.4	452.5
Autres	0.4	0.2
Passifs envers l'administration centrale	541.3	212.0
Encaisse du Trésor	27.4	31.1
Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	146.6	150.2
Autres dépôts de l'administration centrale	367.2	30.6
Banques créatrices de monnaie, Créances sur l'administration centrale	223.0	333.5
Créances sur l'administration centrale	412.0	625.7
Titres de l'administration centrale	357.7	521.6
Bons de Trésor et assimilés	54.3	104.2
Passifs envers l'administration centrale	189.1	292.2
Dépôts du Trésor	42.2	42.2
Autres dépôts	146.9	250.1
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	0.0	0.0

Source: BEAC

- i. Le plafond du programme est révisé à la baisse (hausse) à hauteur de l'excédent (déficit) cumulé des décaissements extérieurs au titre du programme par rapport aux projections de référence indiquées au tableau 2, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.
- ii. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole:
 - a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (55,23 dollars le baril).
 - b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
 - c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2017, les recettes pétrolières supplémentaires sont utilisées, à hauteur d'un tiers respectivement, pour réduire l'encours des arriérés de paiements intérieurs, augmenter les dépenses de l'AC au titre des projets d'investissement public hautement prioritaires et accroître les dépôts de l'AC à la BEAC, le plafond cumulé des créances nettes du secteur bancaire sur l'AC étant obligatoirement révisé à la baisse.
- iii. Le plafond du programme est révisé à la hausse pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales et des acquisitions par des établissements de cette nature d'obligations publiques émises sur le marché de la CEMAC et détenues par des créanciers privés non bancaires à fin 2016.

A. Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI

18. **Définition** : le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le changement brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC (à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins la variation du passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale. Le plafond est mis en œuvre à partir de fin mars 2017.

19. **Information** : les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

B. Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale

20. **Définition** : aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014.

- I. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes:
 - i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);
 - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services;
 - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes

directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.

- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition ((par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

21. **Définition:** Aux fins du plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Le CR relatif à la dette extérieure de l'AC s'applique à l'ensemble de la dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie, y compris les engagements ou garanties pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne couvre pas:

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an;
- ii. les accords de rééchelonnement.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est réputée être contractée ou garantie une fois remplies toutes les conditions requises pour qu'elle prenne effet, y compris, si nécessaire, l'approbation de l'accord pertinent par les autorités gabonaises. En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être contracté est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des nouveaux emprunts extérieurs est calculée en utilisant le taux de change comptable du programme.

22. **Clauses d'ajustement:**

- i. le plafond du programme applicable à la VA des nouveaux emprunts extérieurs est ajusté à la hausse à hauteur de 5 % maximum du plafond de la VA de la dette extérieure dans les cas où les écarts par rapport au CR sur la VA des nouveaux emprunts extérieurs résultent de modifications apportées aux conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, calendrier des paiements, commissions initiales et frais de gestion) de l'emprunt ou des emprunts. La clause d'ajustement peut ne pas être appliquée si les écarts sont causés par une hausse de la valeur nominale du total de la dette contractée ou garantie.
- ii. le plafond du programme est ajusté à la hausse (à la baisse) en cas de décaissements anticipés (avec retard) de flux financiers spécifiquement convenus et identifiés.

23. **Information:** les autorités informent les services du FMI de tout projet d'emprunt extérieur, ainsi que des conditions y afférentes, avant qu'il ne soit contracté ou garanti par l'État.

C. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale

24. **Définition:** l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

25. **Information:** le Ministère de l'économie communique au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les six semaines après de la fin du mois. Ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue, et le ministère de l'Économie fournira des données au FMI concernant tout arriéré externe de l'AC immédiatement après que ces arriérés sont engagés.

OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS: DÉFINITION DES VARIABLES

D. Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'administration centrale

26. **Définition:** l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'AC s'entend de la somme des obligations contractuelles qui n'ont pas été réglées dans les 90 jours de la date d'ordonnancement. Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1^{er} janvier 2017.

27. **Information :** les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

E. Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale

28. **Définition:** le programme prévoit un plancher pour les recettes non pétrolières (recettes fiscales et non fiscales, hormis celles qui sont tirées de ventes d'actifs, de dons et du pétrole) de l'AC.

Information: les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

F. Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale

29. **Définition:** le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher couvre: i) les dépenses en éducation primaire, secondaire et professionnelle, y compris les salaires des enseignants, les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et sa remise en état; ii) les dépenses en programmes de santé, y compris les salaires du personnel soignant, les biens et services de base, et les transferts aux centres de soins de santé primaire; et iii) les dépenses de protection sociale, y compris l'assurance-maladie et les dispositifs ciblés de protection sociale.

30. **Information:** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

SUIVI DU PROGRAMME

G. Exigences en matière d'information

31. Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises préparent et communiquent au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines suivant l'expiration du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative):

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique);
- les opérations financières de l'Etat sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des instances au Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique);
- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfices, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique);

- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique);
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique);
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction générale de la dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique);
- le détail de l'encours des instances au Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1^{er} janvier 2017, l'accumulation nette de nouvelles instances en 2017, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2017, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique);
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE.
- le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements;
- les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique);
- des informations mensuelles sur le secteur pétrolier: prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique);
- un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction des marchés publics (DMP) par catégorie de marché;
- des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières

et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction générale de l'économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC;

- un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées au tableau 2 joint à la lettre du 5 juin 2017.

32. Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communique au Département Afrique du FMI toute autre information que ce dernier juge nécessaire ou que les services du FMI peuvent demander pour assurer un suivi efficace du programme.



GABON

DEMANDE D'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT – ANNEXE D'INFORMATION

le 6 juin 2017

Rédigé par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE	7
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	14
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	15

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2017)

Statut : Date d'admission : 10 septembre 1963

Article VIII:

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	Quote-part
<u>Quote-part</u>	216.00	100.00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	199.41	92.32
Position dans la tranche de réserve	16.67	7.72

Département des DTS:	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	146.72	100.00
Avoirs	117.37	79.99

Encours des achats et des prêts : Aucun

Accords financiers les plus récents:

<u>Type</u>	<u>Date d'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant Tiré (millions de DTS)</u>
Accord de confirmation	7 mai 2007	6 mai 2010	77.15	0.00
Accord de confirmation	28 mai 2004	31 juillet 2005	69.44	41.66
Accord de confirmation	23 Oct. 2000	22 avril 2002	92.58	13.22

Projections des paiements au FMI (rachats par anticipation)

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>À échoir</u>				
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal					
Commissions/ Intérêts	0.10	0.14	0.14	0.14	0.14
Total	0.10	0.14	0.14	0.14	0.14

Mise en œuvre de l'initiative PPTTE : sans objet.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet.

Evaluation des sauvegardes:

L'évaluation de 2016 a réaffirmé l'importance de la mise en œuvre par la BEAC de la recommandation des sauvegardes prioritaires sur les réformes relatives à la gouvernance et de la transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS). Il est nécessaire d'avancer à un rythme satisfaisant vers l'exécution de ces réformes dans les délais convenus pour que le FMI puisse continuer de soutenir financièrement les pays membres de la CEMAC.

Régime de change:

La monnaie régionale est le Franc CFA. De 1948 à 1999, il était attaché au franc français.

Depuis l'introduction de l'euro en 1999, il est rattaché à l'euro au taux de 655 957 FCFA pour un euro.

Comme d'autres membres de la CEMAC, le Gabon a accepté les obligations des sections 2, 3 et 4 de l'Article VIII des statuts du FMI, le 26 juin 1996. Le Gabon prélève une taxe sur les virements, y compris ceux liés à la réalisation des paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ce qui constitue une restriction de change qui doit être soumise à l'approbation du FMI, conformément à la section 2 (a) de l'Article VIII des statuts. Les autorités ont exonéré certaines transactions de la taxe ; toutefois, la taxe continue de s'appliquer aux autres transferts soumis à la juridiction du FMI.

Consultations au titre de l'article IV:

Les consultations avec le Gabon se déroulent selon un cycle de 12 mois. Le Conseil d'Administration a achevé les dernières consultations au titre de l'Article IV avec le Gabon le 19 février 2016. Un cycle de 24 mois sera adopté suivant la mise en œuvre accord au titre de la FEC.

Participation au PESF et RONC:

Un module national du PESF mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale a été achevé pour le Gabon en 2002 et examiné par le Conseil d'Administration en mars de cette année (rapport du FMI N° 02/98). Le premier Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre en janvier-mars 2006 et une actualisation du PESF régional a été préparée de novembre 2014 à janvier 2015. Les Rapports régionaux sur l'observation des normes et des codes (RONC) ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, de la supervision bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) en juin 2006.

Représentant résident:

Le Gabon n'a pas de représentant résident actuellement. Le FMI a entamé la procédure de sélection d'un représentant résident qui sera basé à Libreville.

Assistance technique:**A. Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale (AFRITAC)**

<i>Domaine d'action</i>	<i>Thème</i>	<i>Date de prestation</i>
Gestion automatisée des risques	Douanes/mise en place du progiciel Sydonia	Avril 2017
Lutte contre la fraude à la TVA	Administration de la TVA : impôts et douanes	Avril 2017
Lutte contre la fraude à la TVA	Administration de la TVA : impôts et douanes	Avril 2017
Lutte contre la fraude à la TVA	Administration de la TVA : impôts et douanes	Mars 2017
Lutte contre la fraude à la TVA	Administration de la TVA : impôts et douanes	Février 2017
Gestion des finances publiques	Budgétisation pour chaque objectif du programme	Oct. 2016
Lutte contre la fraude à la TVA	Administration de la TVA : impôts et douanes	Juillet 2016
Gestion de la dette publique	Analyse de viabilité de la dette	Juillet 2016
Gestion des finances publiques	Budgétisation pour chaque objectif du programme	Juin 2016
Statistiques de finances publiques	Étude diagnostique des statistiques financières de l'État	Juin 2016
Gestion des finances publiques	Opérations budgétaires des instances publiques	Mai 2016
Gestion des finances publiques	Projets de règlement de la Cour des Comptes	Mai 2016
Statistiques de finances publiques	TOFE de l'administration centrale	Avril 2016
Gestion de la dette publique	Analyse de viabilité de la dette	Déc. 2015
Administration des recettes	Collaboration douanière et fiscale, prévention et lutte contre la fraude	Oct. 2015
Gestion de la dette publique	Gestion des risques du portefeuille de la dette	Sep. 2015
Administration des recettes	Évaluation et mesure de la performance pour les gros contribuables	Août 2015
Statistiques macroéconomiques	Établissement des indicateurs à haute fréquence	Juillet 2015
Administration des recettes	Modernisation des procédures fiscales et douanières (évaluation, recouvrement et comptabilisation)	Juillet 2015
Supervision bancaire	Élaboration d'un système automatisé d'audit	Juillet 2015
Gestion des finances publiques	Examen/élargissement du champ d'application budgétaire	Avril 2015
Administration des recettes	Évaluation et mesure de la performance pour les gros contribuables	Avril 2015
Supervision bancaire	Formation de nouveaux responsables du contrôle, session 2	Mars 2015
Administration des recettes	Collaboration douanière et fiscale, prévention et lutte contre la fraude	Mars 2015
Gestion de la dette publique	Examen des processus opérationnels	Mars 2015
Supervision bancaire	Formation de nouveaux responsables du contrôle, session 1	Mars 2015
Gestion des finances publiques	Manuel des dépenses publiques, phase de comptabilité	Février 2015
Administration des recettes	Collaboration douanière et fiscale, prévention et lutte contre la fraude	Février 2015
Supervision bancaire	Gestion des risques et contrôle interne	Nov. 2014

Administration des recettes	Approfondissement de l'élaboration du système automatisé de gestion des risques douaniers	Oct. 2014
Gestion des finances publiques	Renforcement de l'exécution du budget	Sep. 2014
Supervision bancaire	Atelier sur la stabilité financière	Sep. 2014

B. Siège

<i>Département</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de prestation</i>
FAD	Information budgétaire trimestrielle	Avril 2017
FAD	Évaluation PEFA	Avril 2017
FAD	Visite d'experts sur les douanes	Mars 2017
FAD	Évaluation PEFA	Déc. 2016
FAD	Évaluation PEFA	Oct. 2016
FAD	Exécution budgétaire du programme	Mai 2016
FAD	Expert de courte durée sur les douanes	Mai 2016
FAD	Expert de courte durée sur les douanes	Oct. 2015
FAD	Chaîne de la dépense	Sept. 2015
FAD	Élaboration du fonds fiduciaire	Sept. 2015
FAD	Rationalisation de la chaîne des dépenses	Juin 2015
FAD	Évaluation PESF et réformes de GFP	Mai 2014
FAD	Administration douanière	Mars 2014
FAD	Évaluation PEFA	Déc. 2013
FAD	Gestion des finances publiques	Juillet 2013
FAD	Visite d'expert de courte durée sur la GFP (4 missions)	Jusqu'en 2013-14
FAD	Visite d'expert de courte durée sur les douanes (5 visites)	Jusqu'en 2013-14
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	Jusqu'en 2014-17
STA	Conseiller en statistiques de finances publiques	Jusqu'en 2017
STA	Comptes nationaux	Avril 2017
STA	Statistiques de finances publiques	Avril 2017
STA	Indicateurs du secteur financier	Avril 2017
STA	Statistiques de finances publiques	Mars 2017
STA	Statistiques de la balance des paiements	Janvier 2017
STA	Comptes nationaux	Janvier 2017
STA	Statistiques de finances publiques	Oct. 2016
STA	Atelier sur les statistiques de finances publiques	Juin 2016
STA	Statistiques de finances publiques	Juin 2016
STA	Mission d'assistance technique administrative au centre AFC	Avril 2016
STA	Statistiques de finances publiques	Avril 2016

GABON

STA	Comptes nationaux	Avril 2016
STA	Comptes nationaux	Mars 2016
STA	Statistiques de finances publiques	Mars 2016
STA	Améliorer la gestion des données	Nov. 2015
STA	Comptes nationaux	Août 2015
STA	Atelier sur la comptabilité nationale	Juillet 2015

RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information mutuelle sur les programmes de travail			
<p>Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois.</p>	<p>La Banque mondiale fournit ses services consultatifs dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques : Dans le cadre des services consultatifs remboursables (RAS) en matière de statistiques pour un montant de 1,3 million de dollars, la Banque mondiale fournira des avis stratégiques à long terme à l'Office national de la statistique et assurera la mise en œuvre de la stratégie nationale de statistique, de même qu'une assistance ciblée en vue d'une nouvelle enquête auprès des ménages — Enquête gabonaise pour l'évaluation de la pauvreté (EGEP II). - Réforme du régime fiscal : Par le biais des RAS sur la réforme du régime fiscal pour un montant de 1 million de dollars, qui fait suite au diagnostic du régime fiscal réalisé dans le cadre des premiers RAS signés en 2012, la Banque mondiale aide les autorités à rationaliser les exonérations fiscales, le barème d'imposition et la mise en œuvre d'un système d'audit basé sur les risques. Le RAS a été suspendu à la demande des autorités afin que puisse se dérouler un nouveau RAS relatif à la mise en place d'une Administration des recettes. - Deux études sur l'énergie et l'eau, financées au titre du fonds fiduciaire AFREA (1,3 million de dollars), pour aider les autorités gabonaises à opérationnaliser un modèle durable de prestation de services de base d'électricité et d'eau en zones rurales. Ce nouveau modèle repose sur deux piliers : i) délégation de responsabilité 	<p>Le service consultatif remboursable (RAS) a été suspendu à la demande des autorités. Les activités restantes ont été incluses dans un projet statistique en cours l'élaboration.</p> <p>La dernière mission (un atelier) s'est déroulée au mois de novembre 2016.</p> <p>La prochaine mission de contrôle est prévue pour janvier 2017.</p>	<p>Janvier 2017.</p> <p>Achevé en janvier 2017.</p> <p>Exercice 2017</p>

	<p>des services à des prestataires spécialisés pour le fonctionnement et l'entretien, et ii) financement durable à long terme, associant récupération des coûts et subventions. Les prestataires chargés du fonctionnement et de l'entretien seront choisis sur appel d'offres et seront responsables d'installer les équipements, d'en assurer le fonctionnement et l'entretien, et de récupérer le paiement de ces services dans leurs zones de dessertes régionales. Les paiements aux prestataires seront fonction de la prestation effective des services.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des finances publiques (phase II). Une phase pilote de budgétisation par programme a été entreprise dans 11 ministères en 2013. En mai 2015, une nouvelle loi relative à la gestion des finances publiques a été adoptée, rendant obligatoire le recours à des plans de passation des marchés, d'engagements et de trésorerie. L'utilisation de ces plans, appuyée par les RAS de la GFP II, permettra le déploiement de la budgétisation par programme. Les RAS de la GFP II appuient également i) l'opérationnalisation de l'instance de réglementation des marchés publics, et ii) la consolidation de la démarche de budgétisation par programme. - Fonds de développement institutionnel s'élevant à 350 000 dollars, à l'appui de i) la professionnalisation des services de l'institution suprême d'audit en matière d'audit de performance, ii) la révision de la loi organique de l'institution, et iii) le renforcement de la relation entre l'institution suprême d'audit et ses interlocuteurs extérieurs. - Étude du secteur forestier : cette assistance technique (AT) a pour objectif d'évaluer l'impact sur l'économie et sur ce secteur, de l'interdiction adoptée en 2010 	<p>La dernière mission s'est déroulée en novembre-décembre 2016. Les résultats finaux sont en cours d'examen.</p> <p>S.O.</p> <p>La mission est prévue pour mars 2017. Un atelier de restitution restreint a eu lieu en juin 2016.</p>	<p>Date finale de prestation prévue pour janvier 2017.</p> <p>S.O.</p> <p>Mars 2017</p>
--	---	--	---

	<p>d'exporter des grumes. Elle vise aussi à estimer dans quelle mesure ce secteur a le potentiel de contribuer à la diversification de l'économie en améliorant la performance de la filière de transformation du bois. Une mission d'assistance technique visant la révision du Code forestier a été ajoutée à la demande des autorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masse salariale de la fonction publique : cette assistance technique (AT) a pour objectif d'aider les autorités à maîtriser la masse salariale totale, notamment en les aidant à élaborer un nombre d'éventuelles réformes qui permettraient de rationaliser la gestion des effectifs et la politique de rémunération au sein de la fonction publique. - Un examen des dépenses publiques d'un montant de 148 000 dollars qui se décline comme suit : le chapitre 1 présente les conditions macroéconomiques et le cadre de GFP; le chapitre 2 porte sur la mobilisation des recettes (analyses des dépenses et des écarts fiscaux); le chapitre 3 analyse les tendances et la qualité des dépenses ; le chapitre 4 évalue les résultats et le niveau des dépenses en matière de santé du Gabon par rapport à d'autres pays de comparaison et fournit des options pour en accroître l'efficacité ainsi des pistes pour augmenter la viabilité budgétaire de la CNAMGS tout en élargissant la couverture de l'assurance santé; le chapitre 5 examine le paysage institutionnel de la protection sociale au Gabon (les coûts, le rapport coût/efficacité et l'effet sur la réduction de la pauvreté des programmes de protection sociale); le chapitre 6 étudie les progrès et les défis dans le secteur de l'éducation, évalue l'adéquation du financement et expose des possibilités pour accroître l'efficacité et la viabilité des dépenses d'éducation. 	<p>La mission s'est déroulée en décembre 2016.</p> <p>La prochaine mission de préparation aura lieu en février 2017.</p>	<p>Achevé en décembre 2016.</p> <p>Exercice 2017</p>
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Administration des recettes : un RAS de 300 000 dollars a pour objectif de répondre à la demande d'appui des autorités pour créer un office gabonais des recettes en fusionnant l'administration des recettes des impôts et celle des douanes. - Ministère de l'économie : un RAS de 200 000 dollars vise à appuyer la Direction de la Prospective à concevoir et mettre en œuvre des outils de prévisions macro-budgétaires à moyen terme ainsi qu'une base de données de projets d'investissement public. - Réforme de la fonction publique par le biais d'un RAS de 500 000 dollars. Les activités se focaliseront sur l'assistance aux départements des ressources humaines des ministères (qui sont relativement nouveaux), les systèmes informatiques (sur la base du système existant) et l'assistance technique en matière d'évaluation des performances et d'incitations puisque qu'un projet transversal sera lancé dans ce domaine particulier. 	<p>s.o.</p> <p>s.o.</p> <p>La mission de préparation a eu lieu fin 2016.</p>	<p>Discussions en cours. Doit être précisé.</p> <p>Discussions en cours. Doit être précisé.</p> <p>Discussions en cours.</p>
	<p>Prêts de la Banque mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Projet de compétitivité et de promotion des investissements de 18 millions de dollars a été approuvé en mars 2014. L'objectif du Projet est de contribuer à améliorer le climat des investissements et à encourager le développement des entreprises au Gabon. Le Projet inclut trois volets : (i) le développement institutionnel pour améliorer le climat des affaires ; (ii) le soutien au développement des entreprises, (iii) la coordination des projets et le dialogue public-privé. - Un prêt de la BIRD de 58 millions de dollars pour le projet national et régional de réseau de fibres optiques, «Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale» (CAB4) a été approuvé en mars 2012 et est entré en vigueur en mars 2013. L'objectif du 	<p>La dernière mission a eu lieu en octobre-novembre 2016, conjointement organisée par PPIC et Doing Business.</p> <p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en décembre 2016.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en juin 2019.</p> <p>Date de clôture du projet actualisée à juin 2019.</p>

	<p>projet est de contribuer au développement géographique d'un réseau régional haut débit et de réduire les tarifs de son utilisation sur le territoire de la république du Gabon. Ce projet a plusieurs composantes : i) rendre les conditions propices, ii) assurer la connectivité, et iii) gérer le projet. Un financement additionnel (FA) de 23 millions de dollars pour intensifier la quatrième série de projets (SOP4, anciennement APL4) du programme (P122776) «Central African Backbone» (CAB) est en cours de préparation, associé à une restructuration de niveau deux, pour proroger la date de clôture du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Projet de renforcement des capacités et d'accès aux services de base en milieu rural (énergie), de 60 millions de dollars, a été approuvé par le Conseil de la Banque le septembre 2015. Il a pour objectifs de développer l'accès aux services d'eau et d'énergie dans des zones rurales ciblées et de mettre en place des mécanismes pour améliorer la pérennité de ces services. Le projet a démarré en Oct. 2016. - Un don du FEM pour les zones humides, de 7,5 millions de dollars, destiné à renforcer la protection de la biodiversité dans certaines zones humides forestières sur la liste Ramsar, moyennant la création de connaissances et la mise au point de mesures de conservation pour une gestion soutenable des zones humides. - Un Programme II de développement local et d'infrastructure de 100 millions de dollars a été approuvé en décembre 2015. Il est destiné à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services urbains dans un certain nombre de quartiers mal desservis et de mettre en place dans un certain nombre de villes ciblées les capacités de base 	<p>La prochaine mission est prévue pour janvier 2017.</p> <p>Le projet a démarré. La prochaine mission de contrôle aura lieu en février 2017.</p> <p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en octobre-novembre 2016.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en novembre 2021.</p> <p>Date de clôture du projet prévue en avril 2020.</p> <p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2021.</p>
--	---	--	---

	<p>permettant d'assurer la gestion municipale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Projet de soutien aux compétences en vue de l'emploi a été approuvé en février 2016. L'objectif global du projet est de renforcer l'employabilité des jeunes au Gabon afin de réaliser l'objectif double qui consiste à promouvoir la prospérité partagée et à réduire l'extrême pauvreté. - Un projet de 9,33 millions de dollars en faveur de la faune et de la gestion du conflit entre humains et éléphants a été lancé en janvier 2017. Il contribuera à financer la gestion de quatre parcs dans le sud du Gabon (Loango, Moukalaba-Doudou, Mayumba, et Waka). Ce projet servira non seulement à financer la lutte contre le braconnage mais aussi à soutenir les communautés locales en matière de gestion des parcs, en encourageant notamment l'écotourisme et d'autres activités génératrices de revenus. - Un projet «Gabon numérique» de 56 millions de dollars a été approuvé en juin 2016. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la prestation des services de santé publique, moyennant le déploiement d'un nouveau logiciel national de santé qui tire parti de l'efficacité des technologies de l'information et de la communication pour répondre aux besoins des praticiens. Ce projet a aussi pour but de promouvoir le développement d'un écosystème d'innovation numérique au Gabon de façon à saisir les opportunités issues des services et des applications numériques de santé. - Un projet statistique, de 50 millions de dollars, est en cours de préparation. La réunion de revue de la note de synthèse s'est déroulée en mars 2016. L'objectif de développement de ce 	<p>La dernière mission de négociation a eu lieu en décembre 2015. Le projet a démarré en décembre 2016.</p> <p>Un atelier est prévu pour mars 2017.</p> <p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en décembre 2016.</p> <p>Réunion pour approbation de la Banque mondiale</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021.</p> <p>Date de clôture du projet prévue en mai 2021.</p> <p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2022.</p> <p>Exercice 2017</p>
--	---	--	--

	<p>projet est de renforcer les capacités statistiques de l'emprunteur, de combler les déficits de données, d'améliorer la production des statistiques et d'améliorer les pratiques de diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appui budgétaire d'un montant de 400 millions de dollars est en cours de préparation. L'objectif du projet proposé de croissance inclusive et d'efficience des dépenses est d'appuyer les réformes engagées par les autorités afin d'accroître l'efficience des dépenses, en particulier dans le domaine de la santé, et de promouvoir une croissance plus inclusive et durable. La réunion pour l'approbation du projet par la Banque mondiale est prévue pour juillet 2017. 	<p>La dernière mission de préparation a eu lieu en novembre 2016. La prochaine mission de préparation aura lieu en février 2017.</p>	<p>Exercice 2018</p>
	Investissements de l'IFC:		
B. Demandes de contributions au programme de travail			
<p>Demande de la Banque mondiale au FMI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documents relatifs à l'article IV. 		<p>Exercice 2016</p>
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
<p>Produits conjoints durant les 12 mois à venir.</p>	<p>Collaboration sur diverses questions relatives aux données.</p>		<p>En cours</p>

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Tableau 1. Gabon : Portefeuille de la BAD
(En janvier 2017)

Projects	Approval Date	Signature Date	Effectiveness	First Disbursement Date	Closing Date	Bank Contributions (UA millions)			
						Currency	Amount (in millions)	Interest Rate Reference	Lending Spread
Programme d'Appui aux Reformes Economique & Finance	1/11/2017	1/14/2017	1/14/2017	3/15/2017	12/31/2017	EUR	500.0	EURIBOR	0.80%
Capacity building for youth employability	1/14/2017	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	EUR	84.6	n.a.	n.a.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. L'analyse des services du FMI se heurte aux insuffisances en termes d'exactitude, de fiabilité, de périodicité, et de délai d'établissement de certaines données ainsi qu'en termes de cohérence entre les bases de données. Les organismes producteurs de statistiques manquent d'accès aux données sources et de structure institutionnelle pour partager les informations et coordonner leurs efforts de recueil des données. Pour suivre les progrès de la mise en œuvre du PSGE, il convient de réaliser et de diffuser régulièrement les enquêtes sur les ménages.

Des statistiques économiques et financières détaillées, notamment des séries temporelles historiques longues sont publiées dans les «*Tendances de l'économie*», publication semestrielle de la Direction générale des statistiques et des études économiques (DSGE) du Ministère de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme. L'évolution sectorielle plus récente est présentée en détails dans le «*Tableau de Bord de l'Économie*», publication trimestrielle du Ministère de l'économie. En raison de contraintes de capacités, le Gabon ne communique pas de données relatives à la PEG, ce qui est obligatoire pour tous les pays membres du FMI, en vertu de l'Article VIII, section 5, lorsqu'il est possible de fournir ces données. Aucune mesure n'a été prise par les autorités pour combler cette lacune.

Comptes nationaux. AFRITAC Centre (AFC) travaille avec les autorités afin d'incorporer les recommandations méthodologiques du Système de comptabilité nationale de 1993. Une nouvelle série de comptes nationaux, qui couvre la période 2001-2010, a été préparée. La prochaine mission d'assistance technique de l'AFC prévue pour mai 2017 facilitera l'établissement des comptes nationaux pour la période 2011-2015, à la suite de quoi, la nouvelle série dans son ensemble sera publiée. L'AFC a également apporté son concours afin d'établir des comptes nationaux trimestriels et des indicateurs à haute fréquence, mais aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine.

Emploi et chômage. Les données sur la population active totale et le chômage ne sont pas disponibles de façon systématique.

Statistiques des prix : En 2007, les autorités ont commencé à publier un meilleur indice des prix à la consommation (IPC) qui reprend le même panier de biens et de services que celui de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la CEMAC et utilise un système de pondération issu de l'enquête sur les dépenses des ménages de 2003 au Gabon. Il ne porte que sur la capitale, Libreville. L'IPC amélioré utilise 2004 comme année de référence et ne porte uniquement sur la capitale du pays, Libreville.

Statistiques de finances publiques : Des progrès considérables ont été accomplis avec l'adoption du cadre analytique et des classifications du MSFP 2001/ 2014 et avec la production d'un TOFE issu des balances générales des comptes de l'État. L'objectif que se sont fixé les autorités gabonaises est de produire un TOFE couvrant les opérations budgétaires de de l'administration centrale, des

collectivités locales et de la sécurité sociale avant fin 2018. L'extension du TOFE aux unités extrabudgétaires est prévue à un stade ultérieur, lorsque les sources statistiques nécessaires seront disponibles. Le passage à une comptabilité en droits constatés intégrale ne sera possible que lorsque le système de comptabilité publique sera renforcé. Les ressources humaines affectées à ce chantier statistique ne sont pas suffisantes et doivent être augmentées. Le Gabon ne fournit pas encore de données de SFP en vue de leur inclusion dans « *L'Annuaire de statistiques de finances publiques* » ou dans « *Statistiques financières internationales* ».

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) communique au Département des statistiques du FMI les statistiques monétaires et financières (SMF) de la banque centrale et des autres institutions de dépôts sur une base mensuelle en utilisant les formulaires de déclaration normalisés (SRF). La situation des institutions de dépôts ne comprend pas les institutions de microfinance qui acceptent des dépôts, lesquelles constituent un secteur en croissance dans le pays. On espère, qu'à terme, elle comprendra des données sur les taux d'intérêt offerts par le secteur des institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les crédits.

La surveillance du secteur financier.

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) rend compte, pour le Gabon, de tous les indicateurs fondamentaux et de certains indicateurs de solidité financière au Département des finances publiques du FMI.

Statistiques du secteur extérieur. Les statistiques de la balance des paiements sont établies par la Direction nationale de la BEAC et les estimations sont validées par les services du siège de la BEAC. Les données sont transmises avec un retard considérable et elles n'ont pas été soumises aux fins de publication dans les IFS depuis 2006. Depuis 1995, les statistiques de la balance des paiements sont établies conformément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements. Les statistiques des comptes extérieurs du Gabon présentent une situation à la fois contrastée et paradoxale. D'une part, le retard accumulé dans la production de ces statistiques est important, ce qui est la marque d'une situation d'ensemble dégradée. Mais, d'autre part, l'examen du système en place, des méthodes utilisées, et des chiffres produits laisse apparaître une situation bien meilleure : le système de collecte et de production des données est en place, et fonctionne de façon efficace quand il est mis en mouvement. La mise en place d'une nouvelle application au cours de 2017, bénéficiant d'une automatisation renforcée à tous les stades de la confection des données, devrait encore améliorer la situation. Jusqu'à récemment, les statistiques sur le commerce extérieur reposaient essentiellement sur des estimations qui n'étaient pas recoupées avec les données de l'administration douanière. Les données sur les autres postes du solde de transactions courantes n'étaient ni très fiables, ni précises, en raison des faibles taux de réponse aux enquêtes auprès des entreprises, en dépit des ajustements pour apporter des corrections partielles. L'investissement direct étranger dans le compte d'opérations financières a vraisemblablement été sous-estimé en raison de l'analyse peu détaillée du secteur pétrolier et l'omission totale de nouveaux investissements non-pétroliers, tels que ceux liés aux importantes activités du groupe OLAM. Il a été difficile de mesurer l'ampleur des flux de capitaux privés et leur ventilation détaillée, en particulier à court terme, car les données n'ont pas été exhaustives. Ces dernières années, les équipes de mission ont reçu des tableaux analytiques simplifiés de la balance des paiements, focalisés sur le passé récent et les projections à moyen terme. Ces tableaux reflètent les informations essentielles mais doivent fréquemment être révisés et, du fait de

leurs lacunes, les services du FMI doivent se fier à leurs propres calculs et estimations pour une série de postes. Le pays bénéficie d'une assistance technique dans le cadre du projet STA-JSA. D'après les conclusions de la première mission dans le cadre du projet (en janvier 2017), le système d'établissement des données, essentiellement fondé sur l'enquête auprès des entreprises, est bien adapté aux caractéristiques de l'économie gabonaise où la majorité des flux de la balance des paiements proviennent d'entreprises d'investissement direct aisément identifiables. Ce système sera bientôt renforcé par le biais d'une nouvelle application pour la collecte électronique de données permettant d'établir la balance des paiements. Cet outil a été conçu pour tous les pays de la région en suivant la méthodologie de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6). Le passage au MBP6 est en cours. La première série de données MBP6 couvrant la période de référence 2007-2012 sera bientôt disponible et soumise au Département des statistiques du FMI pour publication dans l'annuaire de statistiques de balance des paiements (BOPSY) au troisième trimestre 2017. Les données relatives à la balance des paiements et la PEG pour les années plus récentes devraient également être diffusées sous peu. Avec l'intégration de nouveaux systèmes, l'intensification de l'assistance technique et la publication attendue de toutes les données statistiques manquantes relatives à la balance des paiements (pour combler la période de 2006 à 2016), il est probable qu'un réexamen des séries historiques soit nécessaire. En outre, les équipes de missions pourront progressivement passer à l'utilisation exclusive des séries publiées par la BEAC sans devoir recourir à leurs propres estimations.

Les données sur l'encours de la dette extérieure publique et sa composition sont complètes, de même que les prévisions détaillées des montants exigibles au titre du service de la dette. Les données sont fournies, généralement aux missions du FMI, par la *Direction générale de la comptabilité publique* du Ministère du budget et des comptes publics.

II. Normes et qualité des données

Le Gabon participe au Système général de diffusion des données (SGDD), mais n'a pas actualisé les métadonnées ni pris de mesures d'amélioration depuis 2002. À l'exception des prix à la consommation, les autorités ne transmettent aucune statistique sur le secteur réel ou les finances publiques au Département des statistiques pour publication dans les *statistiques financières internationales (International Finance Statistics ou IFS)* ou pour diffusion par voie électronique.

Aucun RONC données n'est disponible.

Gabon: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

(Au 1er mai 2017)

	Date de la dernière observation (Pour toutes les dates du tableau, utilisez le format jour/mois/année)	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de la publication ⁷
Taux de change	Mars 2017	Mars 2017	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	Mars 2017	Mai 2017	M	M	M
Monnaie centrale	02/17	Avril 17	M	M	M
Monnaie au sens large	02/17	Avril 17	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	02/17	Avril 17	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	02/17	Avril 17	M	M	M
Taux d'intérêt ²	03/17	S.O.	M	M	M
Indice des prix à la consommation	03/17	S.O.	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/16	03/15/17	M	T	S.O.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – administration centrale	Déc. 2016	03/15/17	M	T	S.O.
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Déc. 2016	Mars 2017	T	T	S.O.
Solde extérieur courant	Déc. 2011	Déc. 2012	I	M	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2012	Juillet 2013	M	M	I
PIB/PNB	2009	Janvier 2012	A	I	A
Dette extérieure brute	Déc. 2016	Février 2017	T	I	I
Position extérieure globale ⁶	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

1 Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

2 Déterminés par le marché et officiels, y compris taux de dépôt, taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

3 Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales. 5.

5 Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non-résidents.

7 Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Administrateur pour le Gabon, et Thierry
Nguema-Affane, Conseiller principal de l'Administrateur
Réunion du Conseil d'administration
19 juin 2017**

Les autorités gabonaises se félicitent des entretiens constructifs qu'elles ont eus avec la Direction et les services du FMI. Ces discussions ont jeté les bases de la présente demande d'un accord au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC).

Cinq de ses six États membres, dont le Gabon, étant des pays producteurs et exportateurs de pétrole, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a été durement éprouvée ces dernières années par la chute spectaculaire des cours du pétrole, conjuguée à des menaces sécuritaires et des conditions météorologiques défavorables. Les politiques adoptées au départ par chaque pays se sont avérées inadéquates pour amortir pleinement le choc. Par conséquent, la situation macroéconomique de la région s'est gravement détériorée, avec notamment un amenuisement rapide des réserves internationales accumulées par la banque centrale régionale (la BEAC) qui met en péril le régime de parité fixe. Forts de ce constat, les chefs d'État des pays membres de la CEMAC ont tenu une réunion à Yaoundé au Cameroun le 23 décembre 2016 et ont convenu que des efforts concertés étaient indispensables pour rétablir la stabilité macroéconomique et extérieure et pour préserver le régime de parité fixe dans la région.

À la suite du sommet de Yaoundé, les autorités gabonaises ont adopté un programme de relance économique (Plan de relance économique, PRE) à moyen terme pour la période 2017-2019, en vue de surmonter les difficultés macroéconomiques et financières auxquelles le pays est confronté. Le PRE repose sur trois piliers : i) assurer la viabilité et la soutenabilité des finances publiques ; ii) renforcer la gouvernance économique en améliorant le climat des affaires, en soutenant les secteurs stratégiques, en restructurant les entités publiques et en renforçant les instruments de financement de l'économie ; et iii) mobiliser des investissements dans les infrastructures productives afin de stimuler les secteurs économiques productifs.

En appui à ce programme, nos autorités gabonaises sollicitent un accord triennal au titre du Mécanisme élargi de crédit pour un montant équivalent à 464,400 millions de DTS, correspondant à 215 % de la quote-part du Gabon au FMI.

I. Évolution économique récente

La situation macroéconomique du Gabon a continué de se détériorer en 2016 à cause de la faiblesse prolongée des cours du pétrole et de la baisse de la production pétrolière. La croissance s'est contractée, passant d'une moyenne de 6 % en 2010-2013 à 2,1 % en 2016. La production de pétrole a diminué en 2016 en raison du vieillissement des gisements pétroliers et du repli des investissements induit par la chute des cours. Dans ce contexte de déclin des recettes pétrolières, l'activité économique hors pétrole a pâti du ralentissement de la demande publique. Sous l'effet de la mise en place du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers en 2016, l'inflation s'est accélérée cette même année, mais est restée inférieure au critère de convergence de 3 % fixé par la CEMAC. En même temps, le déficit des transactions courantes s'est considérablement creusé du fait de la chute persistante du solde net des exportations.

Face à l'assèchement des recettes, le déficit budgétaire a été supporté par le financement intérieur et l'accumulation d'arriérés. En conséquence, la position budgétaire s'est davantage détériorée en 2016, en dépit d'une compression des dépenses. Lorsqu'on comptabilise les arriérés intérieurs et les avances statutaires de la BEAC en faisant une estimation de la dette publique, celle-ci bondit de 44,7 % en 2015 à 64 % en 2016, juste en deçà du critère de convergence de 70 %. Néanmoins, l'analyse de viabilité de la dette effectuée par les services du FMI juge la dette publique viable.

Les conditions monétaires se sont resserrées. En 2016, la base monétaire s'est rétrécie et le crédit au secteur privé s'est replié du fait du ralentissement global de l'activité économique. Le secteur financier se porte bien dans l'ensemble, mais les facteurs de vulnérabilité se sont accentués. Le secteur bancaire, segment le plus important du secteur financier, est bien capitalisé, liquide et rentable. Cependant, le volume de prêts improductifs a augmenté, du fait de l'affaiblissement de la position budgétaire.

Les nombreux efforts consentis dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) pour diversifier l'économie en dehors du secteur pétrolier commencent à produire des résultats concrets. Parmi les réalisations figurent, entre autres, la création de nouvelles compagnies minières, le début de la transformation locale d'une partie de la production de manganèse, des investissements stratégiques dans la zone économique spéciale (ZES), et la conclusion réussie d'importants programmes de partenariat entre l'État et des investisseurs privés internationaux, notamment dans les agro-industries. Plusieurs autres gros projets d'IDE sont en cours de lancement, ce qui augure bien pour la croissance. Cette évolution témoigne de l'amélioration du climat des affaires, aidée notamment par un investissement public colossal dans les infrastructures énergétiques et de communication.

II. Programme pour 2017 et le moyen terme

Les autorités sont conscientes que la reprise économique pourrait rester hors de portée, à défaut de réformes pour stabiliser la situation macroéconomique et s'adapter au nouveau paysage des cours du pétrole. Pour enrayer la dégradation des conditions économiques et financières, elles ont adopté le PRE qui vise à reconstituer la marge de manœuvre budgétaire et extérieure, à promouvoir la stabilité du secteur financier, à améliorer la compétitivité et à réduire la pauvreté. La réussite de la mise en œuvre du programme devrait améliorer les perspectives économiques à moyen terme du Gabon. Il est prévu qu'un afflux soutenu d'IDE, combiné à l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, renforcera la balance des paiements et accroîtra la contribution du Gabon à l'accumulation de réserves à l'échelle régionale.

Cependant, les perspectives économiques à court terme sont moroses, marquées par l'assainissement budgétaire. Les services du FMI projettent une croissance du PIB de l'ordre de 1 % en 2017 car le repli de la production pétrolière et de la demande publique devrait se poursuivre. L'on prévoit également une décélération de la croissance hors pétrole, de 3,3 % à 1,7 %, même si la croissance de l'agriculture et des secteurs liés aux matières premières repartira à la hausse, dopée par les importants investissements privés en cours.

Politique budgétaire

Un assainissement budgétaire progressif constitue la pierre angulaire du programme et aura pour objectif de contribuer à ramener le niveau d'endettement public à 57 % du PIB d'ici 2020, tout en essayant d'inverser la perte de réserves de change de la CEMAC. À cet effet, les autorités s'attacheront à résorber le déficit budgétaire global de plus de six points de pourcentage du PIB d'ici 2020. Aussi chercheront-elles à accroître les dépôts de l'État à la banque centrale. Afin d'y parvenir, nos autorités redoubleront d'efforts pour mobiliser davantage de recettes et rationaliser les dépenses, en particulier la masse salariale, tout en menant des réformes budgétaires et en continuant de promouvoir le développement des secteurs productifs et des infrastructures. Le gouvernement gabonais est aussi engagé à protéger les dépenses dans le secteur social.

Pour l'exercice 2017, une loi de finances rectificative alignée sur les objectifs à moyen terme du programme a été élaborée et soumise à l'Assemblée nationale. Ce texte contient des dispositions fermes en matière de recettes et de dépenses en vue d'atteindre les objectifs budgétaires fixés par le programme pour 2017. Sur le plan des recettes, les mesures entreprises renforceront le civisme fiscal, élargiront l'assiette fiscale, simplifieront les dépenses budgétaires, rationaliseront les régimes d'exonérations fiscales et douanières et moderniseront les procédures de déclaration et de paiement des impôts. La gestion administrative des recettes fiscales et douanières sera améliorée au moyen de la création d'un

organisme chargé des recettes qui devrait être opérationnel d'ici la fin de 2018. Sur le plan des dépenses, les mesures prévues pour maîtriser les dépenses comprennent un allègement supplémentaire des subventions et une compression de la masse salariale d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB, notamment par un gel des embauches, hormis dans les secteurs prioritaires, et un audit de la rémunération des hauts-fonctionnaires et des salariés des institutions publiques.

Pour écarter les risques budgétaires liés au contexte macroéconomique difficile à court terme, par mesure de précaution, il a été convenu de reporter ou d'annuler des projets d'investissement public au cas où les recettes seraient inférieures aux prévisions.

Par ailleurs, les autorités ont élaboré une stratégie en vue de rembourser la totalité des arriérés d'ici 2020. Afin de mieux maîtriser les arriérés de dépenses, elles ont adopté un plafond annuel des instances de paiement du Trésor à 10 % des dépenses (à l'exclusion des salaires, du remboursement de la dette et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures). De surcroît, un décret clarifiant le régime d'exécution des dépenses par procédure juridique exceptionnelle a été adopté et promulgué. Un audit des dépenses extrabudgétaires non comptabilisées de l'État et des institutions publiques est prévu pour les exercices 2015 et 2016. Il permettra d'évaluer de façon exhaustive les risques budgétaires.

La mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques engagées en 2015 se poursuivra en tenant compte des recommandations de la récente évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA). Ces réformes comprennent l'achèvement de la transposition des directives budgétaires de la CEMAC. Des mesures seront prises pour améliorer le fonctionnement de l'unité des marchés publics. Les projets d'investissements publics seront mieux gérés grâce à la réalisation et la publication d'analyses économiques en amont des projets d'envergure. La surveillance financière des entreprises et des organismes publics sera améliorée.

Politiques monétaire et financière

La banque centrale régionale (BEAC) et la Commission bancaire (COBAC) sont fermement engagées à appuyer les programmes nationaux et à renforcer la viabilité extérieure de la région, notamment par l'application des mesures suivantes : i) le resserrement de la politique monétaire ; ii) l'élimination progressive des avances statutaires de la banque centrale aux pays membres ; iii) l'imposition de limites strictes pour restreindre les refinancements bancaires garantis par des titres d'État ; et iv) la résolution des banques en difficulté, un meilleur respect du système de surveillance en vigueur, et l'optimisation de la surveillance bancaire.

Les autorités régionales continuent d'œuvrer pour améliorer l'observation des réglementations de change. En outre, la BEAC poursuivra la mise en œuvre de ses propres mesures de sauvegarde reconductibles (gouvernance et information financière) qui est en très bonne voie.

Le gouverneur de la BEAC a exprimé les intentions de politique économique à l'échelle régionale dans la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes engagés par les pays membres de la CEMAC.

Les autorités gabonaises, à l'instar des autorités régionales, sont résolues à préserver la stabilité du secteur financier. À cet égard, un plan détaillé de résolution des trois banques publiques en difficulté, qui sont actuellement placées sous la surveillance de la COBAC, est en cours d'élaboration et sera parachevé d'ici la fin juillet 2017. Qui plus est, une stratégie nationale de renforcement de la réglementation applicable aux prêts improductifs sera définie au cours des prochains mois en vue de permettre aux banques de contribuer au financement de l'économie.

Réformes structurelles

Les transformations visant à améliorer le climat des affaires et à diversifier l'économie en dehors du secteur pétrolier seront accélérées, comme le prévoit le PRE, qui a recensé 10 domaines particuliers dans lesquels il faudra promouvoir la compétitivité et la croissance durable. Il s'agit, entre autres, de : i) poursuivre la réforme de la délivrance de titres fonciers qui créera un système d'attribution de terres à des fins économiques ; ii) mettre en place les organes d'évaluation, de validation et de contrôle prévus par la loi sur les PPP qui a été adoptée en 2016 ; et iii) parachever l'instauration d'un guichet unique à la Zone économique spéciale, lequel offrira un service personnalisé pour accélérer l'ensemble des formalités liées à l'immigration et au travail des investisseurs étrangers.

III. CONCLUSION

Les autorités gabonaises sollicitent la prolongation de l'accord au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour appuyer la mise en œuvre d'un programme de réforme économique à moyen terme. Elles sont persuadées que la réussite de la mise en œuvre du programme rétablira la stabilité macroéconomique et renforcera la viabilité des finances publiques et de la dette du Gabon, tout en lui permettant de contribuer à l'accumulation de réserves internationales à la banque centrale régionale.

Compte tenu des mesures déjà prises et de l'engagement ferme des autorités en faveur du programme économique et financier, nous serions reconnaissants aux administrateurs d'accueillir favorablement la demande des autorités d'une prolongation de l'accord au titre du MEDC.